

ETUDE DE LA MIGRATION CONGOLAISE ET DE SON IMPACT SUR LA PRESENCE
CONGOLAISE EN BELGIQUE :
Analyse des principales données démographiques

Par Schoonvaere Quentin

1^{er} juin 2010

Groupe d'étude de Démographie Appliquée (UCL)

&

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme



Table des matières

Liste des figures et tableaux	4
Introduction.....	8
1. Sources de données.....	10
2. Evolution de la population issue de l'immigration congolaise ..	11
2.1. La population née congolaise : le premier groupe issu d'Afrique subsaharienne résident en Belgique	12
2.2. Des immigrants nés congolais de plus en plus nombreux.....	15
2.3. L'augmentation rapide de la population née congolaise et devenue belge.	17
2.4. La population selon le lieu de naissance et la nationalité	18
2.5. L'évolution incertaine de la population de nationalité congolaise.....	21
3. La migration congolaise en Belgique: une mobilité internationale particulière ?	23
3.1. La migration congolaise face à l'histoire migratoire de la Belgique	23
3.2. D'une stratégie de circulation vers une stratégie d'installation.....	31
3.3. L'évolution du solde migratoire des Congolais	35
4. Analyse des autres composantes du mouvement de la population de nationalité congolaise	37
4.1. Les changements de nationalité	37
4.2. Des naissances et des décès également influencés par les changements de nationalité.....	40
5. Caractéristiques démographiques des migrants congolais et de la population issue de ces flux migratoires.....	42
5.1. Vers une féminisation et un vieillissement des flux migratoires	42
5.2. Les caractéristiques démographiques de la population issue de l'immigration congolaise	45
5.2.1 De plus en plus de femmes issues de l'immigration congolaise.....	46

5.2.2 Un vieillissement encore limité qui devrait s'accélérer.....	48
6. La localisation géographique des migrants congolais et de la population issue de l'immigration congolaise	54
6.1. Des immigrations essentiellement orientées vers Bruxelles et la Wallonie	54
6.2. Des stratégies d'installation différentes pour les Congolais devenus belges	57
7. Les caractéristiques socio-économiques de la population issue de l'immigration congolaise.....	65
7.1. Une certaine fragilité des ménages issus de l'immigration congolaise	65
7.2. Un niveau d'instruction élevé parmi la population âgée issue de l'immigration congolaise	71
7.3. Activité économique	74
Conclusion.....	82
Bibliographie	85

Liste des figures et tableaux

Figure 1. Population née congolaise au 1^{er} janvier 2006 : selon le pays de naissance et la nationalité actuelle

Figure 2. Evolution de la population issue de l'immigration congolaise (A), 1991-2008

Tableau 1. Evolution des principaux groupes de nationalité à la naissance résidant en Belgique au 1^{er} janvier 1991 et 1^{er} janvier 2006

Figure 3. Evolution de la population issue de l'immigration congolaise selon le lieu de naissance, 1991-2006

Figure 4. Evolution de la population issue de l'immigration congolaise selon la nationalité (belge ou congolaise), 1991-2008

Figure 5. Evolution du nombre de personnes issues de l'immigration congolaise selon la nationalité à la naissance, le pays de naissance et la nationalité, 1991-2006

Figure 6. Répartition (en %) des personnes issues de l'immigration congolaise selon la nationalité à la naissance, le pays de naissance et la nationalité, 1991-2006

Figure 7. Evolution de la population de nationalité congolaise, 1962-2008

Figure 8. Evolution du nombre d'immigrations d'étrangers, 1948-2007

Figure 9. Evolution du nombre total d'immigration de Congolais, 1949-2007

Figure 10. Evolution de la part de l'immigration congolaise dans l'immigration étrangère, 1948- 2007

Figure 11. Evolution du nombre de demandes d'asile de Congolais, 1988-2008

Figure 12. Répartition par motif des visas de longue durée (plus de trois mois) pour les ressortissants congolais, 2007

Figure 13. Evolution du nombre total d'émigrations, 1948-2007

Figures 14 et 15. Pourcentages cumulés des émigrations par nationalité et par durée de résidence pour la cohorte, 1992 et 1996

Figure 16. Pourcentages cumulés des émigrations de Congolais par année d'immigration et durée de résidence, 1991-2003

Figure 17. Evolution du solde migratoire des personnes de nationalité congolaise, 1948-2007

Figure 18. Evolution du nombre de changements de nationalité annuels pour les Congolais, 1985-2007

Figure 19. Evolution du nombre de changements de nationalité et de l'accroissement annuel de la population née congolaise et devenue belge (C)

Figure 20. Evolution du nombre de naissances et de décès de la population de nationalité congolaise, 1980-2005.

Figure 21. Evolution de la proportion de femmes dans l'immigration des ressortissants de nationalité congolaise, 1990-2007

Figure 22. Répartition de l'immigration des Congolais par groupes d'âge, 1990, 1995, 2000 et 2005

Figure 23. Répartition de l'émigration des Congolais par groupes d'âge, 1990, 1995, 2000 et 2005

Figure 24. Evolution de la proportion de femmes de nationalité congolaise, d'origine congolaise et de nationalité et d'origine congolaise

Figure 25. Evolution de la proportion de femmes ayant acquis la nationalité belge

Figure 26. Evolution de l'âge moyen des Belges, des étrangers, des Congolais et des personnes nées congolaises et devenues belges

Figure 27. Répartition par âge des Congolais ayant acquis la nationalité belge en 1995, 2000 et 2005

Figure 28. Structure par âge et par sexe, de la population de nationalité congolaise (B) aux 1^{er} janvier 1991 et 2006

Tableau 2. Proportion des moins de 15 ans, des 15-64 ans et de plus des 65 ans et plus selon la nationalité des personnes nées congolaises

Figure 29. Structure par âge et par sexe de la population née congolaise et devenue belge (C) aux 1^{er} janvier 1991 et 2006

Tableau 3. Proportion des moins de 15 ans, des 15-64 ans et de plus des 65 ans pour les personnes nées congolaises (A)

Figure 30. Structure par âge et par sexe de la population née congolaise (A) aux 1^{er} janvier 1991 et 2006

Figure 31. Nombre d'immigrations de Congolais par commune (2001-2005)

Figure 32. Nombre d'émigrations de Congolais par commune (2001-2005)

Figure 33. Taux d'émigration annuel par commune des ressortissants congolais (en %), pour la période 2001-2005

Figure 34. Répartition par commune de la population issue de l'immigration congolaise au 1^{er} janvier 2006

Tableau 4. Répartition proportionnelle de la population congolaise (B), de la population née congolaise et devenue belge (C) et de la population issue de l'immigration congolaise (A) au 1^{er} janvier 2006

Figure 35. Indice de concentration de la population de nationalité congolaise au 1^{er} janvier 2006

Figure 36. Indice de concentration de la population née congolaise et devenue belge au 1^{er} janvier 2006

Tableau 5. Indice de concentration de la population née congolaise suivant leur nationalité (belge ou congolaise) au 1^{er} janvier 2006

Tableau 6. Evolution de la taille moyenne des ménages, 1991 et 2005

Tableau 7. Répartition de la taille des ménages suivant la nationalité à la naissance du chef de ménage, 1991 et 2005

Figures 37 et 38. Répartition proportionnelle des types de ménages sur base de la nationalité du chef de ménage, en 1991 et 2005

Figures 39 à 46. Répartition proportionnelle des types de ménages sur base de la nationalité et de l'âge du chef de ménage, en 1991 et 2005

Figures 47 et 48. Répartition du niveau d'instruction par grands groupes de nationalités en 2001

Figures 49 et 50. Répartition par âge et par groupes de nationalités des diplômés d'étude supérieure

Figure 51. Evolution du taux d'activité pour les congolais, les étrangers et la population totale, 1997-2006

Figure 52. Evolution du taux d'emploi pour les congolais, les étrangers et la population totale, 1996-2006.

Figure 53. Evolution du taux de chômage pour les congolais, les étrangers et la population totale, 1996-2006.

Figure 54. Evolution de la répartition de la population active de nationalité congolaise selon le type d'activité.

Figure 55 et 56. Répartition du statut d'activité par groupes de nationalités à la naissance et par sexe.

Figures 57 et 59. Taux d'emploi par âge, sexe et groupes de nationalités à la naissance, 2001

Figures 59 et 60. Taux de chômage par âge, sexe et groupes de nationalités

Introduction

Les relations entre la Belgique et l'actuelle République Démocratique du Congo ne peuvent être dissociées des liens historiques qui unissent les deux pays. La circulation des individus est une des composantes qui a contribué à façonner ces relations. Si la période coloniale a vu un grand nombre de Belges émigrer vers le Congo¹, le début de la période postcoloniale coïncide avec les premières arrivées significatives de Congolais en Belgique². La mobilité internationale des Congolais à destination de la Belgique peut être considérée comme une de ces nombreuses composantes qui a contribué et qui contribue toujours à façonner les relations entre ces deux pays. Il est donc essentiel de pouvoir appréhender de la meilleure manière qui soit cette mobilité.

Un premier état de la littérature a permis de mettre en évidence le caractère marginal, dans le monde de la recherche, de l'étude de la migration congolaise et de son influence sur la présence congolaise en Belgique. Dans un ouvrage écrit par Marco Martiniello, Andréa Rea et Felice Dassetto (2007), ces derniers font référence à la présence congolaise de la manière suivante : « Des thèses de doctorat sont en préparation, notamment sur l'immigration marocaine ou les Congolais en Belgique (...) »³. Toutefois, citons les recherches de Kagné et Martiniello (2001) sur l'immigration subsaharienne en Belgique et de Mayoyo Bitumba Tipo Tipo (1995) sur les stratégies mises en œuvre par les migrants congolais. Outre ces quelques approches, aucune étude exhaustive n'a fait état de l'histoire de la migration congolaise et de son influence sur la présence congolaise en Belgique. L'objectif de cette recherche est donc de pallier à ce manque d'informations en proposant une étude démographique faisant le lien entre la migration et la présence congolaise en Belgique.

Afin d'identifier les évolutions qui ont marqué la dynamique migratoire et la dynamique de la population issue de l'immigration congolaise, sept facettes du sujet sont analysées dans cette étude :

- **Les sources de données** utilisées pour la réalisation de cette étude sont brièvement présentées dans cette première partie. Il semble important d'offrir au lecteur les outils nécessaires à une critique des statistiques présentées dans ce travail.
- **La population issue de l'immigration congolaise.** En partant du constat que la variable « nationalité » ne permet plus d'appréhender efficacement les populations issues de l'immigration, il est indispensable de présenter des alternatives capables de remédier à cette limite. L'objectif ici est d'analyser l'évolution de la population issue de l'immigration congolaise en utilisant les indicateurs statistiques les plus détaillés possibles (nationalité, nationalité à la naissance et pays de naissance).

¹ En 1960, l'année de l'indépendance du pays, de nombreux Belges vont revenir au pays. En effet, cette année-là, un pic d'immigration internationale a été enregistré pour les ressortissants belges (Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 2009A).

² Kagné, B., Martiniello, M., 2001, « L'immigration subsaharienne en Belgique » in *Le courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1721, Bruxelles, pp. 6-7

³ Martiniello, M., Rea, A., Dassetto, F., 2007, *Immigration et intégration en Belgique Francophone. Etat des savoirs*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, p. 23.

- **La migration congolaise en Belgique: une mobilité internationale particulière ?** Quelles sont les spécificités de la migration congolaise en Belgique ? Quelles sont les grandes évolutions qui ont marqué la mobilité internationale des Congolais? Sur base de la littérature scientifique existante et en confrontant les flux migratoires des Congolais avec l’histoire migratoire de la Belgique, nous essayerons de répondre à ces interrogations.
- **Les autres mouvements de la population congolaise : le mouvement naturel et les changements de nationalité.** A côté des flux migratoires, les naissances, les décès, les acquisitions et les pertes de la nationalité belge contribuent à déterminer les stocks de la population congolaise. Nous verrons la particularité de chacun de ces mouvements avant de déterminer l’influence de chacun d’eux sur les stocks de la population congolaise.
- **Les caractéristiques démographiques (âge et sexe)** des migrants congolais et de la population issue de l’immigration congolaise.
- **La localisation géographique** des migrants congolais et de la population issue de l’immigration congolaise. Quelles sont les zones de destination des migrants congolais ? Ou vivent les populations issues de l’immigration congolaise ? Existe-t-il des stratégies résidentielles différentes entre la population de nationalité congolaise et celle devenue belge ? Voici autant de questions auxquelles nous tenterons d’apporter un éclaircissement.
- **Les caractéristiques socio-économiques de la population issue de l’immigration congolaise.** Nous terminerons cette étude en dépassant le cadre des données démographiques pour s’intéresser à la structure des ménages, au niveau d’éducation et à la situation sur le marché du travail de la population issue de l’immigration congolaise.

1. Sources de données⁴

Le *Registre National (RN)* est la principale source d'informations permettant d'appréhender les flux et les stocks d'une population. Cette source de données fournit des informations sur la population au 1^{er} janvier de chaque année par nationalité, nationalité à la naissance, lieu de naissance, âge, sexe, commune de résidence et type de ménage (stocks). A côté des stocks, le registre national enregistre également le nombre annuel d'immigrations et d'émigrations internationales par nationalité, âge, sexe et commune de résidence. Les autres mouvements de la population tels que les naissances, les décès et les changements de nationalité sont également extraits de cette source de données.

Depuis la création de Registre National en 1985, la fonction de dénombrement se base sur cette source. Par ailleurs, *un recensement* est organisé pour récolter une série d'informations socio-économiques sur des stocks de population, plus particulièrement lorsque les données du Registre sont manquantes (avant 1981)⁵. L'enquête socio-économique de 2001 sera utilisée pour analyser des données sur le statut d'activité et niveau d'éducation. Le second intérêt de cette source de données est qu'elle a permis de construire une typologie des populations « issues de l'immigration »⁶. L'inconvénient du recensement est qu'il reflète une situation déjà ancienne (2001 pour l'enquête socio-économique) et qu'à l'heure actuelle les caractéristiques socio-économiques des populations ont déjà évolué.

Finalement, d'autres sources fourniront des informations statistiques complémentaires. Le *Registre d'Attente* permettra d'avoir des statistiques sur le nombre de demandes d'asile et sur la reconnaissance du statut de réfugié. Les données sur l'asile seront également complétées par certaines statistiques du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA). *La base de données sur les visas du SPF Affaires étrangères*, fournit une série d'informations sur les motifs de délivrance des visas à destination de la Belgique. L'objectif étant d'appréhender les principaux motifs de séjour qui sont accordés aux Congolais.

⁴ Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour produire des statistiques sur base des ces sources de données nous renvoyons au Chapitre 1 du rapport statistique et démographique 2008 de Centre pour l'Egalité des chances et la Lutte contre le racisme.

Centre pour l'Egalité des chances et la Lutte contre le racisme, 2009B, *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique*, www.diversite.be, Bruxelles, 171 p.

⁵ Perrin, N., Schoonvaere, Q., 2009, *National Data Collection, Systems and Practices: Belgium Country report*, www.prominstat.eu, 22 p.

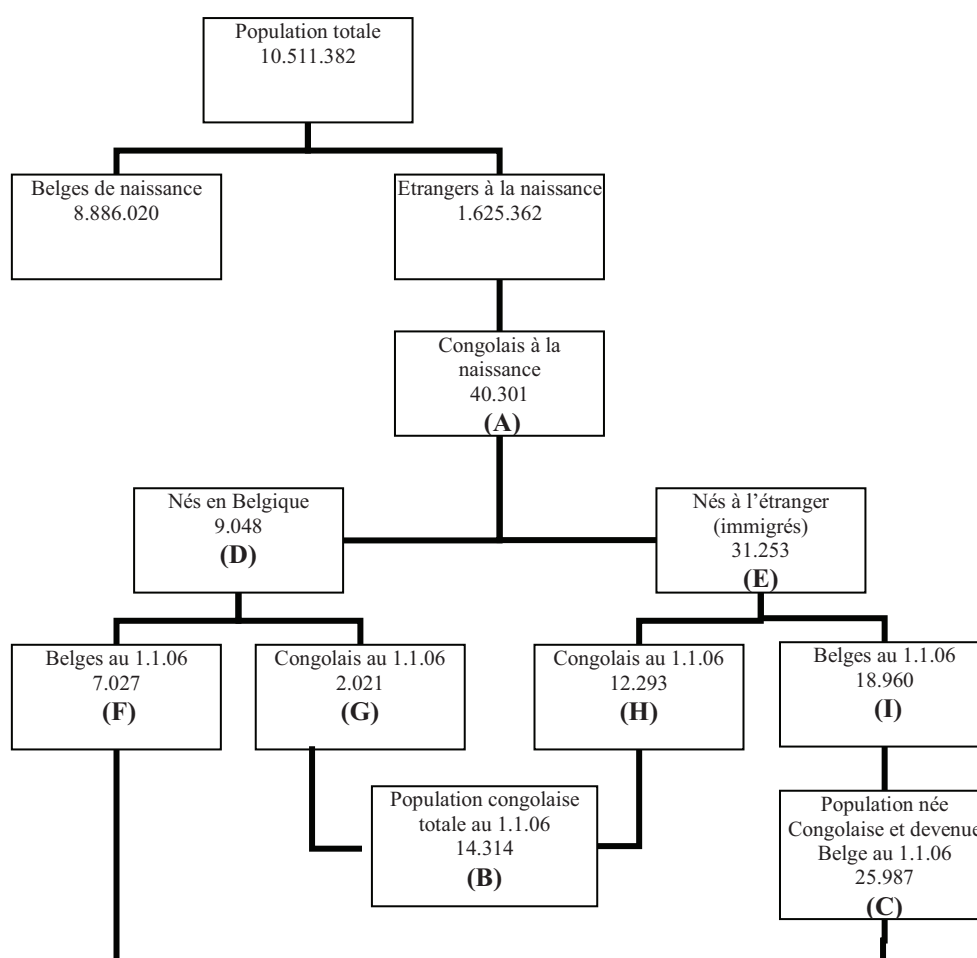
⁶ Pour plus d'information concernant cette typologie nous renvoyons au chapitre 6 du rapport statistique et démographique 2008 sur « la population d'origine étrangère ».

Centre pour l'Egalité des chances et la Lutte contre le racisme, 2009B, op-cit.

2. Evolution de la population issue de l'immigration congolaise

Etant donné que la variable nationalité ne suffit plus pour appréhender les origines de la population résidant en Belgique, il est nécessaire de développer de nouvelles statistiques pour appréhender efficacement les populations issues de l'immigration (Perrin, Dal et Poulain, 2007 ; CECLR 2009B). La figure 1 montre les différentes catégories identifiées sur base de deux variables, celles de la nationalité (et de son historique) et celle du lieu de naissance.

Figure 1. Population née congolaise au 1^{er} janvier 2006 : selon le pays de naissance et la nationalité actuelle



Sources : Registre National, DG-SIE, Perrin, Dal, Poulain 2007

L'avantage de cette typologie est qu'elle permet de dépasser le simple critère de la nationalité à un moment donné. Cependant, une grande limite de cette typologie est qu'elle n'appréhende qu'une partie de la population issue de l'immigration congolaise. En effet, la nationalité à la naissance ne permet pas de distinguer la seconde voire la troisième génération d'immigrés et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, les enfants nés d'un couple mixte naissent avec la nationalité belge. Deuxièmement, les enfants de parents devenus belges sont considérés comme belges dès leur naissance et troisièmement, certains enfants d'étrangers peuvent naître avec la nationalité belge

depuis 1984 (si les parents sont nés en Belgique)⁷. La variable de la nationalité à la naissance permet de mieux appréhender la population issue de l'immigration mais le développement d'une statistique basée sur les liens de filiation permettrait d'affiner cette typologie des populations issues de l'immigration. Cependant, l'utilisation de variables se référant à l'origine ethnique des individus est soumise à des limitations légales. Ainsi, la Commission de la protection de la vie privée n'autorise pas l'accès à l'information sur les liens de parenté⁸.

Le critère de la nationalité à la naissance est un indicateur qui permet d'appréhender plus efficacement une population issue de l'immigration. En effet, ce critère permet de prendre en compte une partie de la population devenue belge qui serait totalement occultée par les statistiques basées uniquement sur la nationalité. Sur base de la disponibilité actuelle des données, la variable « nationalité à la naissance » est celle qui permet de quantifier le plus efficacement la population issue de l'immigration.

En appliquant cette typologie à la population totale résidant légalement en Belgique à la date la plus récente, soit 10.511.382 habitants au 1^{er} janvier 2006, approximativement 15% de cette population serait née étrangère, soit 1.625.362 personnes. La population issue de l'immigration congolaise (A) s'élèverait à 40.301 personnes, ce qui correspond à 2,5% de la population née étrangère. Parmi les personnes issues de cette immigration congolaise (A), on peut dire que 77,5% ont réellement immigré et que 22,5% sont nées en Belgique. On peut également préciser que 60% de ces immigrants nés congolais ont acquis la nationalité belge. A côté de cela, parmi les personnes nées congolaises en Belgique, un peu plus des trois-quarts sont devenues belges. Finalement, c'est 64,5% de la population issue de l'immigration congolaise (A) qui est devenue belge, les autres personnes étant toujours de nationalité congolaise.

Cette première approche des stocks les plus récents de la population issue de l'immigration congolaise (A) permet de mettre en avant deux éléments. Premièrement, la dynamique des changements de nationalité est très importante puisque c'est presque deux personnes nées congolaises sur trois qui sont devenues belges. Deuxièmement, cette typologie met également en avant qu'une partie de la population née congolaise (22,6%) n'a pas immigré.

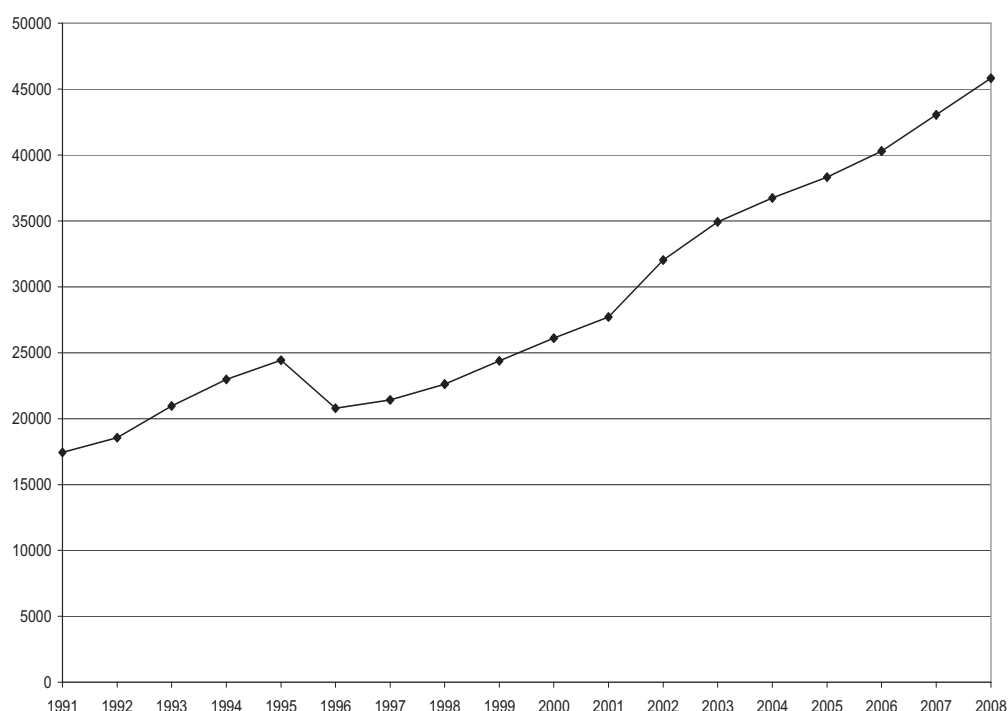
2.1. La population née congolaise : le premier groupe issu d'Afrique subsaharienne résidant en Belgique

Premièrement, on observe que, au 1^{er} janvier 1991, la population née congolaise, quelle que soit sa nationalité actuelle, s'élevait à 17.451 personnes. Dix-sept ans plus tard, cette population a plus que doublé pour atteindre un peu plus de 45.800 individus au 1^{er} janvier 2008. Un second constat est que l'accroissement annuel de cette population est positif, excepté en 1995. Précisons que 1995 est l'année où les demandeurs d'asile ont été exclus des statistiques officielles, ce qui n'est pas sans effet sur la population issue de l'immigration congolaise.

⁷ Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 2009b, op-cit, pp. 127-128.

⁸ Ibidem, pp. 144.

Figure 2. Evolution de la population issue de l'immigration congolaise (A), 1991-2008⁹



Sources : Registre National, DG-SIE et recensement

En comparaison avec les principaux autres groupes de nationalité étrangère à la naissance, on constate qu'au 1^{er} janvier 1991, la population née congolaise était la 10^{ème} plus importante en Belgique. Quinze ans plus tard, cette dernière est passée à la 9^{ème} place, dépassant les ressortissants issus de l'immigration portugaise. Parmi les dix premiers groupes nés étrangers huit proviennent du continent européen (avec la Turquie) et deux du continent africain. Les personnes nées congolaises forment, loin derrière les Marocains, le second groupe issu d'Afrique et le premier en provenance d'Afrique subsaharienne. Notons également que, parmi ces principaux groupes de nationalité à la naissance, ce sont les Congolais qui ont connu la plus forte croissance (+131%). Cela a eu pour conséquence que, entre le 1^{er} janvier 1991 et le 1^{er} janvier 2006, la part des personnes nées congolaises est passée de 1,5% à 2,5% de la population totale née étrangère.

⁹ La population issue de l'immigration congolaise au 1^{er} janvier 2007 et au 1^{er} janvier 2008 est une estimation calculée sur base des changements de nationalité (pour la justification de la méthode, voir 5.2.1).

Tableau 1. Evolution des principaux groupes de nationalité à la naissance résidant en Belgique au 1^{er} janvier 1991 et 1^{er} janvier 2006

	1.1.1991	1.1.2006	Taux accroissement (en %)
Europe	903199	1091072	20,80%
Italie	297582	277128	-6,87%
France	149456	172461	15,39%
Pays-Bas	95207	139777	46,81%
Allemagne	50740	55030	8,45%
Espagne	60663	54955	-9,41%
Portugal	18629	32119	72,41%
Pologne	29915	40428	35,14%
Turquie	91213	141517	55,15%
Autres(Europe)	109794	177657	61,81%
Afrique	205661	377333	83,47%
Maroc	151262	249623	65,03%
Congo (R.D.C)	17451	40301	130,94%
Algérie	12431	19949	60,48%
Tunisie	8059	11965	48,47%
Rwanda	1552	8635	456,38%
Ghana	2297	4935	114,85%
Cameroun	1338	4914	267,26%
Autres (Afrique)	11271	37011	228,37%
Asie	44291	97252	119,58%
Amérique du Nord	15985	17131	7,17%
Amérique Latine	11970	25442	112,55%
Océanie	741	1168	57,62%
Nés étrangers (TOTAL)	1189923	1625362	36,59%

Sources : Registre National, DG-SIE et recensement

Calculs : GéDAP-UCL (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

Au travers de ces quelques informations sur les stocks de la population née étrangère, nous venons de mettre en évidence que la croissance annuelle de la population issue de l'immigration congolaise n'a cessé d'être positive depuis le début des années 1990 (excepté le cas particulier de l'année 1995). Nous avons également vu que numériquement cette population se trouve dans les dix premiers groupes de nationalité nés étrangers et résidant en Belgique. Après avoir présenté et contextualisé la population issue de l'immigration étrangère, il convient d'étudier les différents sous-groupes qui constituent cette population. Dans les points qui suivent, nous allons donc désagréger cette population sur base des deux variables suivantes : le lieu de naissance et la nationalité.

2.2. Des immigrants nés congolais de plus en plus nombreux

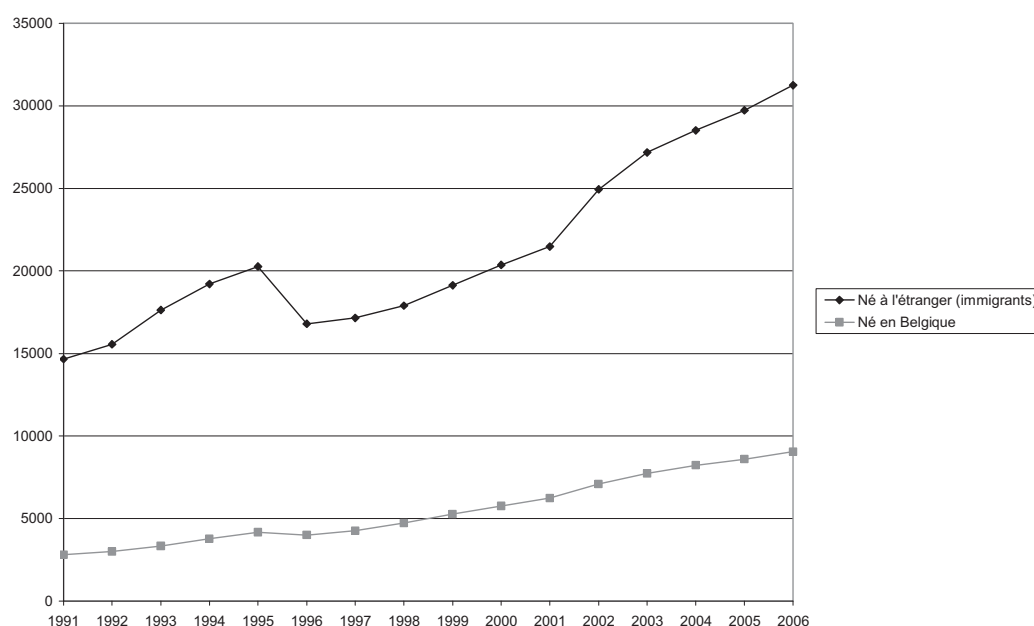
Le pays de naissance est la variable la plus simple pour analyser les migrations internationales. En effet, dans la typologie que nous venons de présenter, le pays de naissance permet de distinguer la population née à l'étranger - qui a effectué une migration internationale pour venir résider en Belgique - de la population née en Belgique. En principe, cette variable ignore le concept de nationalité puisqu'un Belge peut très bien être né à l'étranger et un étranger en Belgique. Le premier est alors un immigré et pas le second¹⁰. Précisons que cette typologie s'applique aux personnes dont la nationalité à la naissance ou la première nationalité enregistrée au Registre National était congolaise. Il est donc possible de distinguer les personnes nées à l'étranger des natifs de Belgique. Une des limites du pays de naissance est qu'il se réfère à l'ensemble des pays étrangers et que les migrants congolais ne proviennent pas exclusivement de la République Démocratique du Congo. Il est donc important de tenir compte de cette particularité de la notion d'immigrant lors de l'analyse des données.

Lorsque l'on différencie la population issue de l'immigration congolaise sur base du pays de naissance, on constate que la population immigrée (E) est numériquement plus importante que la population née dans le pays (D). Ces deux populations se caractérisent également par un accroissement positif depuis le début des années 1990. Cependant, on observe toujours un accroissement négatif entre le 1^{er} janvier 1995 et le 1^{er} janvier 1996, ce qui coïncide avec la date d'exclusion des demandeurs d'asile des statistiques officielles. Notons qu'en 1995, le taux d'accroissement de la population immigrante était de -18,7% contre -4,3% pour les natifs de Belgique. Cela permet de faire deux constats : le premier est l'aspect non-négligeable de la migration d'asile pour les congolais durant le milieu des années 1990 et le second, est qu'une part de la population demandeuse d'asile est née sur le territoire belge.

Outre ce cas particulier d'un changement législatif qui exclut des statistiques une population particulière, l'accroissement du nombre d'immigrés est influencé par le solde migratoire et les décès de ces immigrants. Par conséquent, l'accroissement positif de la population immigrante laisse suggérer un solde migratoire annuel positif plus important que les décès. Par contre, l'accroissement des natifs est influencé par le solde naturel des personnes nées en Belgique et par les émigrations de ces mêmes personnes. Cela signifie que le solde naturel annuel des Congolais de naissance est positif et qu'il est plus important que les émigrations de cette même population. Cependant, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, toute la population issue de l'immigration n'est pas prise en compte dans les naissances. En effet, les enfants nés de parents devenus belges, d'un couple mixte et même de parents étrangers (si ceux sont nés en Belgique) naissent avec la nationalité belge. Ces derniers ne sont donc pas pris en compte dans la population née congolaise en Belgique, ce qui exclut une part non négligeable de la seconde et de la troisième génération d'immigrés congolais.

¹⁰ Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 2009B, *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique*, www.diversite.be, Bruxelles, pp. 125-126.

Figure 3. Evolution de la population issue de l'immigration congolaise selon le lieu de naissance, 1991-2006



Sources : Registre National, DG-SIE et recensement
Calculs : GéDAP-UCL (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

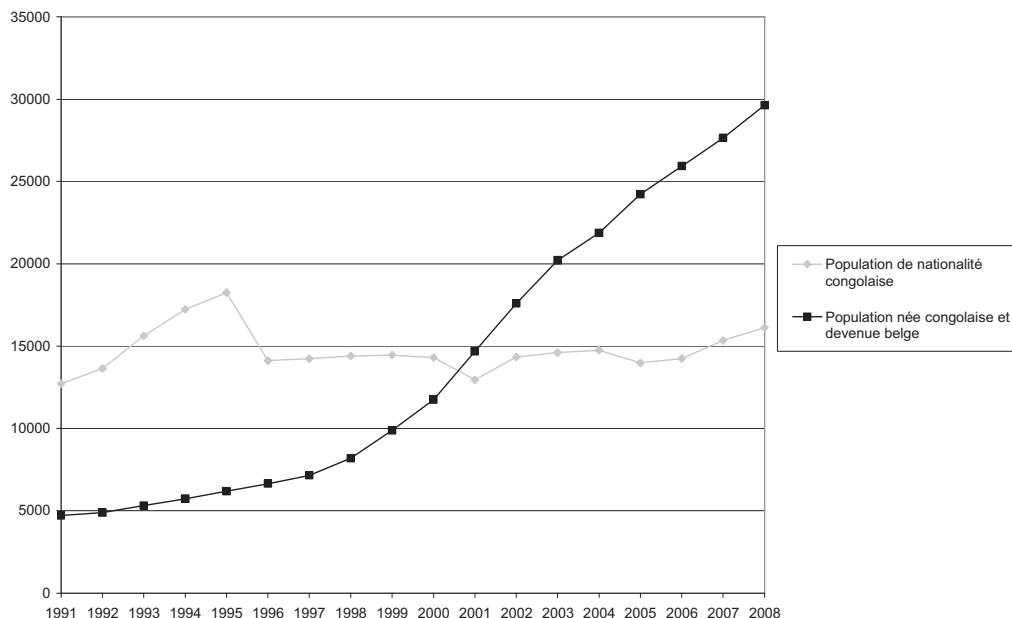
2.3. L'augmentation rapide de la population née congolaise et devenue belge

La variable «nationalité» à une date donnée permet de distinguer, à cette même date, la population congolaise (B) de celle qui a acquis la nationalité belge (C). La population née congolaise et devenue belge qui ne dépassait pas les 5.000 personnes au 1^{er} janvier 1991 va progressivement croître, pour dépasser la population de nationalité congolaise durant l'année 2000. Au 1^{er} janvier 2008, cette population comptait approximativement 29.690 individus, ce qui correspond à une augmentation de 528% par rapport à 1991 alors que la population de nationalité congolaise va croître de seulement 28% durant cette même période. Soulignons également que l'exclusion des demandeurs d'asile a uniquement fait décroître la population de nationalité congolaise. Cela se justifie par le fait que le droit n'autorise pas un demandeur d'asile en cours de procédure d'acquérir la nationalité belge.

La principale dynamique qui influence directement cet accroissement est bien évidemment les changements de nationalité, auxquels il faut retirer les décès et les éventuelles émigrations. Le solde migratoire influence également, mais de manière plus indirecte, la population devenue belge puisque ces migrants constituent la population qui peut potentiellement acquérir la nationalité belge. Cette dynamique des changements de nationalité n'est pas sans conséquence sur l'évolution de la population congolaise, qui s'est toutefois stabilisée entre 14.000 et 16.132 individus entre le 1^{er} janvier 1996 et le 1^{er} janvier 2008. On peut dès lors supposer que, durant cette période, d'autres dynamiques démographiques, telles que le mouvement naturel et la migration, ont contribué à faire légèrement progresser la population de nationalité congolaise. Cela

justifie l'intérêt d'analyser en détail chacun des flux qui sont à l'origine de l'évolution des stocks de la population de nationalité congolaise.

Figure 4. Evolution de la population issue de l'immigration congolaise selon la nationalité (belge ou congolaise), 1991-2008



Sources : Registre National, DG-SIE et recensement
Calculs : GédAP-UCL (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

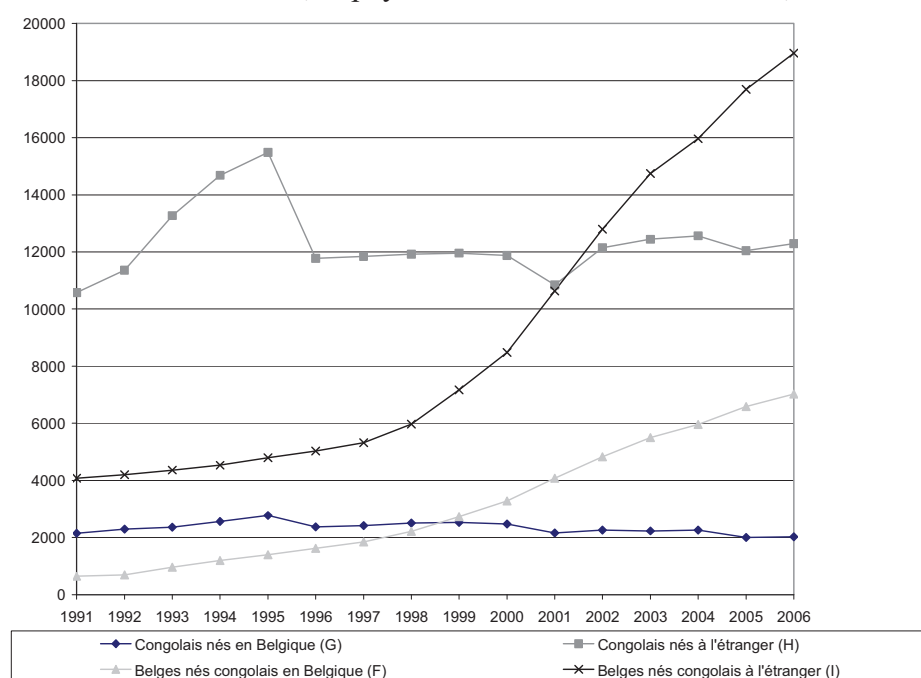
2.4. La population selon le lieu de naissance et la nationalité

Finalement le croisement de deux variables binaires, celle du lieu de naissance et celle de la nationalité, permet de mettre en évidence quatre groupes bien distincts :

1. **Les ressortissants de nationalité congolaise qui sont nés à l'étranger (H)** constituaient, au 1^{er} janvier 1991, 49% des personnes nées congolaises (A). La part relative de ce groupe va atteindre les 67% au 1^{er} janvier 1993, pour ensuite progressivement baisser pour ne représenter plus que 30% de la population née congolaise au 1^{er} janvier 2006 (figure 4). En termes d'effectifs. Notons également la baisse conjoncturelle observée entre le 1^{er} janvier 2000 et 2001, que l'on a également observée dans l'analyse de la population de nationalité congolaise.
2. La part relative de **la population de nationalité étrangère née en Belgique (G)** se caractérise également par une tendance à la baisse, passant de 18% au 1^{er} janvier 1993 à 5% de la population issue de l'immigration congolaise au 1^{er} janvier 2006. Ce groupe était constitué de 2.149 individus au 1^{er} janvier 1991, il est passé à 3.674 personnes deux ans plus tard, pour ensuite progressivement diminuer pour atteindre 2.021 individus au 1^{er} janvier 2006. A l'instar des immigrés de nationalité congolaise, les natifs de Belgique ont vu leur part relative diminuer depuis 1993 alors que leurs effectifs sont restés assez stables.

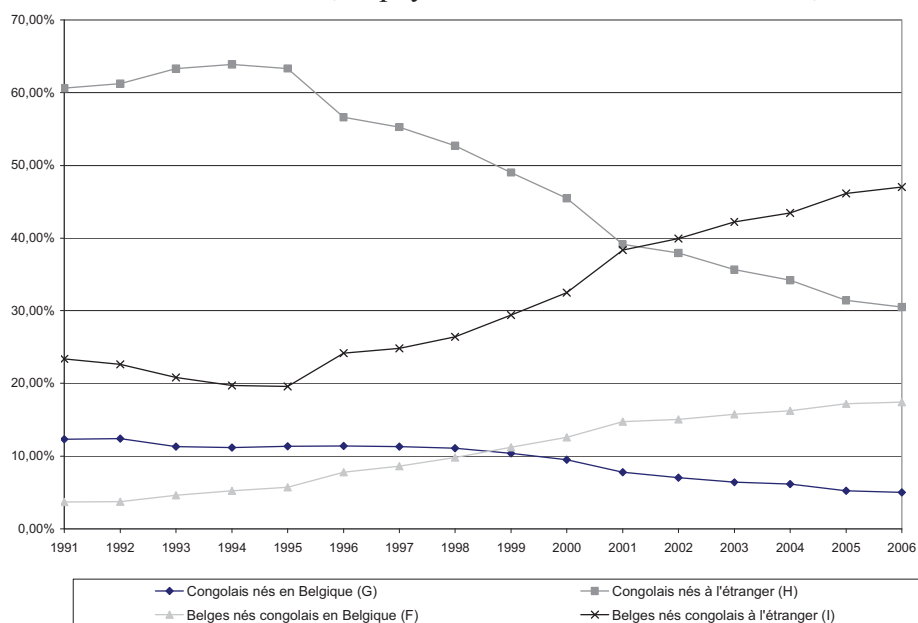
3. L'évolution **de la population née congolaise à l'étranger et devenue belge (I)** a connu une tendance inverse. En effet, depuis le 1^{er} janvier 1995, la part relative de cette population n'a cessé de croître, passant de 20% au 1^{er} janvier 1991 à 47% de la population née congolaise au 1^{er} janvier 2006. Entre ces deux dates, cette population a plus que quadruplé, passant de 4081 à 18.960 personnes. La forte progression de ce groupe, plus particulièrement à partir de la deuxième moitié des années 1990, est liée à une dynamique des changements de nationalité non négligeable. Cette dynamique n'est donc pas sans conséquence sur la population immigrée de nationalité congolaise, qui se stabilise autour des 12.000 individus depuis le 1^{er} janvier 1996. Alors qu'avant le 1^{er} janvier 2001 le groupe des Congolais nés à l'étranger était de loin le plus important, ces évolutions ont eu pour conséquence que la population née congolaise et devenue belge est la plus importante depuis l'année 2001. Depuis lors, la différence entre ces deux populations n'a cessé de croître au profit des immigrants congolais devenus belges.
4. Finalement, **les personnes nées congolaises en Belgique qui ont obtenu la nationalité Belge (F)** représentaient, avant 1998, à peine 10% de la population congolaise de naissance (A). C'est durant cette année que cette population va dépasser les Congolais qui sont nés sur le territoire Belge. Tout comme les immigrants devenus belges, les natifs du royaume vont augmenter principalement à partir de la seconde moitié des années 1990. En termes d'effectif, ces natifs devenus belges étaient 642 au 1^{er} janvier 1991, 4080 dix ans plus tard et 7027 au 1^{er} janvier 2006, soit 17% de la population issue de l'immigration congolaise (A).

Figure 5. Evolution du nombre de personnes issues de l'immigration congolaise selon la nationalité à la naissance, le pays de naissance et la nationalité, 1991-2006



Sources : Registre National, DG-SIE et recensement
Calculs : GédAP-UCL (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

Figure 6. Répartition (en %) des personnes issues de l'immigration congolaise selon la nationalité à la naissance, le pays de naissance et la nationalité, 1991-2006



Sources : Registre National, DG-SIE et recensement
Calculs : GédAP-UCL (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

L'analyse des statistiques sur la population née congolaise nous montre bien la difficulté d'appréhender les populations issues de l'immigration. Malgré tout, nous avons mis en évidence un certain nombre d'éléments permettant de mieux appréhender la population issue de l'immigration congolaise.

Premièrement, nous avons établi les limites que peut présenter l'analyse sur base du critère de la nationalité. En effet, dans un pays comme la Belgique où l'accès à la nationalité est considéré comme étant un des moins restrictifs du continent européen, il est indispensable de définir la population issue de l'immigration sur base d'autres variables que la nationalité de l'individu¹¹. Deuxièmement, nous avons mis en évidence l'importance de la dynamique des changements de la nationalité sur les différents groupes qui constituent la population issue de l'immigration congolaise (A). Enfin, nous avons vu également que les immigrants congolais sont plus importants que les natifs de Belgique, mais qu'il est important de tempérer cette conclusion par le fait que beaucoup d'enfants d'immigrés congolais peuvent naître belges, si, entre autre, au moins un de leur deux parents est belge.

2.5. L'évolution incertaine de la population de nationalité congolaise

Appréhender une population issue de l'immigration sur base du critère de la nationalité présente certaines limites. En effet, en Belgique, la libéralisation de l'accès à la nationalité diminue l'intérêt de cette statistique¹². Toutefois, une analyse plus détaillée de la population de nationalité congolaise n'est pas sans intérêt. En effet, en nous donnant pour objectif d'identifier les éventuels événements qui ont pu influencer son évolution, nous pourrions poser certaines hypothèses qui seront testées ultérieurement.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, seulement 10 Congolais étaient recensés en Belgique¹³. Au 1^{er} janvier 1961, on dénombrait 2585 ressortissants congolais résidant légalement dans le royaume belge. Ce stock est lié au décollage des flux migratoires, observé à partir de 1960, date de l'indépendance du Congo. Au recensement suivant, en 1971, la population congolaise avait plus que doublé pour atteindre 5244 personnes. Entre 1971 et 1981, cette population continue sa progression avec un accroissement positif de 64% pour atteindre 8575 individus. Cet accroissement de la population congolaise va connaître un premier arrêt en 1985, pour ensuite repartir à la hausse, particulièrement au début des années 1990. Entre le 1^{er} janvier 1995 et le 1^{er} janvier 1996, on observe la plus forte baisse jamais observée pour la population congolaise (-23%). Ensuite, la progression va légèrement reprendre jusqu'au 1^{er} janvier 2000 pour ensuite connaître une nouvelle chute au cours de l'année 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2001, on observe un accroissement annuel positif du nombre de ressortissants congolais résidant en Belgique. Finalement, au 1^{er} janvier 2008, on dénombrait 16.132 ressortissants congolais (figure8).

¹¹ Nicolas Perrin, Luc Dal et Michel Poulain, 2007, op-cit, p. 1.

¹² L'intérêt de la variable nationalité est qu'elle permet d'identifier les populations étrangères qui sont soumises à un système juridique particulier.

¹³ Kagné, B., Martiniello, M., 2001, op-cit, p. 6.

Depuis le début des années 1960, la population de nationalité congolaise connaît une tendance à l'augmentation. Cependant, nous avons mis en avant quatre baisses conjoncturelles du nombre de Congolais qui sont intervenues en 1985, 1995, 2000 et 2004. Il est donc important d'essayer de comprendre ces chutes qui sont en inadéquation avec la tendance à l'augmentation observée depuis le début des années 1960. Pour cela, il convient de présenter les différents types de flux qui sont susceptibles de faire évoluer cette population étrangère. Les immigrations et les naissances sont des mouvements qui participent à l'augmentation de cette population. A l'inverse, les émigrations, les décès et les changements de nationalité contribuent à faire baisser le nombre de ressortissants de nationalité congolaise.

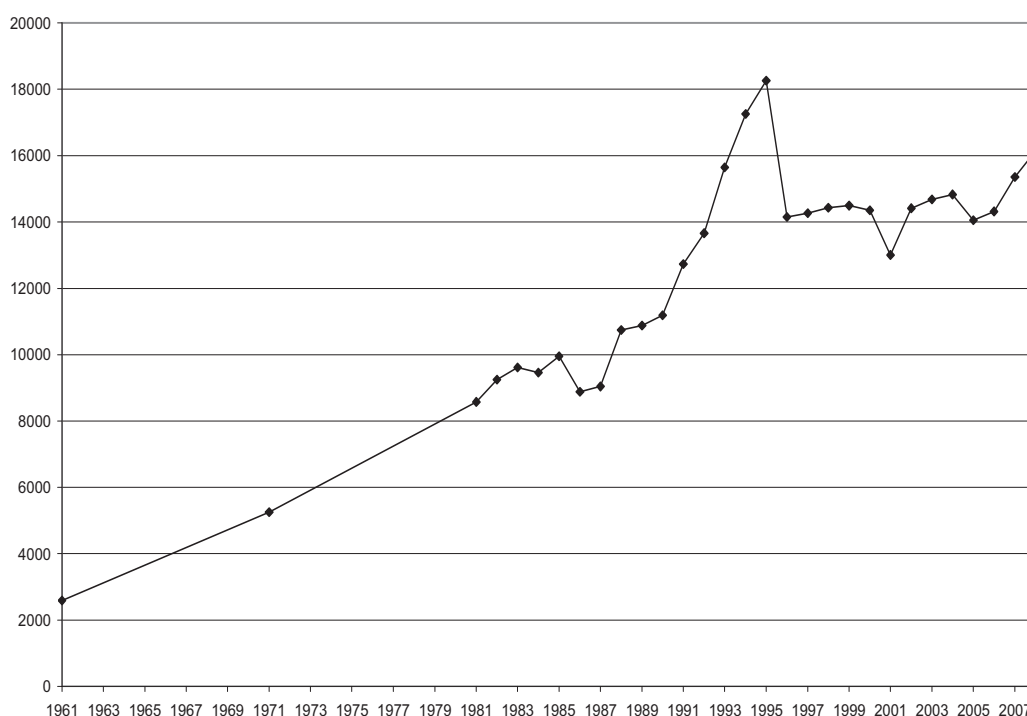
Bien qu'il faille tenir compte de toutes les composantes du mouvement de la population étrangère, les chutes de la population congolaise observées en 1985 et 2000 coïncident avec deux réformes du code de la nationalité, celles de 1984 et de 1999¹⁴. Ce constat permet de poser l'hypothèse que ces chutes conjoncturelles du nombre de Congolais sont principalement dues à des changements législatifs en matière d'acquisition de la nationalité. L'analyse de l'évolution des changements de nationalité devrait permettre de fournir une réponse à cette hypothèse (voir 5.2.1).

La forte chute observée en 1995 coïncide avec la date de création du Registre d'Attente pour l'inscription des demandeurs d'asile. Depuis cette date, les personnes inscrites dans ce registre spécifique ne sont plus prises en compte pour calculer la population légale, ce qui a eu pour conséquence d'exclure les demandeurs d'asile des statistiques publiées par la DG-SIE. La forte baisse observée entre le 1^{er} janvier 1995 et le 1^{er} janvier 1996 est principalement imputable à ce changement de définition statistique. Depuis lors, les demandeurs d'une protection internationale en cours de procédure sont exclus des statistiques, mais dès que cette protection leur a été accordée ou qu'ils ont régularisé leur situation en dehors de la procédure d'asile, alors ils entrent dans les stocks de la population légale¹⁵.

¹⁴ Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 2009b, *op-cit*, pp. 144-145.

¹⁵ Par protection internationale, on fait référence au statut de réfugié accordé selon la convention de Genève, et à la protection subsidiaire. Les régularisations quant à elles se basent sur l'ancien article 9 alinéa 3 et sur les actuels articles 9bis et 9ter de la loi du 15/12/1980

Figure 7. Evolution de la population de nationalité congolaise, 1962–2008



Sources : Registre National, DG-SIE, recensement

L'analyse des stocks de ressortissants congolais résidant légalement en Belgique montre que certaines hypothèses explicatives des baisses conjoncturelles doivent encore être confirmées. En effet, ces dernières semblent coïncider avec des changements législatifs indépendants de mouvements démographiques traditionnels (naissances, décès, immigrations et émigrations). Une analyse détaillée de chacun des mouvements qui influencent l'évolution d'une population étrangère devrait permettre de tester efficacement ces différentes affirmations.

3. La migration congolaise en Belgique: une mobilité internationale particulière ?

3.1. La migration congolaise face à l'histoire migratoire de la Belgique

Pour rappel, chaque étranger qui séjourne plus de trois mois en Belgique est tenu de s'enregistrer dans le registre de sa commune. Les entrées sont donc calculées sur les déclarations d'arrivée des individus, centralisées au niveau du Registre National, afin de permettre d'appréhender les flux d'immigration légale. Cependant, ce système d'enregistrement des immigrations connaît certaines limites. Premièrement, seules les immigrations légales sont enregistrées, ce qui a pour conséquence qu'une partie des entrées ne sont pas enregistrées ou ne le sont qu'avec un certain retard si la personne est régularisée après son arrivée effective dans le pays. Une seconde limite, déjà évoquée plusieurs fois, est l'exclusion des demandeurs d'asile de la statistique officielle depuis 1995. La conséquence de cette mesure est que cette population n'apparaît plus dans les statistiques d'immigration.

Ce système d'enregistrement permet d'avoir des statistiques d'immigration annuelles par nationalité. L'objectif de l'analyse de ces chiffres d'immigration est double : (1) analyser les immigrations de Congolais en les intégrant dans l'histoire migratoire de la Belgique d'après-guerre et (2) identifier d'éventuelle(s) évolution(s) de la migration congolaise en Belgique.

- *Phase 1: l'immigration de travail par contingent (1946-1974)*

L'analyse des flux migratoires d'étrangers permet de distinguer plusieurs phases dans l'histoire des migrations dans la Belgique d'Après-guerre. La première phase s'étend de 1948 à 1974 et se caractérise par des évolutions essentiellement conjoncturelles qui varient entre 20.000 et 80.000 immigrations annuelles. Cette période était celle de la signature de conventions bilatérales d'occupation de travailleurs étrangers. Citons par exemple l'accord signé avec l'Italie en 1946, avec l'Espagne en 1956 ; avec la Grèce en 1957, avec le Maroc et la Turquie en 1964 et avec la Tunisie en 1969 (figure 8)¹⁶.

Entre 1949 et 1959, l'immigration de Congolais était assez marginale avec moins de cent entrées par an. Durant cette période, la migration se caractérisait par une forte mobilité des élites, l'objectif étant de former certaines personnes pour prendre le relais des fonctionnaires coloniaux. L'existence d'accords entre certaines écoles et universités de Belgique et d'Afrique Centrale explique les quelques flux d'étudiants¹⁷. Jusqu'à la fin de la décennie 1950, l'immigration congolaise n'est pas encore réellement entrée dans l'histoire migratoire de la Belgique, qui était essentiellement marquée par des flux de travailleurs européens. À partir de 1960, année de l'indépendance du Congo, les entrées sur le territoire belge vont s'intensifier, pour atteindre un peu moins de 2300 immigrations en 1962, et ensuite repartir à la baisse jusqu'à 1000 entrées en 1967.

¹⁶ La catastrophe minière du Bois du Casier à Marcinelle mettra un frein à l'immigration italienne, ce qui explique que la Belgique va signer des accords avec d'autres pays (Poulain, Perrin, 2002).

Dassetto, F., 2001, *Migration, sociétés et politiques : Belgique, Europe et les nouveaux défis*, Sybidi Papers n°25, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, pp. 21 à 33.

Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 20091, op-cit, pp. 8 à 13 et 23.

¹⁷ Kagné, B., Martiniello, M., 2001, op-cit, pp. 6-7.

Jusqu'à la crise pétrolière, les entrées vont connaître de nouvelles variations conjoncturelles qui se cantonnent entre 1.000 et 1.500 entrées.

En comparaison avec les autres populations extra-européennes, au 1^{er} janvier 1970, on dénombrait un peu moins de 40.000 Marocains, 12.676 Américains, 6.621 Algériens et 5.244 Congolais¹⁸. Par rapport à 1961 le taux d'accroissement de ces populations a été de 8423% pour les Marocains, 3117% pour les Algériens, 266% pour les Américains et 103% pour les Congolais¹⁹. L'intensité de ces progressions suggère que durant les années 1960, les entrées de Congolais vont être les quatrièmes flux d'origine extra-européenne et les premiers en provenance d'Afrique subsaharienne.

En résumé, cette première phase était caractérisée par des flux d'immigration assez intenses, qui étaient eux-mêmes directement influencés par des accords de recrutement de main-d'œuvre. Jusqu'au début des années 1960 ces accords étaient conclus avec des pays européens tels l'Italie, l'Espagne ou encore la Grèce. La décennie des années 1960 est celle du décollage de l'immigration extra européenne, avec notamment le recrutement de travailleurs marocains. Le décollage de l'immigration congolaise se situe également dans cette même décennie, cependant ces flux ne répondaient pas à cette logique de recrutement de main-d'œuvre. En effet, « les Congolais commencent à venir en Belgique dans un cadre étudiant, diplomatique, touristique ou commerçant »²⁰. Dans leur article sur l'immigration subsaharienne en Afrique, Kagné et Martiniello (2001) mettent également en avant le rôle important de l'immigration étudiante dans les premières années qui ont suivi l'indépendance du pays.

- *Phase 2: la crise économique et le ralentissement de l'immigration (1975-1983)*

La seconde phase de l'histoire migratoire de la Belgique, qui s'étend de 1975 jusqu'au milieu des années 1980, se caractérise par un ralentissement des flux migratoires. Suite à la crise pétrolière de 1974, le gouvernement belge va mettre fin au recrutement de main-d'œuvre étrangère tout en essayant de maîtriser les flux. Cette politique de fermeture sera accompagnée d'une volonté d'intégration des migrants venus lors de la première phase. Cela ne signifie pas que les entrées vont devenir inexistantes, puisque l'intégration de ces immigrés passera notamment par le regroupement familial²¹.

L'analyse des flux des principaux groupes de nationalités qui alimentent les immigrations en Belgique illustre bien ce ralentissement des entrées. En effet, excepté pour les Hollandais, on observe une tendance à la baisse des immigrations durant cette période. C'est notamment le cas des Français, des Italiens, des Marocains et des Turcs, dont les entrées annuelles sont passées respectivement de 10.000 à 5.000, de 9.700 à 2.100, de 5.300 à 1.700 et de 7.300 à 1.200 immigrations par an.

¹⁸ Nous considérons la population immigrée de Turquie comme provenant du continent européen.

¹⁹ Eggerickx, Thierry, Christian Kesteloot, Michel Poulain et al., 1999, *La population allochtone en Belgique*, Monographie n°3 du recensement du 1er mars 1991, Institut National de Statistique : Bruxelles, 260 p.

²⁰ Demart, S., 2008, « De la distinction au stigmat. Matonge : un quartier Congolais à Bruxelles », *les cahiers de la Fonderie*, n°38, p. 58.

²¹ Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 2009A, op-cit, pp. 10-11 et Dassetto, F., 2001, op-cit, pp. 13-23.

Durant cette période, plus particulièrement entre 1974 et 1981, les flux de l'immigration congolaise vont connaître un nouveau mouvement de reprise (excepté la chute observée en 1976). Durant ces années où les entrées d'étrangers avaient tendance à baisser, celles des Congolais ont connu une certaine reprise avec des immigrations annuelles comprises entre 1.500 et 2.000 entrées. Toutefois, un certain ralentissement des immigrations a été observé en 1982 et les deux années suivantes (figure 8). La décroissance des flux d'immigration ne s'observe pas de manière très nette pour les ressortissants congolais, qui sont toujours soumis à des variations conjoncturelles, mais sans réelle tendance à la baisse (excepté la baisse du début des années 1980).

Outre la baisse des entrées en 1976, 1982 et 1983, durant cette période, les entrées annuelles de Congolais vont être plus importantes que durant la 1^{ère} phase (figure 9). Toujours en comparaison à la phase précédente, les immigrations annuelles vont être proportionnellement plus importantes durant la seconde phase. En effet, durant cette période de fermeture des frontières, la part de l'immigration congolaise se cantonnait essentiellement entre 3% et 4%, voire dépassait les 4% des entrées totales d'étrangers en 1980 et 1981. Durant la première phase, les entrées de Congolais représentaient 2% à 3% de l'immigration étrangère (excepté le pic de 7% observé juste après l'indépendance du pays) (figure 10).

Les flux d'immigration des Congolais ne sont donc pas en phase avec l'histoire migratoire belge. Plusieurs pistes peuvent être avancées pour expliquer ces évolutions divergentes. Premièrement, selon Sarah Demart (2008), c'est seulement à partir des années 1980 que l'on pourra parler de migration économique pour les Congolais. En effet, les motivations de mobilité sont toujours essentiellement estudiantins, commerçant, etc. Elle ajoute également que durant cette période vont apparaître les premiers réfugiés, qui seront souvent des « opposants » associés aux confrontations entre l'Etat Belge et l'Etat Zaïrois²².

- *Phase 3 : la reprise de l'immigration malgré la fermeture des frontières*

La troisième phase, qui débute en 1984, est celle de la reprise des immigrations alors que la maîtrise des flux était toujours d'application. Cette phase se caractérise par une augmentation progressive des entrées qui vont atteindre, dans les années 2000, un nombre d'entrées annuelles sans précédent dans l'histoire migratoire de la Belgique (plus de 80.000 entrées par an). Il s'agit donc d'une phase contradictoire où les politiques restrictives sont toujours d'application, mais où le nombre d'entrées est en progression continue²³.

Durant cette phase, l'immigration congolaise va connaître une timide progression durant la fin des années 1980 et une forte augmentation au début de la décennie 1990, avec pas moins de 2690 entrées en 1992. Ce pic historique, enregistré par la statistique officielle, peut être mis en relation avec l'afflux massif des demandeurs d'asile congolais durant cette période. Les statistiques publiées par le CGRA concernant les demandes d'asile de Congolais par année, montrent un premier pic de demande en 1992 et 1993 (figure 11). Cette première crise de l'asile coïncide avec la période de

²² Demart, S., 2008, op-cit, pp58-59 et Demart, S., 2009, « Présences Congolaise en Europe », extrait d'une thèse de doctorat (à paraître).

²³ Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 2009A, op-cit, pp. 10-11 et Dassetto, F., 2001, op-cit, pp. 13-23.

démocratisation lancée le 24 avril 1990 par le président Mobutu, ainsi qu'aux pillages militaires, ce qui va engendrer une grande instabilité politique et une misère sans précédent²⁴. Ce pic d'immigration enregistré en 1992 n'est donc pas totalement dissocié de la situation politique du pays d'origine, et de l'afflux de demandeurs d'asile qui est une des procédures légales d'accès au territoire belge.

Toutefois les chiffres publiés par le CGRA font état d'un nombre élevé de demandes (3792 demandes en 1992 et 4120 en 1993), alors que les chiffres de l'immigration officielle ne dépassent pas les 1400 entrées. Au moins deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cela : (1) Les chiffres publiés par le CGRA comptabilisent le nombre de demande (dossiers) et non le nombre de demandeurs. Ce qui a pour conséquence qu'une même personne peut demander plusieurs fois l'asile et qu'un dossier peut se rapporter à plusieurs personnes. (2) La seconde hypothèse est qu'une personne peut faire une demande d'asile alors qu'elle est déjà présente sur le territoire et qu'elle a immigré précédemment sur base d'un autre motif. Ces deux hypothèses suggèrent que l'immigration motivée par l'asile devrait être approchée par les chiffres sur les premières demandes de personnes immigrées pour ce motif²⁵. Toutefois, la structure des données sur les demandes d'asile ne permet pas d'établir ces distinctions. On observe toutefois, en 1992 et 1993, une forte demande de protection internationale des Congolais, qui n'est pas sans lien avec la situation politique du Congo.

Sur base des chiffres officiels, la seconde moitié des années 1990 se caractérise par les entrées les plus basses observées depuis l'indépendance du Congo. Durant les années 2000, on voit ces entrées reprendre légèrement. Toutefois le principal constat est que l'exclusion des migrants demandeurs d'asile occulte une grande partie des entrées de Congolais. Dans les chiffres publiés par la DG-SIE on constate également une forte reprise des immigrations en 2001 et 2002. Cette augmentation coïncide avec la campagne de régularisation mise en place par la loi du 22 décembre 1999. Lors de cette campagne, les ressortissants congolais constituaient le groupe de nationalité ayant introduit le plus de dossiers de régularisation²⁶. Il est fort probable qu'une part non négligeable de ces entrées soit liée à la régularisation de Congolais qui résidaient illégalement sur le territoire²⁷. Cela illustre aussi le décalage qu'il peut y avoir entre la date effective de l'immigration et celle enregistrée par la statistique officielle.

A partir de 1995, la décision de ne plus compter les demandeurs d'asile dans les statistiques d'immigration va entraîner une chute du nombre officiel d'entrées de Congolais. En effet, l'année de cette modification statistique se caractérise par la plus forte baisse du nombre d'immigrations jamais enregistrées pour la population congolaise. Afin d'avoir ici une vision moins tronquée de la réalité migratoire, nous avons intégré les statistiques sur les premières demandes d'asile calculées sur base du Registre d'Attente. La courbe grise, qui intègre les premières demandes d'asile, ne contredit pas la tendance à la baisse du nombre d'immigrations durant cette période,

²⁴Bitumba Tipo-Tipo, M., 1995, « Migration Sud/Nord, levier ou obstacle ? Les Zaïrois en Belgique », in *Cahiers africains*, n°13, l'Harmattan, Paris, 167 p.

²⁵Perrin, Nicolas, 2008, Demandeurs d'asile, réfugiés et apatrides en Belgique : un essai de démographie des populations demandeuses ou bénéficiaires d'une protection internationale, op-cit, pp. 17 à 20.

²⁶Belgian Contact Point of the European Migration Network, 2005, op-cit, 137 p.

²⁷La régularisation est assimilée à une immigration si la personne n'était pas, au moment de la décision de régularisation, en procédure d'asile (enregistrée au Registre d'Attente) ou si elle n'a pas été radiée précédemment des registres.

avec un creux observé en 1996 et 1997. C'est en 1996 que la rébellion menée par Laurent-Désiré Kabila (père) va entraîner la chute du régime de Mobutu²⁸.

En Belgique, on va observer durant cette période une diminution des demandes d'asile qui peut être liée à une vision plus optimiste de l'avenir de la RD Congo. Toutefois, la seconde Guerre du Congo va débiter dès 1998 pour prendre fin, officiellement, en 2003. Durant cette période, on va observer à nouveau une augmentation du nombre de demandes d'asile en Belgique. Finalement, l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila en 2001 et l'arrivée de son fils, ainsi que la fin de la seconde guerre du Congo en 2003, vont entraîner une baisse progressive des demandes de protection internationale sur le territoire belge²⁹. L'analyse de l'évolution des demandes d'asile et des flux qui prennent en compte ces demandes, montre le lien qu'il peut y avoir entre la situation politique de la RD Congo et certains flux migratoires. Cela ne contredit pas les résultats d'une récente étude réalisée sur base de l'enquête MAFE-Congo. Cette dernière a montré que l'instabilité politique et les guerres augmentent le risque de migrer, et plus particulièrement de migrer vers l'Europe et l'Amérique du Nord, mais également en Afrique³⁰.

Toutefois l'asile n'est pas le seul motif d'immigration pour les Congolais. Comme nous l'avons évoqué dans la présentation des sources de données, la base de données sur la délivrance des visas permet également d'appréhender les motifs légaux de la migration, puisque le but du séjour est enregistré pour chaque demande de visa. Toutefois, cette base présente des limites. (1) On peut demander un certain type de visa puis changer de statut durant le séjour ou résider illégalement. (2) Tous les visas délivrés ne font pas systématiquement l'objet d'une migration. (3) Certains migrants illégaux entrent dans le pays sans visa. (4) Finalement, certaines entrées légales peuvent être dispensés d'un visa.

Durant l'année 2007, ce sont 792 visas de longue durée (de plus de trois mois) qui ont été délivrés à des ressortissants congolais. L'étude de ces visas de longue durée par motif du séjour en 2007 montre que plus de la moitié sont des visas pour regroupement familial. Si l'on tient compte de tous les types de regroupements familiaux (travailleurs et étudiants compris), ce sont 59% des visas de longue durée qui ont été délivrés pour ce motif. La poursuite d'études est le second motif de migration pour les ressortissants congolais. Notons également qu'un peu plus de 5% des visas sont délivrés pour effectuer un stage ou une formation, et que le travail (salarié et indépendant) représente à peine 1% des personnes ayant migré avec un visa en 2007 (figure 13).

Cette analyse des motifs de délivrance des visas a permis de mettre en évidence que, actuellement, le regroupement familial et les études sont les deux principaux motifs de migration pour les Congolais. L'immigration pour entreprendre des études est un motif qui existe depuis le début de l'histoire migratoire congolaise, et qui est toujours non-négligeable à l'heure actuelle³¹. Le regroupement familial suppose l'installation effective d'un membre direct de la famille.

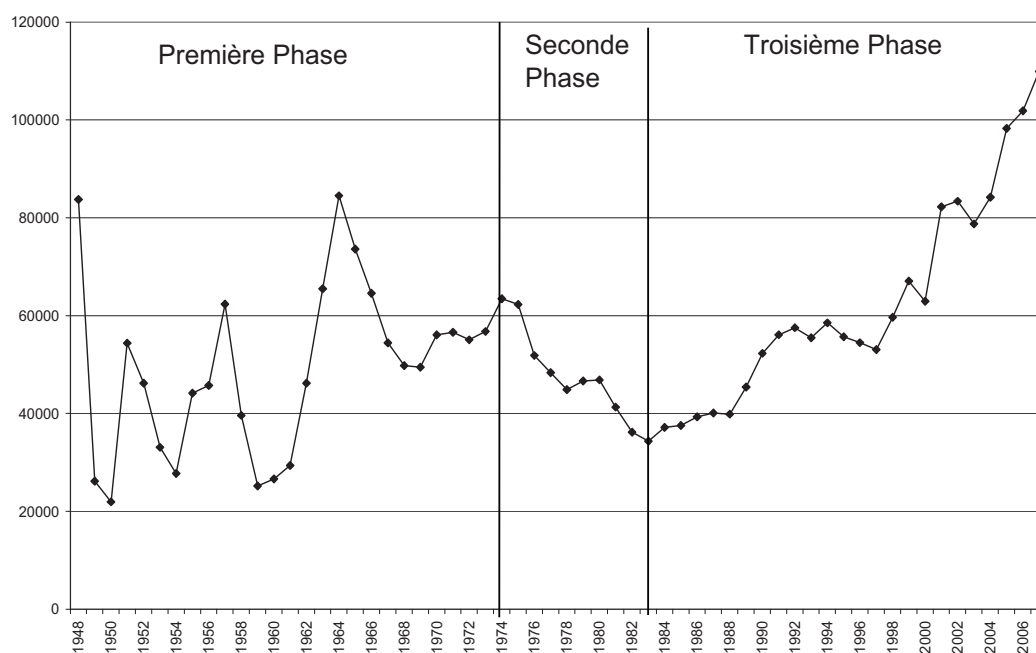
²⁸ Malu-Malu, J-J, 2002, *Le Congo Kinshasa*, Ed. Karthala, Paris, pp. 202-203.

²⁹ Schoumaker, B., Vause, S., Mangulu, J., 2009, op-cit, pp. 4-5.

³⁰ Ibidem, p. 22.

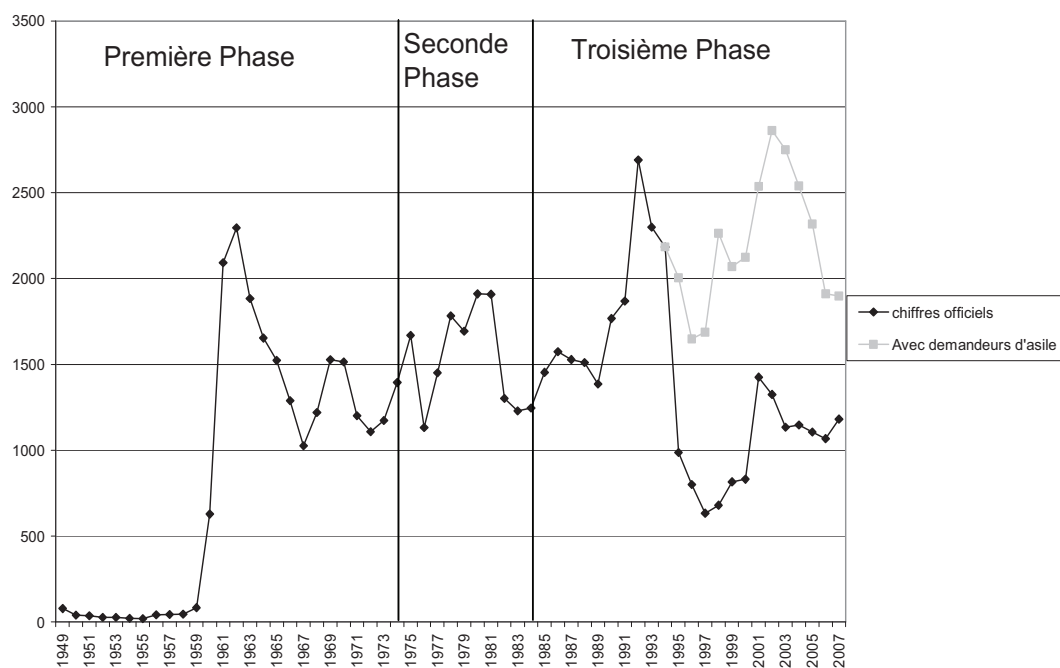
³¹ Kagné, B., Martiniello, M., 2001, op-cit, pp. 6-7.

Figure 8. Evolution du nombre d'immigrations d'étrangers, 1948-2007



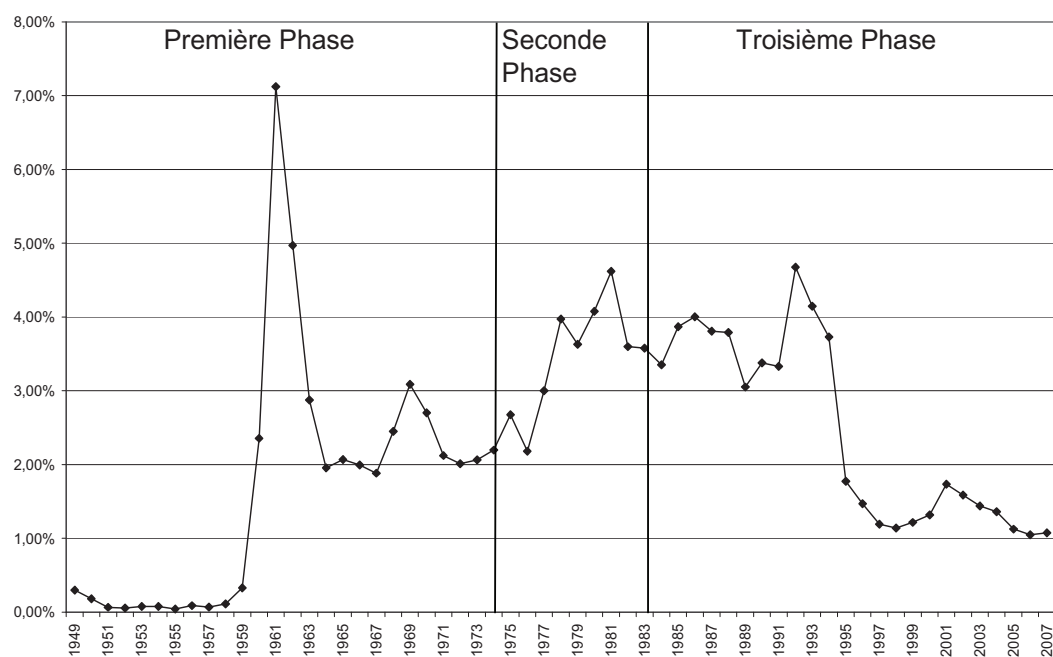
Source : Registre National, DG-SIE

Figure 9. Evolution du nombre total d'immigrations de Congolais, 1949-2007



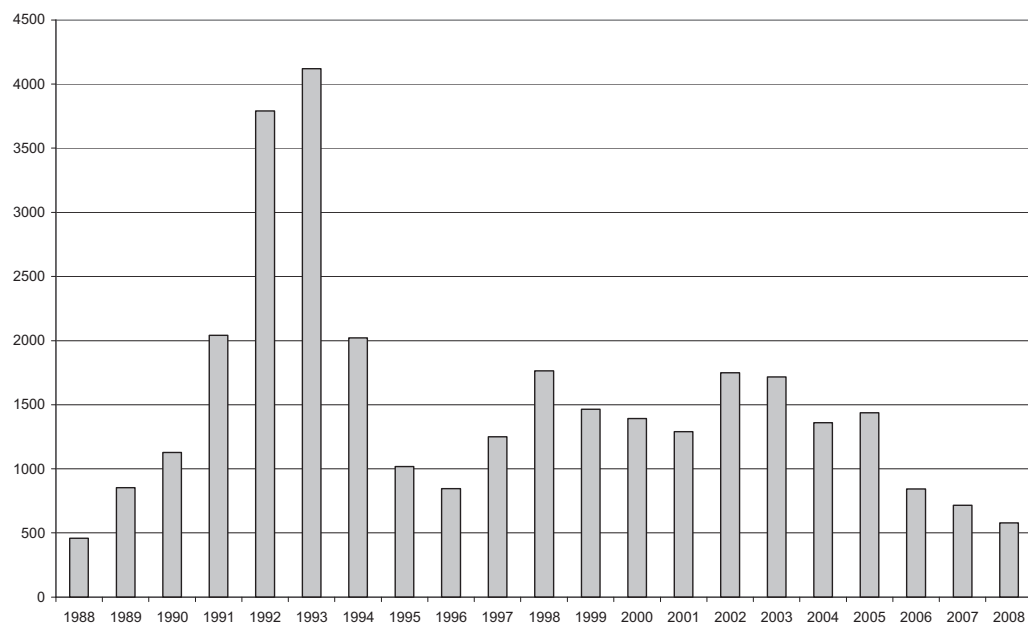
Sources : Registre National, DG-SIE et Registre d'Attente

Figure 10. Evolution de la part de l'immigration congolaise dans l'immigration étrangère, 1948- 2007.



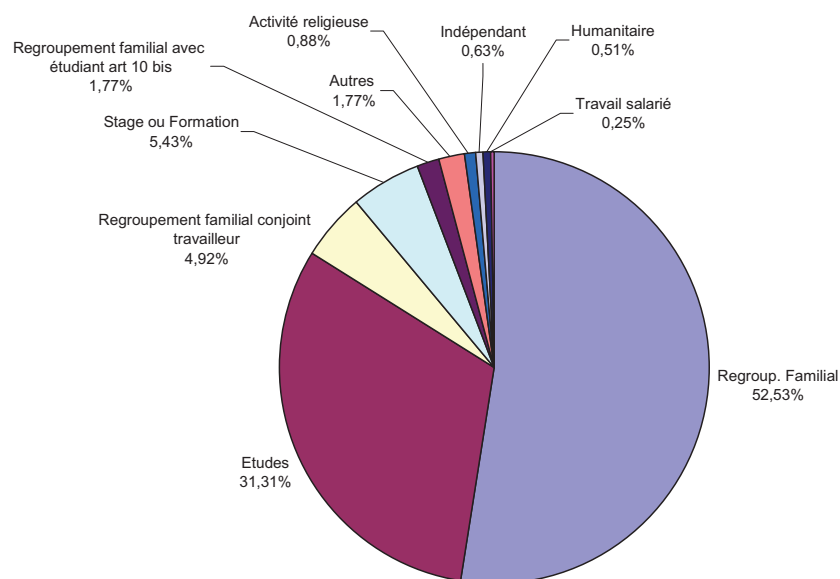
Source : Registre National, DG-SIE et Registre d'Attente

Figure 11. Evolution du nombre de demandes d'asile de Congolais, 1988-2008



Source : CGRA (Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides)

Figure 12. Répartition par motif des visas de longue durée (plus de trois mois) pour les ressortissants congolais, 2007



Source : Base de données « visas » du SPF Affaires Etrangères
Calculs : Schoonvaere Quentin

En confrontant l'évolution des entrées de Congolais avec l'histoire migratoire de la Belgique, nous avons pu mettre en évidence certains éléments de compréhension de l'immigration congolaise en Belgique. Nous pouvons retenir que les premières entrées significatives de Congolais vont coïncider avec l'indépendance du Congo. Jusqu'à la fin des années 1980, ces entrées semblent répondre à des logiques différentes de celle de l'immigration étrangère. Alors que durant la première phase (1948-1974), l'objectif premier de l'immigration était de recruter de la main-d'œuvre, la seconde phase (1975-1984) avait pour but d'intégrer les populations immigrées de la première phase notamment par le biais du regroupement familial. L'immigration congolaise en Belgique ne semble pas coïncider avec ce schéma explicatif. Plusieurs auteurs (Demart, 2008 ; Kagné et Martiniello, 2001) ont montré le rôle important de l'immigration estudiantine, de la circulation des élites congolaises, etc. Durant cette période l'immigration congolaise ne répondait pas à une logique d'installation durable.

A partir de la fin des années 1980, l'immigration pour des motifs politiques va se développer. En effet, nous avons mis en avant le lien qui existe entre les crises politiques en RD Congo et les demandes d'asile en Belgique. En ce qui concerne la migration économique, il est plus difficile de la mettre en évidence, puisque les motifs identifiés, grâce aux données sur les visas, sont des motifs légaux édictés par l'Etat belge (motifs socialement fixés). Néanmoins, cette motivation légale du migrant n'est pas incompatible avec des motivations plus subjectives qui peuvent être d'ordre économique³². Ajoutons que les motivations des immigrants illégaux ne sont pas du tout

³² Courgeau, D., Lelièvre, E., 2003, « Les motifs individuels et sociaux des migrations », in, Caselli G., Vallin J. et Wunsch G., *Démographie : analyse et synthèse, les déterminants de la migration*, Vol IV, L'institut national d'études démographiques, Paris, pp. 147-169.

appréhendées, ce qui introduit un biais supplémentaire dans l'analyse des motivations de ces derniers. Toutefois, ces nouvelles logiques d'installation semblent également coïncider avec la diversification des pays de destination pour les migrants congolais (tels la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas)³³. Il est donc essentiel de mener des investigations plus poussées, en utilisant d'autres sources de données et d'autres méthodologies afin d'affiner la compréhension des flux d'immigration des ressortissants congolais en Belgique.

3.2. D'une stratégie de circulation vers une stratégie d'installation

A l'inverse des immigrations, les émigrations sont calculées sur base des déclarations de départs faites par les étrangers auprès de leur administration communale. Cependant, comme nous l'avons déjà évoqué dans la présentation des bases de données (voir 3.1), les personnes ne déclarent pas systématiquement leur départ. Ces personnes dont le départ a été constaté d'une manière ou d'une autre par les autorités, ou lorsque le titre de séjour est arrivé à expiration, sont radiées du registre. À cela s'ajoutent les réinscriptions de radiés d'office, qui sont considérées par la DG-SIE comme des radiations injustifiées.

L'objectif de l'analyse des flux d'émigrations est de confirmer ce que nous avons mis en évidence dans l'analyse des immigrations. Pour rappel, il a été mis en évidence que jusqu'à la fin des années 1980, les entrées de Congolais répondaient à une certaine logique de circulation. Dans ce contexte, on devrait observer des émigrations plus importantes jusque dans les années 1980. Depuis la fin des années 1980, le profil des migrants s'est diversifié, en laissant place à une migration économique et d'asile qui suppose une installation plus durable. En conséquence, on peut s'attendre à ce que ces évolutions aient engendré une baisse progressive des émigrations internationales de Congolais.

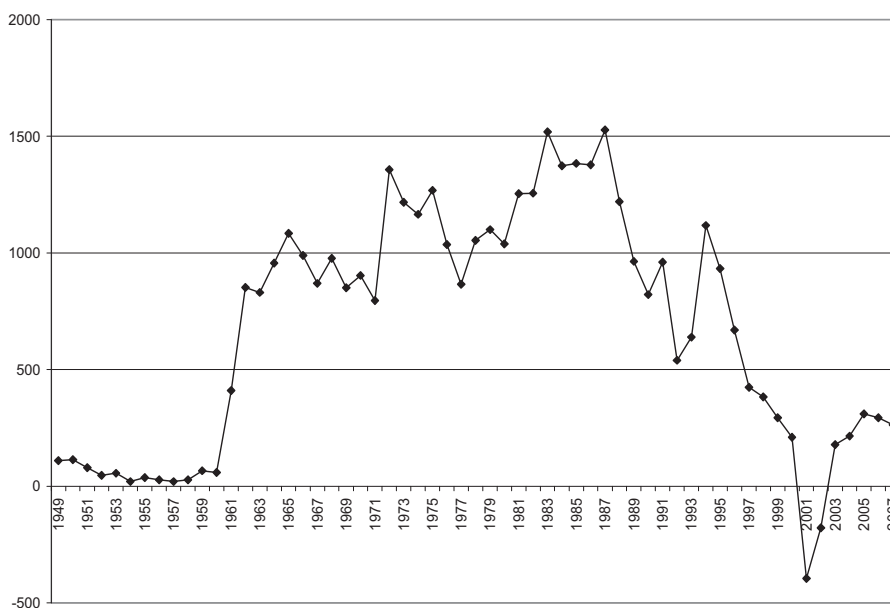
Dans un premier temps, on observe que les émigrations vont réellement décoller à partir de l'année 1961, un an après le démarrage de l'immigration congolaise. Durant la décennie 1960 ces flux d'émigration n'étaient pas négligeables, entre 800 et 1.100 sorties annuelles, alors que les entrées ont varié entre 100 et 2.300 entrées annuelles. Durant les années 1970 et 1980 aucune réelle tendance à la diminution des émigrations n'a été observée si ce n'est la baisse constatée en 1977. Durant ces deux décennies les entrées annuelles se sont cantonnées entre 1.100 et 1.900, alors que l'on dénombrait entre 800 et 1.600 émigrations internationales par an. Ces quelques observations chiffrées ne semblent pas contredire l'hypothèse que la migration congolaise en Belgique répondait à une logique de circulation qui va progressivement s'atténuer à partir des années 1980.

A partir des années 1990, on va assister à une diminution progressive du nombre d'émigrations. Toutefois, en 1994 et 1995, on observe une reprise des émigrations, qui n'est pas sans lien avec un pic de radiations observé ces deux années. Outre ce pic, les autres années sont caractérisées par une baisse de plus en plus forte du nombre d'émigrations, qui va même être négatif en 2001 et 2002. Comme nous l'avons déjà évoqué, cette situation est due aux fortes réinscriptions qui ne sont pas sans lien avec

³³ Schoumaker, B., Vause, S., Mangulu, J., 2009, p. 6 et Demart, S., 2009, op-cit.

l'opération de régularisation organisée par la loi du 22 décembre 1999. L'hypothèse qui sous-tend ce constat est que ces personnes avaient été radiées sans avoir effectivement quitté le pays. La réinscription est donc un ajustement temporel pour ces émigrations indues. Quoi qu'il en soit, la décennie 1990-2000 contraste avec la période précédente de par une diminution du nombre d'émigrations. Il faut cependant rester prudent quant à l'interprétation de ces statistiques: il s'agit des sorties déclarées, auxquelles on ajoute les radiations et on soustrait les réinscriptions de radiés d'offices (ce qui explique les émigrations négatives observées en 2001 et 2002). Afin d'affiner cette analyse des départs, il convient de développer de nouveaux indicateurs qui peuvent mieux évaluer les émigrations internationales des Congolais.

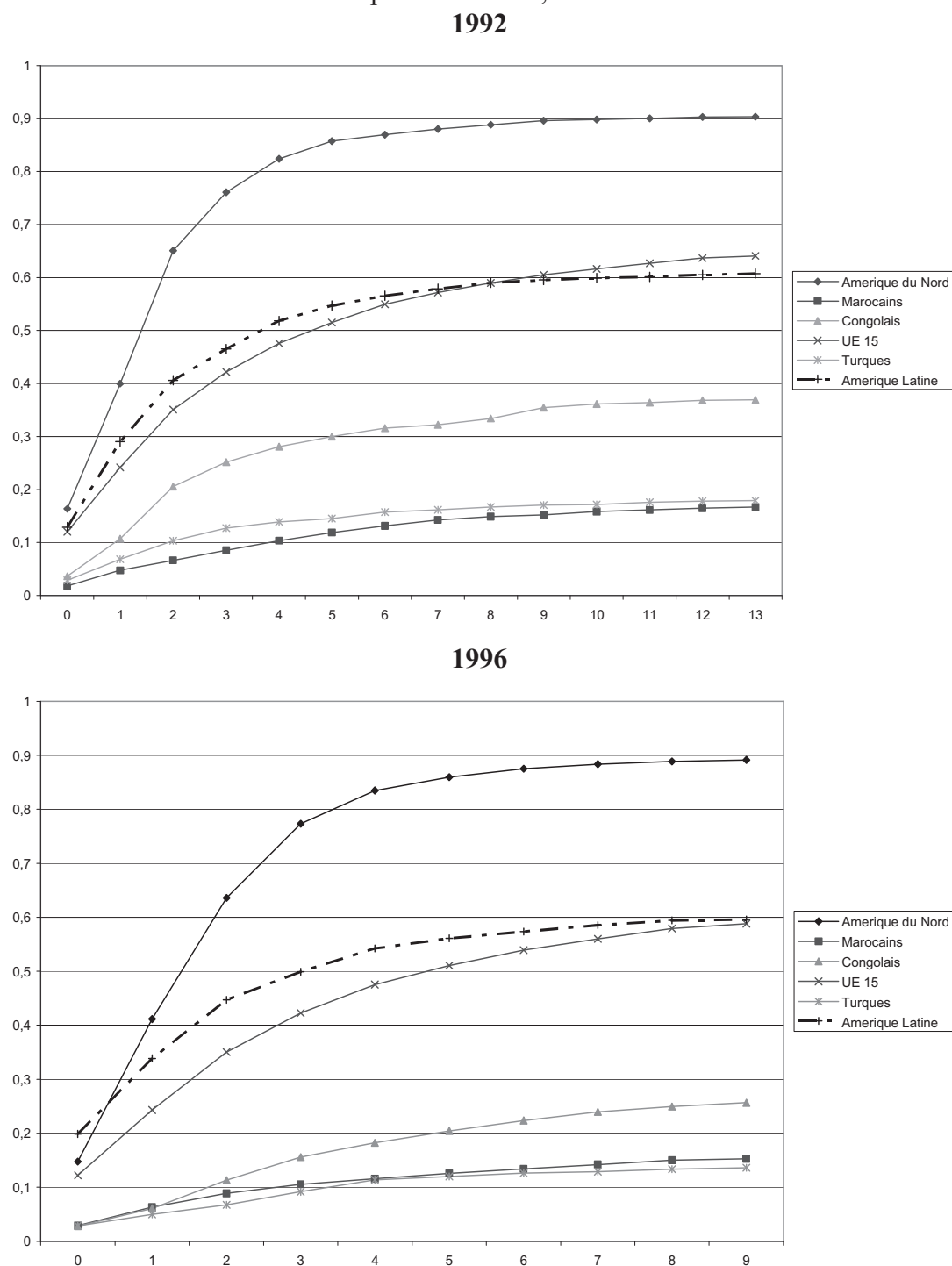
Figure 13. Evolution du nombre total d'émigrations, 1948-2007



Source : Registre National, DG-SIE

Afin d'affiner l'analyse des émigrations, nous avons calculé des proportions d'émigrants par durée de résidence et par année d'immigration. Ce type de données permet de comparer les émigrations pour certains groupes de nationalité. Nous avons choisi de comparer ces différents groupes de nationalités qui ont immigré en 1992 et 1996. Parmi la cohorte des immigrants de 1992, moins de 20% des Marocains et des Turcs ont émigré au bout de la 13^{ème} année révolue alors que 37% des Congolais ont émigré durant cette même durée. A l'opposé, on remarque que presque 90 % des immigrants d'Amérique du Nord et 64% des ressortissants de l'UE 15 ont quitté le pays après 13 années révolues. En ce qui concerne la cohorte des immigrants de 1996, on constate une forte diminution de la proportion d'émigration des Congolais alors que cette diminution est beaucoup moins marquée pour les autres nationalités. Finalement, dans la 9^{ème} année révolue, ce sont 25% des Congolais qui ont déclaré leur émigration ou qui ont été radiés (figure 15). On constate donc que proportionnellement, l'émigration congolaise est sensiblement plus importante que celles des Turcs et des Marocains, mais qu'elle tend à se rapprocher de ces deux groupes.

Figures 14 et 15. Pourcentages cumulés des émigrations par nationalité et par durée de résidence pour la cohorte, 1992 et 1996

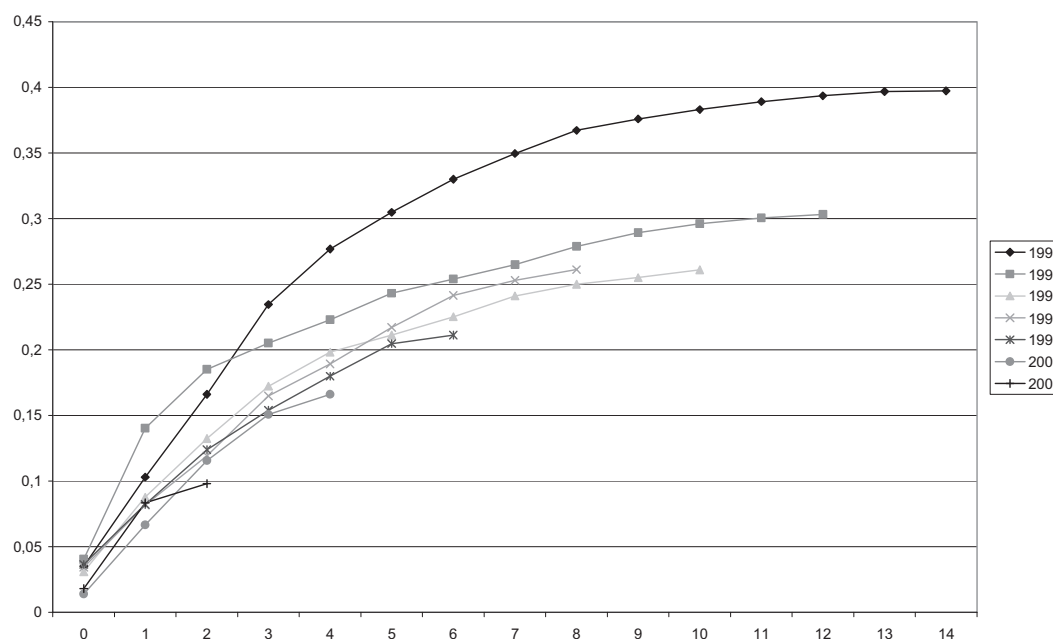


Source : Registre National, DG-SIE

Pour chaque cohorte annuelle d'immigrants congolais, nous avons déterminé le nombre de personnes qui ont déclaré leur départ ou ont été radiées, en fonction de leur durée de résidence. Ainsi on constate que, en 2005, presque 40 % des Congolais qui avaient immigré en 1991 ont quitté le pays ou ont été radiés. L'analyse des autres cohortes nous montre qu'au fil des années, le pourcentage de Congolais qui émigrent diminue. En effet, 18% des immigrants congolais de 1993 avaient émigré dans une durée de 2 ans révolus, alors que seulement 8% des immigrants de 2003 sont repartis

dans ? cette même durée. Dans une durée de huit ans révolus, 37 % des immigrants de 1991 ont quitté le pays, pour seulement 27 % de la cohorte de 1993 et 26 % de celle de 1997 (figure 16). Une des limites de cette analyse est qu'elle ne tient pas compte des éventuelles réinscriptions ou retours des Congolais. Néanmoins, on constate qu'au fil des années, la part des Congolais qui déclare partir ou qui est radiée des registres diminue assez nettement. Ce constat confirme l'hypothèse d'une logique d'installation parmi les migrants congolais qui s'observe depuis le début des années 1990.

Figure 16. Pourcentages cumulés des émigrations de Congolais par année d'immigration et durée de résidence, 1991-2003



Source : Registre National, DG-SIE

L'étude de l'émigration congolaise avant la fin des années 1980 a montré que le nombre de départs n'est pas négligeable par rapport aux entrées. En ce qui concerne l'émigration des Congolais qui sont arrivés dans les années 1990, nous avons remarqué essentiellement deux phénomènes. Le premier est que les cohortes d'immigration plus récentes ont tendance à de moins en moins quitter le pays. Et deuxièmement, l'émigration ou la radiation des Congolais est beaucoup plus basse que celle des Européens et des ressortissants américains, mais plus importante que l'émigration ou la radiation des Marocains et des Turcs. Finalement cela confirme l'hypothèse selon laquelle depuis la fin des années 1980, la migration congolaise serait dictée par une logique d'installation.

Même si ces quelques observations ne contredisent pas ce que nous avons mis en avant dans l'analyse des flux d'immigration, il convient de mener des études plus approfondies sur le retour des migrants congolais. En effet, la faiblesse méthodologique de notre indicateur d'émigration ne permet pas d'analyser correctement ce phénomène des retours³⁴. Il est donc indispensable de conforter ces résultats avec des analyses portant sur d'autres sources et d'autres méthodes.

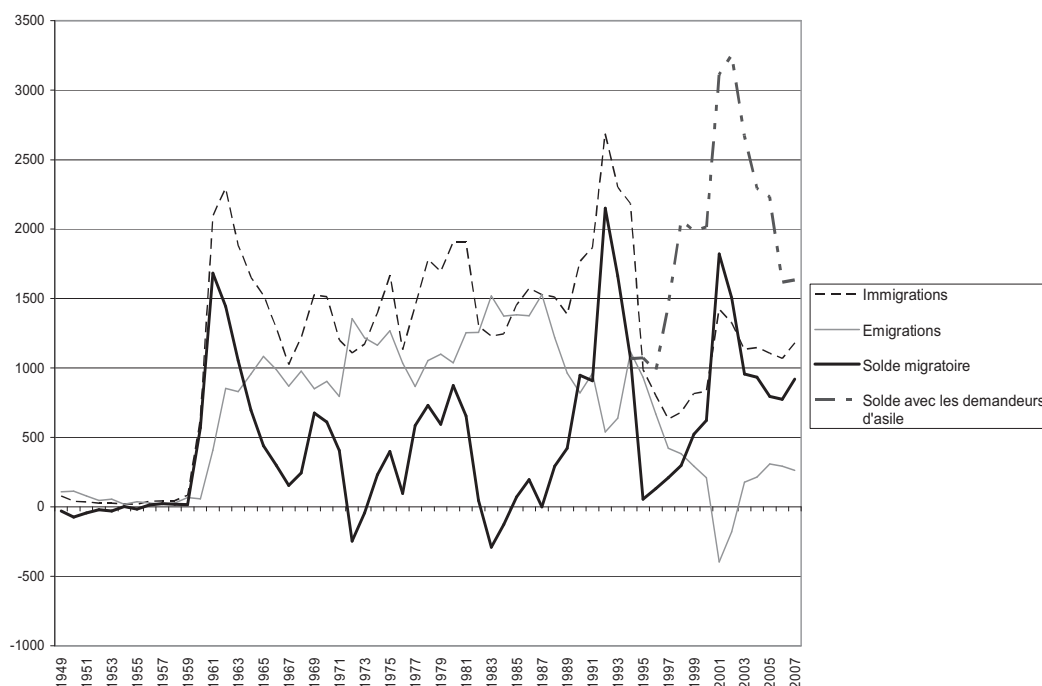
³⁴ En effet, un étranger qui perd son droit au séjour est considéré comme émigrant.

3.3. L'évolution du solde migratoire des Congolais

Dès 1961 et jusqu'en 1963, on observe un premier grand pic où le gain migratoire va être compris entre 1.000 et 1.500. Depuis 1964 et jusqu'à la fin des années 1980, ce solde ne dépassera plus les 900 et il sera même négatif durant deux périodes (en 1972-1973 et en 1983-1984). Il s'agit de deux périodes caractérisées par un ralentissement des entrées et une augmentation des retours. Depuis le début des années 1960, et jusqu'à la fin des années 1980, on a observé des soldes migratoires presque toujours positifs (excepté durant quatre années), et souvent limités par des émigrations assez élevées.

Depuis le début des années 1990, on a observé deux grands pics où le solde migratoire a dépassé 1500. Un premier, qui se situe au début des années 1990, coïncide avec une période où les demandes d'asile de Congolais étaient très élevées. Le second pic se localise quant à lui au début des années 2000. Comme nous l'avons déjà évoqué, ce pic n'est probablement pas sans lien avec la vague de régularisation qui a probablement influencé les entrées, mais ce sont surtout les émigrations négatives qui vont faire gonfler cet accroissement migratoire. La chute du solde migratoire en 1995 est liée à une baisse importante des entrées, liée à l'exclusion des demandeurs d'asile des statistiques d'immigration. Si l'on considère alors les premières demandes d'asile comme des entrées, on observe une diminution beaucoup moins importante du solde en 1995, et un accroissement sans précédent de ce dernier en 2001 et 2002.

Figure 17 Evolution du solde migratoire des personnes de nationalité congolaise, 1948-2007



Source : Registre National, DG-SIE

4. Analyse des autres composantes du mouvement de la population de nationalité congolaise

Un stock de population est une photographie de cette population à un moment donné. L'évolution entre deux stocks dépend d'un ensemble de mouvements, plus communément appelé flux. A côté des flux d'immigration qui viennent d'être analysés, l'objectif de cette partie est donc d'identifier, de définir, et d'analyser les différents mouvements qui peuvent faire évoluer la population issue de l'immigration congolaise.

4.1. Les changements de nationalité

La Belgique a connu trois grandes réformes de son code de la nationalité. La première a eu lieu en 1984, lorsque les conditions d'attribution de la nationalité belge à la naissance ont été modifiées pour les enfants nés sur le territoire belge d'une mère belge. Auparavant, seule la nationalité du père autorisait l'enfant à devenir belge. Par effet de rattrapage, cela va engendrer un pic des changements de nationalité en 1985. Cette mesure va donc avoir un double impact, premièrement au niveau des naissances d'étrangers qui seront moins nombreuses (voir 4.2 pour le cas des Congolais). Le second impact sera un pic des changements de nationalité que l'on observe en 1985, suite à un effet de rattrapage pour les enfants nés d'une mère belge et d'un père étranger³⁵.

La seconde réforme, celle du 3 septembre 1991, attribue automatiquement la nationalité belge aux individus de moins de 18 ans nés en Belgique et dont l'un des parents est également né en Belgique et y a eu sa résidence pendant au moins cinq ans au cours des 10 années qui ont précédé la naissance. De plus, les étrangers âgés de 18 à 30 ans nés en Belgique et y résidant depuis leur naissance peuvent demander la nationalité belge. Il en va de même pour les personnes âgées de moins de 12 ans qui résident sur le territoire depuis leur naissance et dont les parents y ont résidé durant les dix dernières années. Il va de soi que cette loi vise à faciliter l'accès à la nationalité pour les individus issus de la seconde et troisième générations d'immigrants. Entre 1991 et 1999, un étranger pouvait acquérir la nationalité par déclaration à condition d'avoir résidé légalement pendant 7 ans sur le territoire³⁶. On constate une légère augmentation des changements de nationalité pour les ressortissants congolais entre 1991 et 1992 (figure 19). Par contre, entre 1991 et 1999, on va voir apparaître une augmentation progressive de ces changements de nationalité liés aux critères adoptés par la réforme de 1991.

La troisième réforme, celle de 1999, a réduit le délai de résidence à 3 ans, ce qui a eu pour effet de créer un accroissement des changements de nationalité en 2000 et 2001³⁷. En 2000, 2001 et 2002, ce sont respectivement 2933, 2830 et 2564 Congolais qui ont obtenu la nationalité belge (figure 19). Le pic que l'on observe en 2004 peut également être considéré comme une conséquence de cette mesure. En effet, lors de l'analyse des flux migratoires, nous avons mis en évidence le lien entre la vague de régularisation et l'augmentation des soldes migratoires de 2001 et 2002. Si l'on tient compte du critère de

³⁵ Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, 2009B, pp. 132-133.

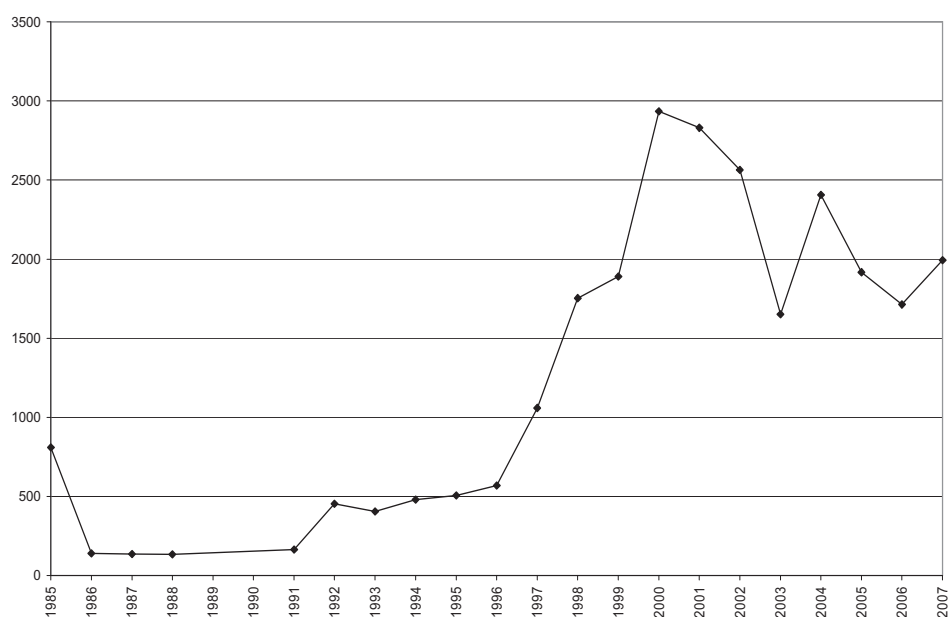
³⁶ Eggerickx, Thierry, Christian Kesteloot, Michel Poulain et al., 1999, op-cit, 260 p.

³⁷ Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, 2009B, op-cit, 171 p.

résidence de 3 ans, les personnes régularisées en 2001 ont pu acquérir la nationalité belge en 2004.

Pour rappel, lors de l'analyse des stocks de la population de nationalité congolaise (voir 4.3.), nous avons posé l'hypothèse que les baisses conjoncturelles étaient dues aux changements du code de la nationalité. Sur base des chiffres concernant les changements de nationalité, on remarque effectivement un premier pic en 1985, un second, plus timide, en 1992 et un troisième en 2000. Ces trois dates sont respectivement les années qui suivent les trois réformes du code de la nationalité. A cela on peut ajouter le pic de 2004 qui n'est pas sans lien avec le nombre élevé d'immigrants congolais en 2001 qui ont eu le droit d'acquérir la nationalité trois ans plus tard. Les chutes conjoncturelles du nombre de Congolais avaient été observées en 1985, 2000 et 2004 (figure 8). Cela confirme donc l'hypothèse que les baisses conjoncturelles de la population de nationalité congolaise correspondent directement ou indirectement (pour 2004) à des réformes du code de la nationalité.

Figure 18. Evolution du nombre de changements de nationalité annuels pour les Congolais, 1985-2007

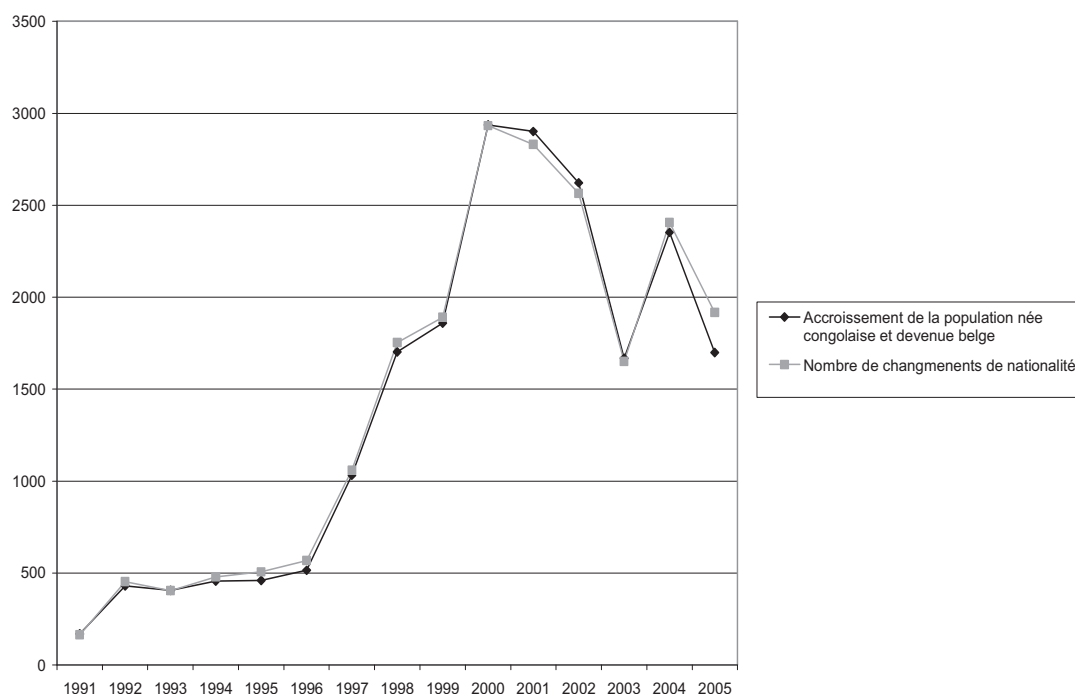


Source : Registre National, DG-SIE

Comme nous venons encore de le souligner, la compréhension de l'évolution de la population de nationalité congolaise ne peut être dissociée des changements de nationalité et des réformes qui les ont influencés. De manière analogue, cette dynamique a également influencé l'augmentation des stocks de la population née congolaise et devenue belge. En effet, si l'on compare l'accroissement annuel, en nombre absolu, de la population née congolaise et devenue belge avec le nombre de changements de nationalité, on constate une évolution similaire entre ces deux composantes (figure12). Les différences entre les courbes proviennent de certaines dynamiques démographiques comme les décès et les émigrations. La dynamique du changement de nationalité est donc le principal moteur de l'accroissement de la population née congolaise et devenue belge. Sur base de ce constat, il est dès lors possible d'estimer la population née congolaise et devenue belge au 1^{er} janvier d'une année en y ajoutant les changements de

nationalité qui ont eu lieu l'année précédente. Nous avons réalisé cet exercice pour estimer la population née congolais au 1^{er} janvier 2007 et 2008 (voir 2.3 et 2.4)

Figure 19. Evolution du nombre de changements de nationalité et de l'accroissement annuel de la population née congolaise et devenue belge (C)



Sources : Registre National, DG- SIE, Registre de la Population

Au travers de l'analyse que nous venons de faire sur les changements de nationalité, il ressort : (1) que les réformes du code de la nationalité ont contribué à déterminer l'évolution des changements de nationalité. (2) Que ces réformes peuvent expliquer les chutes conjoncturelles du nombre de Congolais observées en 1985, 2000 et 2004. (3) Que la dynamique des changements de nationalité est la principale dynamique qui détermine l'évolution de la population née congolaise et devenue belge.

4.2. Des naissances et des décès également influencés par les changements de nationalité

Les naissances et les décès de Congolais n'interviennent pas directement dans le calcul des statistiques sur les migrations internationales. À l'instar des changements de nationalité, l'intérêt du mouvement naturel est qu'il explique une part de l'évolution de la population congolaise entre deux dates données.

Notons que le mouvement naturel des populations étrangères a lui aussi été influencé par les modifications du code de la nationalité, particulièrement en 1984. Pour rappel, lors de ce changement législatif, les enfants nés d'une mère belge sur le territoire se voient attribuer la nationalité belge, alors qu'auparavant cette mesure touchait uniquement les enfants nés d'un père belge. L'impact de cette mesure se traduit assez nettement par la forte chute du solde naturel observée entre le 1^{er} janvier 1984 et le 1^{er} janvier 1985 (figure 20). Le nombre de décès de Congolais est également indirectement influencé par les changements de la nationalité puisque un grand nombre acquiert la nationalité belge et par conséquent ils seront enregistrés dans les décès de Belges.

Depuis le début des années 1980, le solde naturel des Congolais est toujours positif et donc les naissances sont supérieures aux décès. Au début des années 1990, on observe un pic de naissances de personnes congolaises. En effet, si l'on observe les stocks, c'est durant cette période que les stocks de ressortissants congolais étaient les plus élevés. Par ailleurs, il semble évident que l'exclusion des demandeurs d'asile des statistiques officielles a pu influencer la diminution du nombre de naissances.

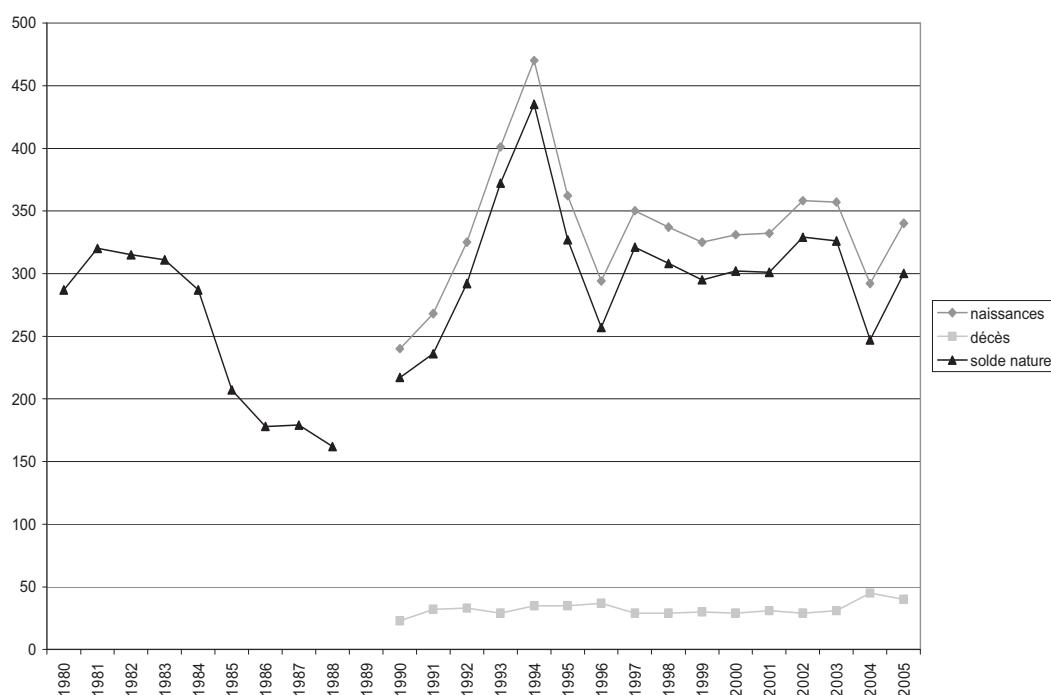
A côté de cela, les enfants des personnes qui ont obtenu la nationalité vont directement naître avec la nationalité belge. La conséquence d'une telle situation serait d'observer des baisses de naissances de Congolais dans l'année ou dans l'année suivante. Cependant, on n'observe pas de réelle chute des naissances de Congolais en 2000 et 2001, années où les changements de nationalité ont été les plus nombreux pour les Congolais. Toutefois, il s'agit également deux années où les Congolais ont profité de l'opération de régularisation, ce qui a probablement tempéré la baisse des naissances. Cependant, une chute de ces naissances a été observée en 2004, année où les changements de nationalité ont été importants.

Finalement, il est important de ne pas négliger la dynamique des changements de nationalité et son influence sur l'évolution des naissances de ressortissants congolais. Il serait donc intéressant de connaître le nombre de naissances et de décès des personnes devenues belges. Cependant, comme les enfants de ces personnes naissent également avec la nationalité belge, il faudrait pouvoir les identifier grâce au lien de filiation. À l'heure actuelle, la variable permettant d'établir ce lien de filiation n'est pas encore accessible, ce qui rend impossible l'identification de ces naissances.

Si l'on s'intéresse au nombre de naissances, on constate des fluctuations assez fortes allant de 240 naissances en 1990, à 470 en 1994, ou encore 292 en 2004. Il est évident que l'analyse de ces chiffres donne très peu d'informations sur l'intensité des naissances de Congolais. L'analyse de la fécondité de la population de nationalité étrangère a montré qu'entre 1992 et 1996, les ressortissants de la République Démocratique du Congo présentaient un indice synthétique de fécondité de 3,79 enfants par femme. Ce même indice était de 1,53 pour les Belges, de 1,61 pour les Français, de

1,68 pour les Portugais, et 1,59 enfant en moyenne par femme pour la population totale. Cela montre une fécondité plus importante, durant cette période, pour les ressortissants congolais par rapport à des nationalités européennes et à la population totale. D'autres groupes de nationalité comme les Marocains, les Turcs et les Tunisiens ont une fécondité supérieure à trois enfants par femme avec respectivement 3,87 ; 3,21 et 3,24 enfants par femme. Toutefois, le groupe des Congolais se distingue par la grande différence entre l'indice de fécondité des femmes au Congo, qui était de 6,3 à la même période. Il existe donc un grand décalage entre la fécondité du pays d'origine et des Congolais de Belgique, alors que pour des groupes comme les Turcs, les Tunisiens et les Marocains, il existe une certaine concordance avec les indices du pays d'origine. L'hypothèse de ce décalage observé pour les Congolais pourrait être l'effet d'une sélection des immigrants congolais, notamment sur base du niveau d'instruction³⁸. On peut donc se demander quel sera l'impact de l'évolution des profils des migrants congolais sur la fécondité de ces derniers.

Figure 20. Evolution du nombre de naissances et de décès de la population de nationalité congolaise, 1980-2005.



Source : Registre National, DG-SIE

³⁸ Eggerickx T. et Perrin, N., 2004, Les comportements de fécondité des populations de nationalité étrangère en Belgique (1992-1996), in Brunet, G., M. Oris et A. Bideau, *Les minorités. Une démographie culturelle et politique, XVIIIe-XXe siècles*, Bern, Peter Lang, pp. 287 à 322 (Population, Famille et Société, vol 2).

5. Caractéristiques démographiques des migrants congolais et de la population issue de ces flux migratoires

Outre la quantification des flux migratoires et des stocks de populations issues de l'immigration, les informations statistiques permettent également de mieux connaître les caractéristiques de ces migrants. Le Registre National permet d'appréhender les caractéristiques démographiques, telles que l'âge et le sexe. Une autre information enregistrée dans les registres de population est la localisation des migrations, plus précisément la commune où le migrant s'est enregistré lors de son arrivée sur le territoire belge. Finalement, nous essayerons d'appréhender les motifs de la migration au travers d'autres sources d'informations statistiques. Il s'agit des statistiques administratives sur la délivrance des visas ainsi que sur l'asile. L'objectif de l'analyse de ces données est de dépasser la simple quantification des flux migratoires pour appréhender certaines caractéristiques des migrants congolais.

5.1. Vers une féminisation et un vieillissement des flux migratoires

L'intérêt de l'analyse des flux d'immigration selon le sexe et la nationalité est de mieux appréhender certaines caractéristiques de cette immigration. En effet, on peut se demander s'il s'agit d'une immigration essentiellement masculine ou féminine, jeune ou âgée. La réponse à ces interrogations devrait nous permettre de dégager certaines caractéristiques démographiques des migrants congolais, qui influencent de manière directe la répartition par âge et par sexe de la population issue de l'immigration congolaise.

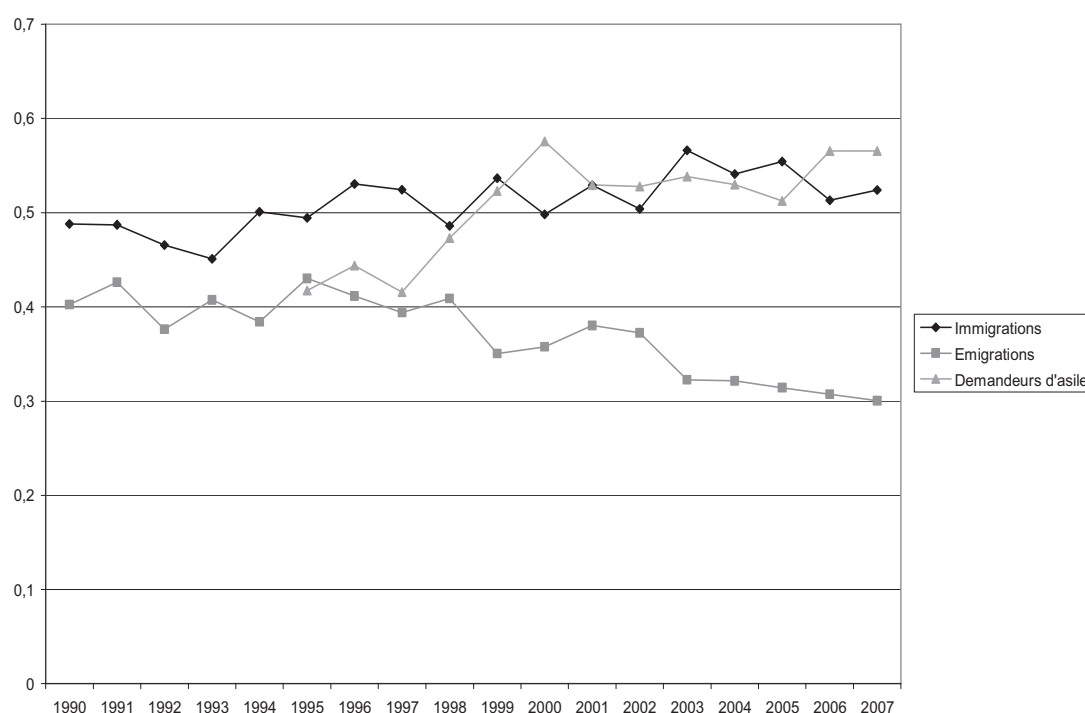
La répartition par sexe des migrations des ressortissants congolais montre des évolutions assez différentes concernant les immigrations et les émigrations. En ce qui concerne les entrées, on constate qu'au début des années 1990, elles étaient majoritairement masculines, et ce plus particulièrement en 1992 et 1993. Comme nous l'avons déjà évoqué, ces années coïncident avec un afflux important de demandeurs d'asile. On peut donc supposer que durant cette période les migrations d'asile étaient majoritairement masculines³⁹. Les données sur la migration d'asile par sexes ne sont pas disponibles avant 1995. Malgré cela, on constate que ces flux sont devenus majoritairement féminins à partir de 1999. Cette féminisation des demandes d'asile s'accompagne d'une féminisation progressive des entrées officielles. En effet depuis les années 2000, l'immigration congolaise est essentiellement féminine. Par contre l'émigration des Congolais connaît une tendance inverse, à savoir une masculinisation. La tendance est encore plus marquée, car, en 1990, c'était 40% de l'émigration qui était le fait de femmes alors qu'en 2007 cette proportion est passée à 30%⁴⁰.

³⁹ Les statistiques des demandes d'asile par nationalité et par sexe sont extraites du Registre d'Attente, ce qui explique pourquoi ces données ne sont pas disponibles avant 1995. Précisons que ces chiffres ne prennent pas en compte les accompagnants, ce qui signifie que la féminisation des demandes d'asile peut également être due à de nouvelles pratiques dans la demande de cette protection internationale.

⁴⁰ Précisons que ces émigrations font référence aux émigrations déclarées ainsi qu'aux radiations d'office.

On devrait donc s'attendre à ce que ces tendances aient pour effet de féminiser les stocks de la population issue de l'immigration congolaise, puisque de plus en plus de femmes entrent dans le pays et que les départs, ou les radiations, touchent en grande majorité les hommes. Outre l'influence de ces évolutions sur les stocks, il faut également s'interroger sur la signification de cette féminisation des flux migratoires. Les visions plus traditionnelles que l'on a de la mobilité féminine sont liées à celles du regroupement familial, de la demande spécifique du marché du travail ou encore de l'industrie du sexe. Cependant, la migration évolue sociologiquement avec le départ de plus en plus de femmes seules. Il faut donc pouvoir considérer autant les anciens motifs de la migration féminine, mais également cette évolution sociologique qui n'est pas sans lien avec la plus grande autonomisation de la femme dans les pays du sud⁴¹.

Figure 21. Evolution de la proportion de femmes dans l'immigration des ressortissants de nationalité congolaise, 1990-2007



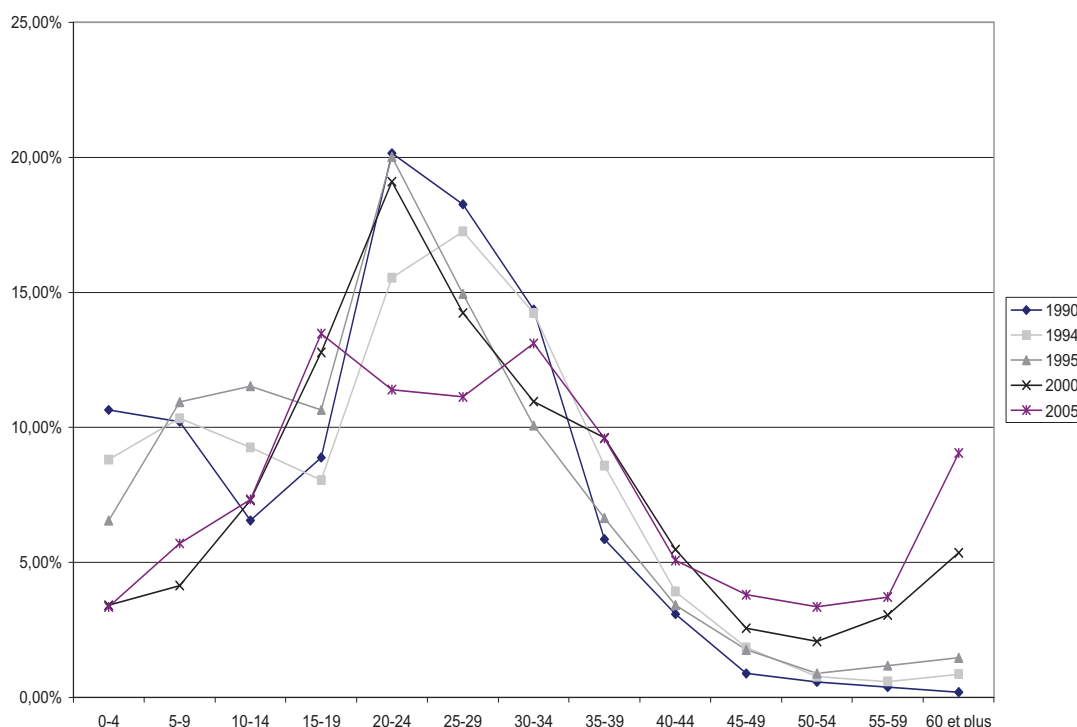
Sources : Registre National, DG-SIE et Registre d'Attente

L'analyse de la répartition des flux d'immigration par âge montre déjà un certain vieillissement de l'immigration entre 1990 et 2004. En effet, en 1990, la classe d'âge modale était celle des 20-24 ans, avec un immigrant sur cinq qui se trouvait dans cette classe. En 1994, la classe modale est devenue celle des 25-29 ans et les immigrants de plus de 35 ans sont devenus proportionnellement plus nombreux. L'année suivante, en 1995, les flux d'immigration ont connu un rajeunissement assez remarquable. N'oublions pas qu'il s'agit de l'année où les demandeurs d'asile ont été exclus des statistiques, ce qui peut avoir également des conséquences sur la répartition par âge, si ce groupe présentait des caractéristiques d'âge particulières. Le manque de données sur les demandes d'asile par âge ne permet pas de connaître avec précision la répartition par âge de ce groupe de migrants. Par contre leur exclusion des statistiques a eu pour effet

⁴¹ Gildas, S., 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Collection U, éd. Armand Colin, Paris, pp. 120 à 122.

d'augmenter significativement la proportion d'immigrants de 20-24 ans et dans une moindre mesure les 5-19 ans. Par contre, la proportion des plus de 25 ans a diminué suite à ce changement de définition statistique. Ces données semblent donc montrer que, jusque avant 1995, les demandeurs d'asile contribuaient assez nettement au vieillissement de l'immigration congolaise. Par contre, le processus de vieillissement de l'immigration congolaise va reprendre, et cela alors que la migration d'asile n'est plus prise en compte. Entre 2000 et 2005, la proportion de 20-29 ans va diminuer assez significativement au profit des plus de 45 ans avec notamment une forte augmentation de la proportion des immigrés de plus de 60 ans.

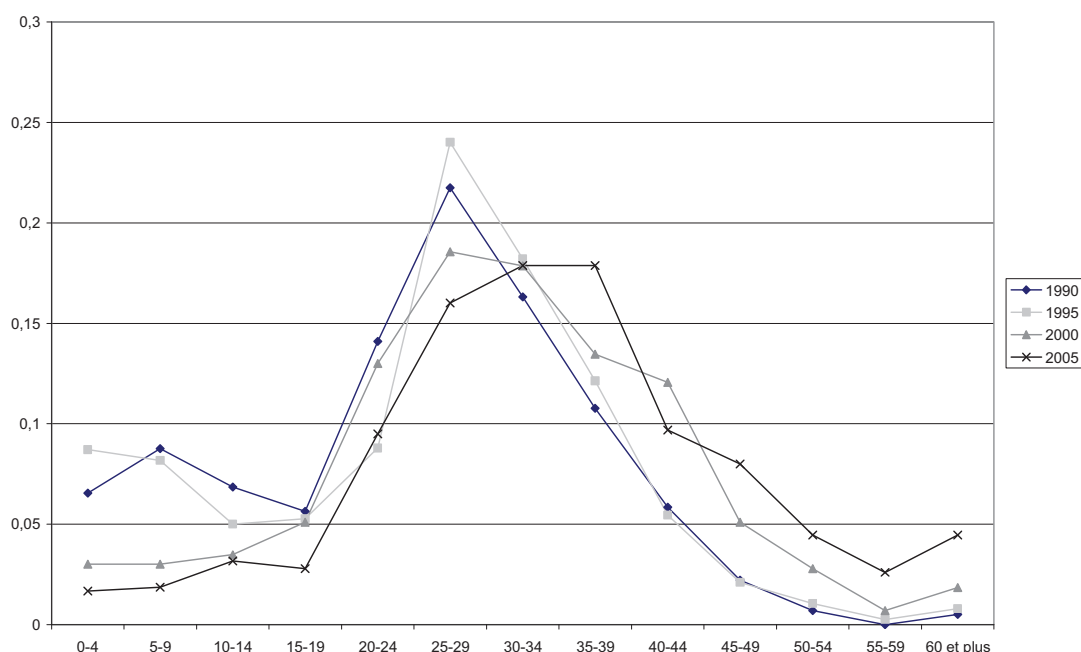
Figure 22. Répartition de l'immigration des Congolais par groupes d'âge, 1990, 1995, 2000 et 2005



Source : Registre National, DG-SIE

En ce qui concerne l'émigration des ressortissants congolais, on constate également un vieillissement de ce flux entre 1990 et 2005. Entre 1990 et 1995, ce vieillissement est moins perceptible car la classe modale des 25-29 va augmenter entre ces deux dates. Cependant la proportion des 20-24 ans va diminuer alors que celle des 30-39 ans va augmenter. Le vieillissement de l'immigration s'observe surtout entre 1995 et 2005. En effet, déjà dans la seconde moitié des années 1990 on observe un tassement de la courbe qui se traduit par une forte diminution de la proportion des 0-14 ans ainsi que de celle des 25-29 ans. Ces diminutions vont avoir pour effet de faire augmenter la proportion des plus de 35 ans. Entre 2000 et 2005, ce vieillissement va continuer avec un glissement de la courbe vers la droite (figure 28). La classe modale des émigrants congolais devient alors celle des 35-39 ans et la proportion des émigrants de plus de 45 ans est devenue plus importante.

Figure 23. Répartition de l'émigration des Congolais par groupes d'âge, 1990, 1995, 2000 et 2005



Source : Registre National, DG-SIE

L'analyse de la répartition des flux par âge et par sexe permet de dégager assez nettement un vieillissement et une féminisation des flux migratoires légaux en Belgique. Le manque de données statistiques qui croisent à la fois la nationalité, l'âge et le sexe, ne permet pas de déterminer s'il existe un lien entre ce vieillissement et la féminisation de l'immigration. Toutefois, selon Louise Ngandu (2009), il existe deux grandes catégories de femmes migrantes âgées originaires d'Afrique subsaharienne. La première concerne les femmes qui arrivent suite à une prise en charge de leurs descendants. La seconde catégorie est constituée de femmes qui ont été contraintes de fuir leur pays en raison de conflits, de la situation politique de leur pays, de la famine, etc⁴². Toutefois il ne faut pas généraliser sur ce lien entre les femmes migrantes et le grand âge. Cette thématique doit faire l'objet d'étude plus approfondie afin d'identifier les processus qui sous-tendent cette immigration de plus en plus âgée et féminine. De cette manière, il est possible d'analyser avec plus de précision l'interaction de ces deux caractéristiques démographiques sur l'immigration congolaise en Belgique.

5.2. Les caractéristiques démographiques de la population issue de l'immigration congolaise

L'étude des caractéristiques démographiques de la population issue de l'immigration n'est pas sans lien avec l'analyse que nous avons effectué sur les caractéristiques démographiques des populations migrantes. En effet, ces populations migrantes ont une influence assez directe sur la structure par âge et par sexe des populations issues de l'immigration. A côté de cela, il faut également considérer l'influence du mouvement

⁴² Ngandu, L., « Quand la dimension du genre s'ajoute à celles de l'exil et du grand âge : femmes d'Afrique subsaharienne », in *Revue l'Observatoire : Vieillesse et migration*, n°61, pp. 54-56.

naturel et des changements de nationalité dans l'étude des différents groupes qui constituent la typologie de la population d'origine congolaise. Cette analyse portera sur l'évolution des deux grandes caractéristiques démographiques, à savoir le sexe et l'âge de la population issue de l'immigration congolaise.

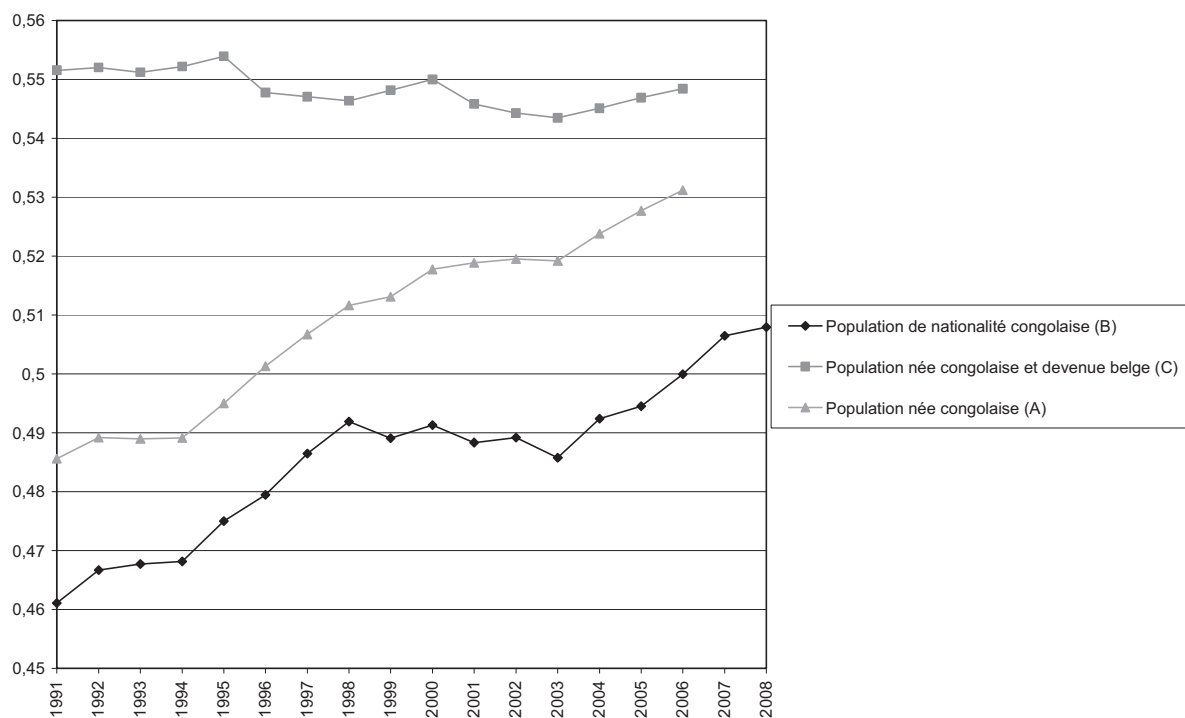
5.2.1 De plus en plus de femmes issues de l'immigration congolaise

La répartition par sexe de la population de nationalité congolaise montre que cette dernière est passée de 46,1% de femmes au 1^{er} janvier 1991 à 50,8%, 17 ans plus tard. Cette évolution est peut-être imputable à la féminisation des flux d'immigration légaux et la masculinisation des flux d'émigration. À cela il faut ajouter les demandeurs d'asile reconnus ou régularisés qui apparaissent uniquement dans les stocks. Toutefois, aucune statistique de reconnaissance et de régularisation n'est disponible par nationalité et par sexe. Mais nous avons quand même pu voir que les demandes d'asile se sont également féminisées, ce qui n'est sans doute pas sans conséquence sur les reconnaissances et les régularisations (voir 7.1). À côté de cela, il faut également considérer les personnes qui quittent cette population via les changements de nationalité. Or ce sont majoritairement les femmes congolaises qui depuis le début des années 1990 acquièrent la nationalité belge. Cela a eu pour conséquence de ralentir quelque peu la féminisation de la population de nationalité congolaise. Finalement, il faut également considérer la répartition par sexe des mouvements naturels. Il a été vu que ce solde positif varie majoritairement entre 200 et 220 individus. La répartition par sexe de ce solde varie d'une année à l'autre en faveur de chacun des deux sexes. De plus la différence de solde entre les deux sexes est en moyenne de 18 individus, ce qui influence de manière très marginale la répartition par sexe de la population congolaise.

Entre 1991 et 2006, la population d'origine congolaise se compose majoritairement de femmes avec une répartition féminine qui varie entre 54% et un peu plus de 55% (figure 32). Cette constatation s'explique, entre autres, par une dynamique des changements de nationalité dominée majoritairement par les femmes. Les baisses des proportions de femmes devenues congolaises coïncident avec les années où la part d'hommes ayant acquis la nationalité belge était plus importante (1995, 2000, 2001 et 2002). Notons également que l'on ne possède aucune statistique sur l'émigration et les décès de cette population, ce qui ne permet pas d'analyser la répartition par sexe des personnes qui quittent ce groupe.

Lorsque l'on considère la population totale née congolaise, on remarque une féminisation progressive de cette population, à partir de la deuxième moitié des années 1990, pour atteindre un peu plus de 53% de femmes parmi la population née congolaise au 1^{er} janvier 2006 (figure 32). Comme les données sur la population devenue belge s'arrêtent au 1^{er} janvier 2006, il est difficile de déterminer le sexe ratio des personnes nées congolaises après cette date. Toutefois, la population de nationalité congolaise continue à se féminiser, ce qui laisse penser que la population née congolaise devrait suivre la même tendance si les changements de nationalité continuent à être majoritairement féminins.

Figure 24. Evolution de la proportion de femmes de nationalité congolaise, d'origine congolaise et de nationalité et d'origine congolaise⁴³



Sources : Registre National, DG- SIE, Registre de la Population

Figure 25. Évolution de la proportion de femmes ayant acquis la nationalité belge



Sources : Registre National, DG- SIE

⁴³ La répartition par sexe de la population congolaise est une estimation calculée sur base des changements de nationalité par sexe et sur base des chiffres des années 1991, 1998, 2005 et 2006.

Cette analyse a permis de mettre en évidence la féminisation de la population née congolaise. C'est durant l'année 2005 que la population féminine a dépassé celle des hommes et, depuis lors, elle n'a pas cessé de croître. La population de nationalité congolaise était encore majoritairement masculine au 1^{er} janvier 2006, mais cela s'explique entre autres par l'acquisition de la nationalité belge par une grande majorité de femmes. En effet, cette dynamique a ralenti la féminisation de la population de nationalité congolaise. On est en mesure de se demander pourquoi les femmes acquièrent plus la nationalité belge que les hommes? La féminisation des flux d'immigration et la masculinisation des émigrations peuvent expliquer en partie cette situation. Toutefois, il serait intéressant de mener des investigations plus poussées, afin d'identifier certains processus qui font que les femmes congolaises acquièrent plus la nationalité belge que leurs compatriotes masculins.

5.2.2 Un vieillissement encore limité qui devrait s'accélérer

Dans son étude sur le vieillissement de la population étrangère, Nathalie Perrin (2009) a constaté que ce sont les ressortissants de l'Union Européenne qui comptent le plus grand nombre d'étrangers âgés, avec notamment les Italiens, les ressortissants des pays frontaliers ou encore les Espagnols. Outre les groupes de nationalités provenant des pays limitrophes, les étrangers du troisième âge sont issus des anciens pays d'émigration ouvrière. Il faut également souligner le processus de vieillissement de groupes de nationalités comme les Turcs et les Marocains, dont le nombre de plus de 65 ans a plus que doublé depuis les années 2000. Le même phénomène s'observe pour les Congolais et ce vieillissement devrait s'accroître ces prochaines années⁴⁴. L'évolution des âges moyens montre que la population de nationalité congolaise est depuis le début des années 1990 dans un processus de vieillissement. Toutefois, les âges moyens de cette population restent inférieurs à ceux des Belges, et des étrangers, qui ont atteint respectivement 40,8 ans et 39,2 ans en 2006, pour seulement 31,7 ans pour les Congolais.

Depuis 1990 jusqu'en 2002, le groupe des Congolais devenus belges a connu la tendance inverse, à savoir une diminution de l'âge moyen. Pour rappel nous avons vu que la dynamique de ce groupe était essentiellement déterminée par les changements de nationalité (voir 5.2.1). On peut donc supposer que les Congolais qui ont acquis la nationalité belge étaient relativement jeunes. En effet, la répartition par âge des changements de nationalité (figure 35) montre que ce sont essentiellement des jeunes qui acquièrent la nationalité belge, avec les 0-4 ans comme classe d'âge modale. Quelle que soit l'année, on peut dire qu'au moins la moitié des changements de nationalité concerne des personnes de moins de 24 ans. Toutefois, entre 1995 et 2005, on observe quand même un vieillissement des changements de nationalité qui peut expliquer, en partie, le vieillissement, depuis 2004, des Congolais devenus belges.

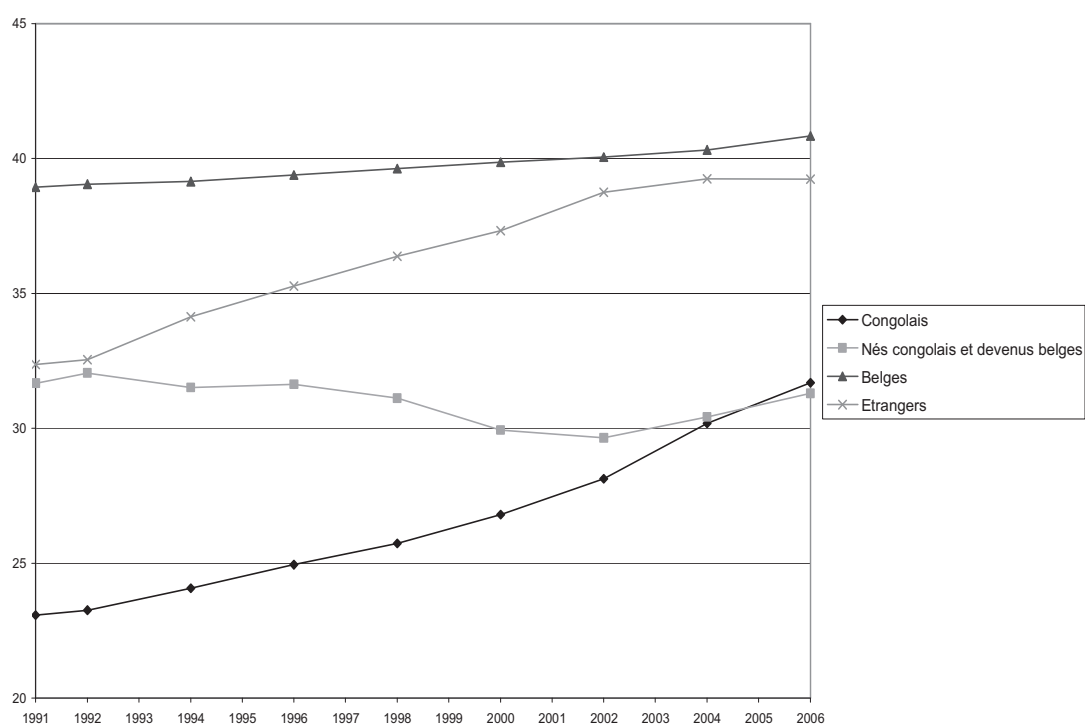
L'interprétation du vieillissement de la population de nationalité congolaise est liée à plusieurs éléments déjà mis en avant: (1) le vieillissement de l'immigration congolaise qui peut être tempéré par le phénomène du vieillissement de l'émigration

⁴⁴ Perrin, Nathalie, « Vieillissement de la population et phénomène migratoire.... Chiffres et évolution », 2009, in *vieillissement et migration, Revue l'Observatoire*, n°61.

(voir 7.1), (2) des changements de nationalité qui touchent les âges les plus jeunes, (3) le vieillissement naturel des individus qui restent dans cette population. Ces trois éléments expliquent donc l'augmentation rapide de l'âge moyen de la population congolaise depuis le début des années 1990.

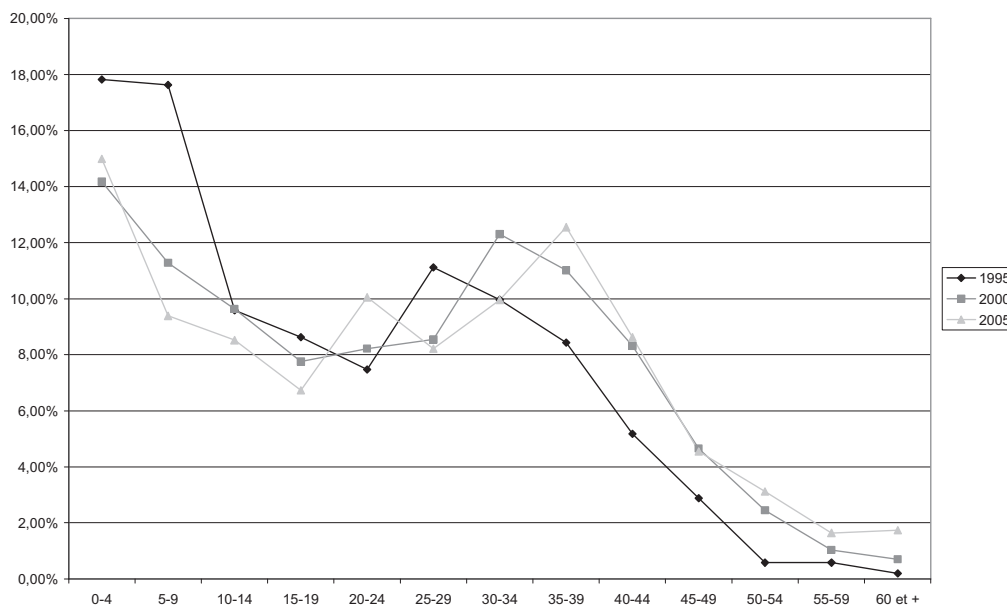
A l'inverse, la population devenue belge a connu une période de rajeunissement que l'on peut imputer à l'acquisition de la nationalité belge par des jeunes Congolais. Toutefois, depuis le milieu des années 2000, on observe un vieillissement qui n'est pas sans lien avec (1) le vieillissement des changements de nationalité (qui n'est pas totalement déconnecté du vieillissement des flux migratoires) et (2) le vieillissement naturel de cette même population.

Figure 26. Evolution de l'âge moyen des Belges, des étrangers, des Congolais et des personnes nées congolaises et devenues belges



Source : Registre National, DG-SIE

Figure 27. Répartition par âge des Congolais ayant acquis la nationalité belge en 1995, 2000 et 2005



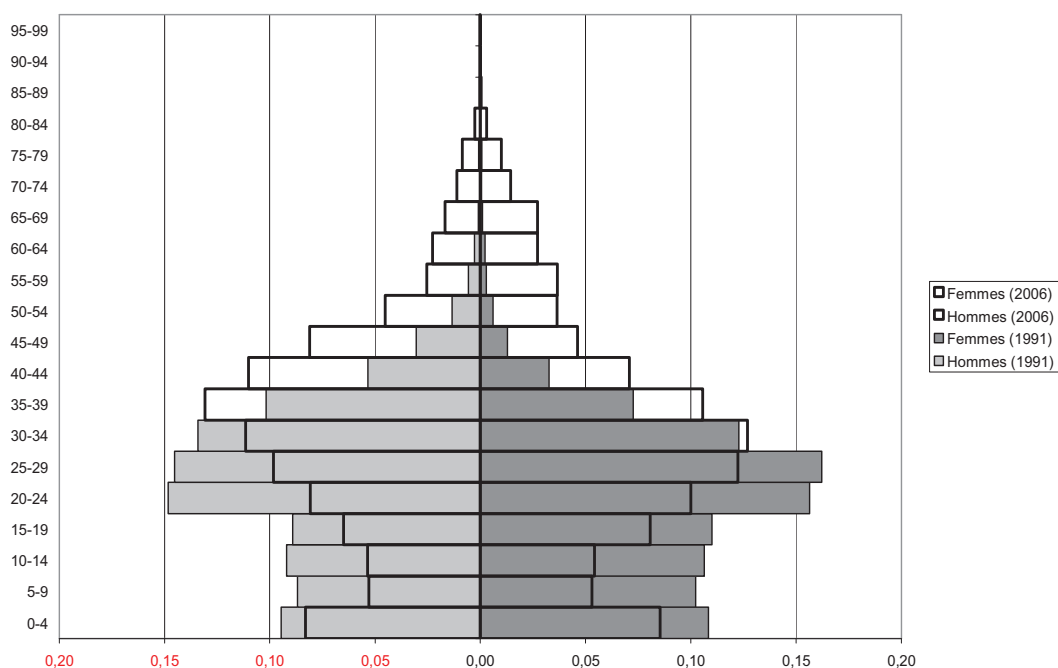
Source : Registre National, DG-SIE

Au travers de l'étude de l'âge moyen, il est possible d'identifier le vieillissement de la population, mais il est plus difficile de déterminer les groupes d'âges qui influencent les évolutions mises en avant ci-dessus. Les pyramides des âges permettent de mieux visualiser l'évolution des groupes d'âges dans chacun des groupes issus de l'immigration congolaise.

Au début de la décennie 1990, la classe d'âge modale était les 20-24 ans pour les hommes et les 25-29 ans pour les femmes. En 2006, cette classe d'âge est devenue celle des 35-39 ans pour les hommes et des 30-34 ans pour les femmes. Le constat principal est que les groupes d'âges quinquennaux au-dessus de 35 ans sont devenus proportionnellement plus importants pour les ressortissants congolais. Bien que l'on observe un vieillissement de la population congolaise, il faut tout de même constater que le groupe d'âge actif (15-64 ans) représentait 62% de la population congolaise au 1^{er} mars 1981, 70% au 1^{er} janvier 1999, et 76% quinze ans plus tard. Cette augmentation s'est réalisée au détriment de la tranche d'âge des moins de 15 ans (tableau 3). Finalement, les personnes de plus de 65 ans ont essentiellement augmenté entre les 1^{er} janvier 1991 et 2005, passant de 0,23% à 4,7% de la population de nationalité congolaise entre ces deux dates.

La population de nationalité congolaise a connu un certain vieillissement entre 1981 et 2005. Entre 1981 et 1991, on a assisté à une diminution de la part des moins de 15 ans et une augmentation proportionnelle de la tranche d'âge active. Entre 1991 et 2006, ce processus a continué, mais on a également vu apparaître une proportion non-négligeable de plus de 65 ans. Afin de mieux comprendre cette évolution, il convient de considérer deux phénomènes que nous avons déjà mis en évidence : (1) le vieillissement de l'immigration congolaise et (2) certains changements de nationalité qui ont touché essentiellement les âges les plus jeunes.

Figure 28. Structure par âge et par sexe, de la population de nationalité congolaise (B) aux 1^{er} janvier 1991 et 2006



Source : Registre National, DG-SIE

Entre les 1^{er} janvier 1991 et 2006, la population née congolaise et devenue belge a connu une augmentation de sa population de moins de 15 ans. En effet, entre le 1^{er} janvier 1991 et 2002, la proportion de cette classe d'âge est passée de 12% à 24%, pour ensuite redescendre à 21% de la population devenue belge au 1^{er} janvier 2006. Cette évolution s'est essentiellement répercutée sur la classe d'âge active des 15-64 ans qui a connu l'évolution inverse, à savoir une diminution proportionnelle jusqu'en 2004, pour ensuite repartir à la hausse et atteindre les 77% de la population devenue belge au 1^{er} janvier 2006 (tableau 3). L'évolution de l'âge de cette population va être fortement influencée par la dynamique des changements de nationalité. Comme nous l'avons spécifié, au fil des années, les changements de nationalité ont d'abord touché les plus jeunes, puis progressivement les personnes plus âgées. La proportion des plus de 65 ans a connu une timide augmentation entre les 1^{er} janvier 1991 et 2006, qui peut s'expliquer par l'augmentation proportionnelle des moins de 15 ans.

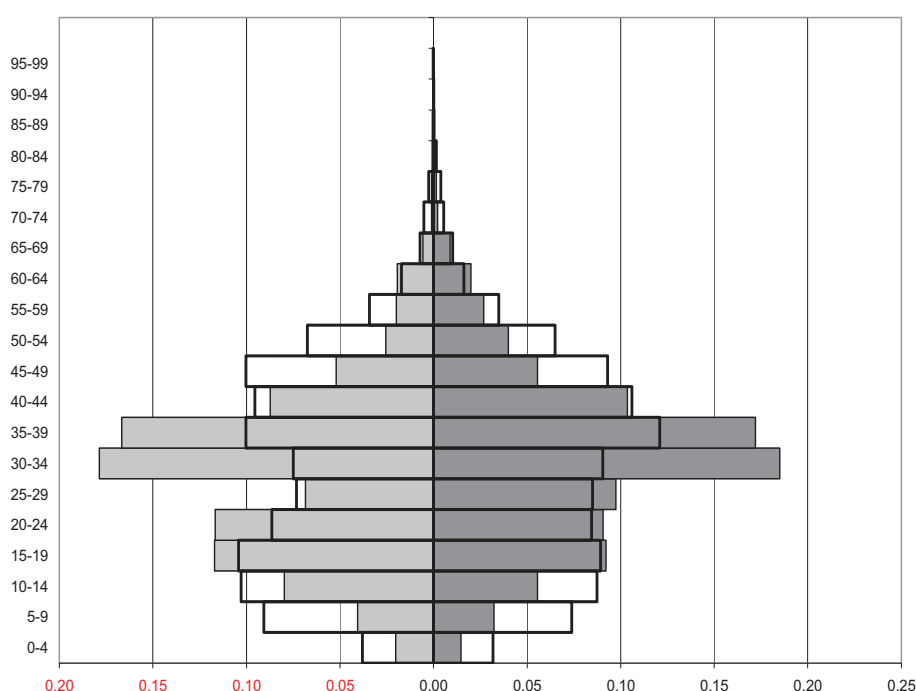
Excepté pour la classe d'âge des 44-60 ans, tous les groupes quinquennaux au-dessus de 40 ans sont devenus proportionnellement plus importants entre les 1^{er} janvier 1991 et 2006. Cette augmentation proportionnelle des plus de 40 ans et des moins de 15 ans a créé, au 1^{er} janvier 2006, un certain déficit pour les effectifs de la population devenue belge entre 20 et 34 ans (cela étant plus marqué chez les hommes).

Tableau 2. Proportion des moins de 15 ans, des 15-64 ans et des plus de 65 ans et plus selon la nationalité des personnes nées congolaises

	1981	1991		2006	
	Congolais	Congolais	Population née congolaise et devenue belge	Congolais	Population née congolaise et devenue belge
Proportion des moins de 15 ans	36,98%	29,35%	11,96%	19,10%	21,03%
Proportion des 15-64 ans	62,86%	70,42%	86,89%	76,16%	77,08%
Proportion des 65 ans et plus	0,16%	0,23%	1,14%	4,74%	1,89%

Source : Registre National, DG-SIE

Figure 29. Structure par âge et par sexe de la population née congolaise et devenue belge (C) aux 1^{er} janvier 1991 et 2006



Source : Registre National, DG-SIE

L'analyse de la structure par âge a montré un vieillissement progressif de la population née congolaise. Toutefois, durant les années 1990 et 2000, ce vieillissement a essentiellement touché les populations d'âge actives (15-64 ans) qui représentaient, au 1^{er} janvier 2006, plus des trois quarts de la population née congolaise. En effet, au 1^{er} janvier 1991, la classe d'âge modale était celle des 25-29 ans; quinze ans plus tard, ce sont les 35-39 ans qui sont devenus les plus nombreux. La proportion des plus de 65 ans a également augmenté durant la période étudiée, passant de 0,48% à 2,9%. Toutefois, avec respectivement 4,63% et 5,32%, la proportion des plus de 65 ans est la plus importante parmi les groupes nés turcs et marocains, alors que ces migrants sont également arrivés en Belgique durant les années 1960. On peut donc se demander pourquoi cette part de plus de 65ans est plus faible chez la population née congolaise? Pour répondre à cette interrogation, il est indispensable de mener des investigations plus poussées afin d'étudier en profondeur le processus de vieillissement de ces différentes populations. On peut

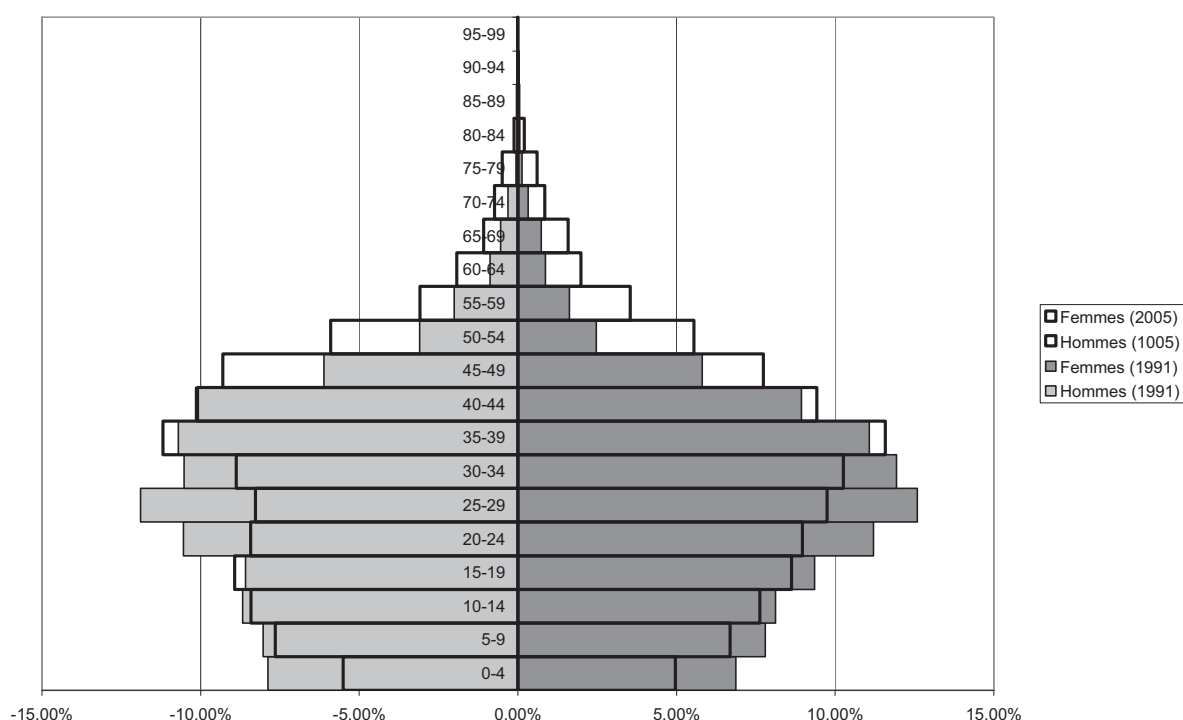
notamment supposer que l'immigration des Turcs et des Marocains a connu un vieillissement plus rapide et/ou que la fécondité congolaise a été plus importante. On peut également supposer que des stratégies d'installation plus tardives de la population née congolaise ont pu influencer le vieillissement moins important de ce groupe (voir 5.1.).

Tableau 3. Proportion des moins de 15 ans, des 15-64 ans et de plus des 65 ans pour les personnes nées congolaises (A)

	1991	1998	2006
Proportion des moins de 15 ans	24,65%	23,66%	20,35%
Proportion des 15-64 ans	74,88%	75,21%	76,75%
Proportion des 65 ans et plus	0,48%	1,13%	2,90%

Sources : Registre National, DG SIE

Figure 30. Structure par âge et par sexe de la population née congolaise (A) aux 1^{er} janvier 1991 et 2006



Source : Registre National, DG-SIE

Finalement, l'analyse de la structure par âge de la population née congolaise ne montre aucun signe de ralentissement du processus de vieillissement. En effet, plusieurs éléments nous permettent de supposer que ce processus devrait continuer dans les années à venir. Premièrement, les flux d'immigration sont également vieillissants et aucun signe de rajeunissement de ces derniers n'a été observé. Deuxièmement, les enfants de Congolais devenus belges naissent avec la nationalité belge. En conséquence, cette population jeune n'est pas comptabilisée dans les stocks de la population née congolaise⁴⁵.

⁴⁵ La définition que nous avons choisie de la population issue de l'immigration exclut les immigrants de la seconde génération qui naissent avec la nationalité belge. Le choix d'une autre typologie prenant en

6. La localisation géographique des migrants congolais et de la population issue de l'immigration congolaise

6.1. Des immigrations essentiellement orientées vers Bruxelles et la Wallonie

Le Registre de Population peut également fournir la commune d'installation des immigrants. Pour cela, il suffit de considérer la commune d'inscription de la personne qui effectue une immigration en provenance d'un pays étranger. Notons toutefois que certaines immigrations sont en fait des régularisations de personnes déjà présentes sur le territoire depuis un certain temps. Cette limite a pour conséquence que ces statistiques par commune ne reflètent peut être pas avec exactitude la première commune d'installation des immigrants de nationalité congolaise.

L'immigration congolaise récente (entre 2001 et 2005)⁴⁶ est essentiellement centrée sur les grandes villes, avec la Région Bruxelloise comme principal pôle d'attraction. En effet, cette région et ses 19 communes ont vu s'installer, entre 2001 et 2005, presque 49% des immigrants congolais. Parmi cet ensemble, c'est à Bruxelles que s'installent le plus de migrants ainsi qu'à Ixelles et dans la partie au nord et à l'ouest de la ville qui a été dénommée le « croissant pauvre » (Molenbeek, Anderlecht, Saint-Josse) (Eggerickx, Kesteloot, Poulain and al. 1999)⁴⁷. En fait, ces cinq communes de la Région Bruxelloise ont accueilli 30% de l'immigration congolaise entre 2001 et 2005.

Entre 2001 et 2005, la Région Wallonne accueillait un migrant congolais sur trois. Dans cette région, la commune de Liège est le principal pôle d'attraction, suivie des communes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Mons, Namur et Charleroi. Un peu plus de la moitié des immigrants congolais qui s'installent en Wallonie se dirige vers un de ces cinq grands centres urbains de la Région.

Finalement, 17% de l'immigration congolaise de 2001 à 2005 s'est installée en Flandre. Ce constat va à l'encontre de la tendance que l'on observe ces dernières années, à savoir que la Flandre est la Région qui accueille le plus d'immigrés étrangers⁴⁸. L'immigration congolaise en Flandre se cantonne essentiellement dans trois villes (Anvers, Gand et Alost) ainsi que dans le Brabant Flamand. Entre 2001 et 2005, ces territoires accueillaient plus des deux tiers des immigrants de nationalité congolaise venant s'installer en Flandre.

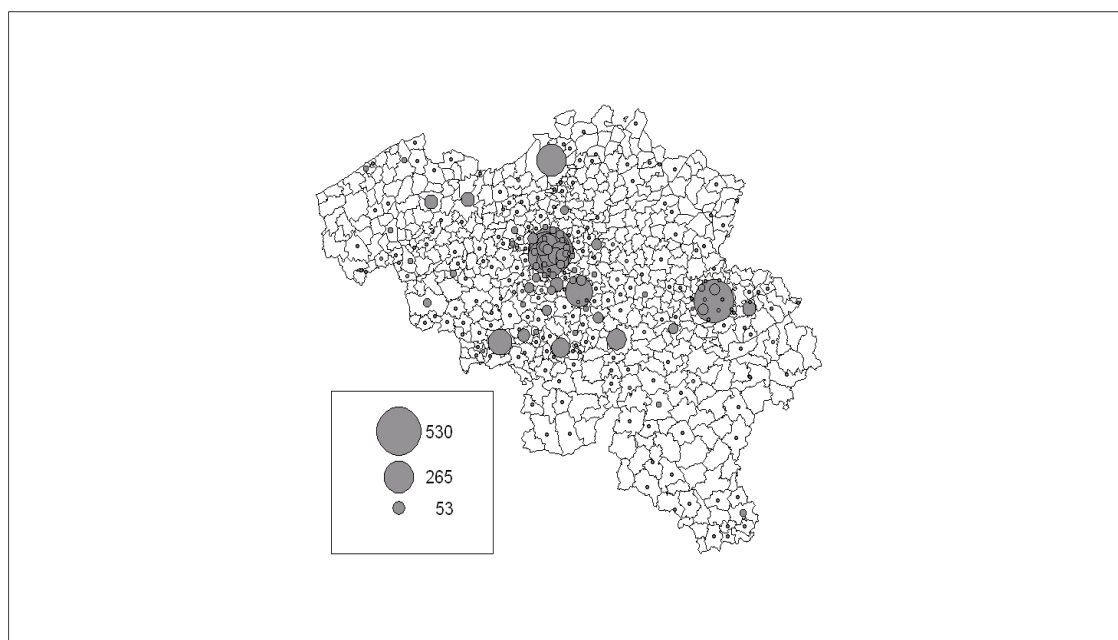
compte les liens de filiation permettrait d'intégrer dans les statistiques ces enfants issus de la seconde, voire de la troisième génération (voir 4.1).

⁴⁶ Il s'agit des données les plus récentes concernant les flux d'immigration par commune.

⁴⁷ Eggerickx, Thierry, Christian Kesteloot, Michel Poulain et al., 1999, *op-cit*, 260 p.

⁴⁸ Centre pour l'Egalité des chances et la Lutte contre le racisme, 2009A, *op-cit*, p. 28.

Figure 31. Nombre d'immigrations de Congolais par commune (2001-2005)



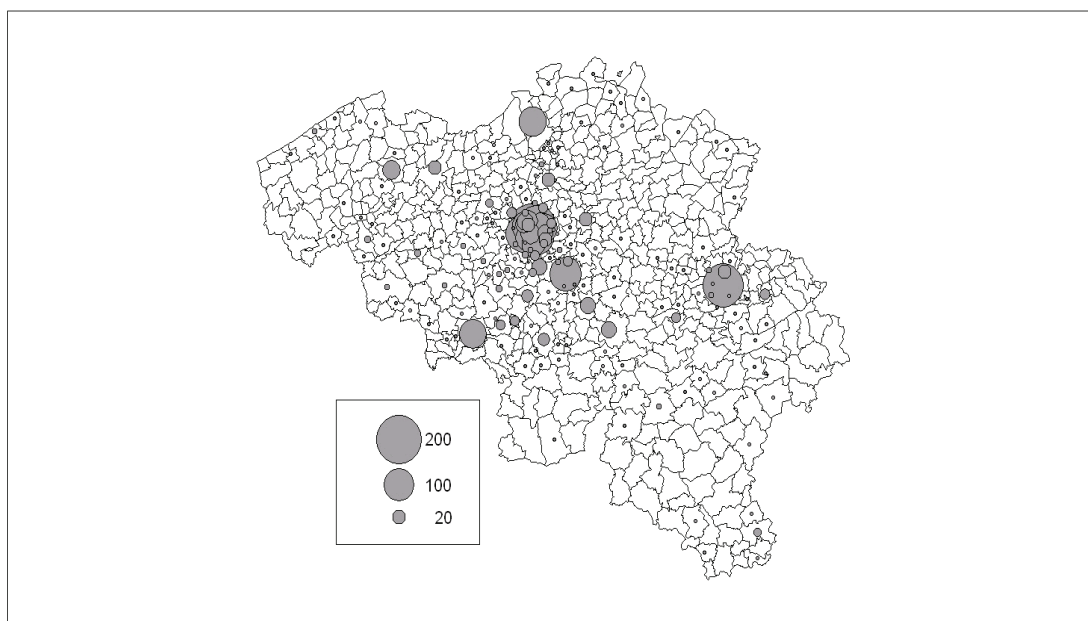
Source : Registre National, DG-SIE

En ce qui concerne les émigrations internationales⁴⁹ par commune, on constate que ce sont les communes qui connaissent le plus grand nombre d'entrées qui sont également les plus touchées par les départs. Précisons également que ces chiffres se rapportent aux départs des ressortissants de nationalité congolaise. Les congolais de naissance devenus belges ne sont donc pas comptabilisés dans cette mobilité. Or le fait d'acquérir la nationalité belge facilite la mobilité internationale de ces personnes qui ont moins de contraintes en matière de documents de séjours⁵⁰. Cette hypothèse pourrait être vérifiée en comparant les taux d'émigration des ressortissants congolais avec ceux la population devenue belge. Cependant, à l'heure actuelle, les statistiques sur les flux migratoires ne sont pas ventilées sur base des variables utilisées pour appréhender les populations issues de l'immigration. Il est donc impossible de vérifier notre hypothèse qui se base sur des éléments de nature plus administrative et juridique.

⁴⁹ En démographie, une migration internationale ou externe fait référence une migration faite entre deux pays différents. Ce terme s'oppose à la migration interne qui est une migration effectuée dans un même pays (changement de commune, de province, de région,...).

⁵⁰ Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 2009A, op-cit, p. 97-98.

Figure 32. Nombre d'émigrations de Congolais par commune (2001-2005)⁵¹



Source : Registre National, DG-SIE

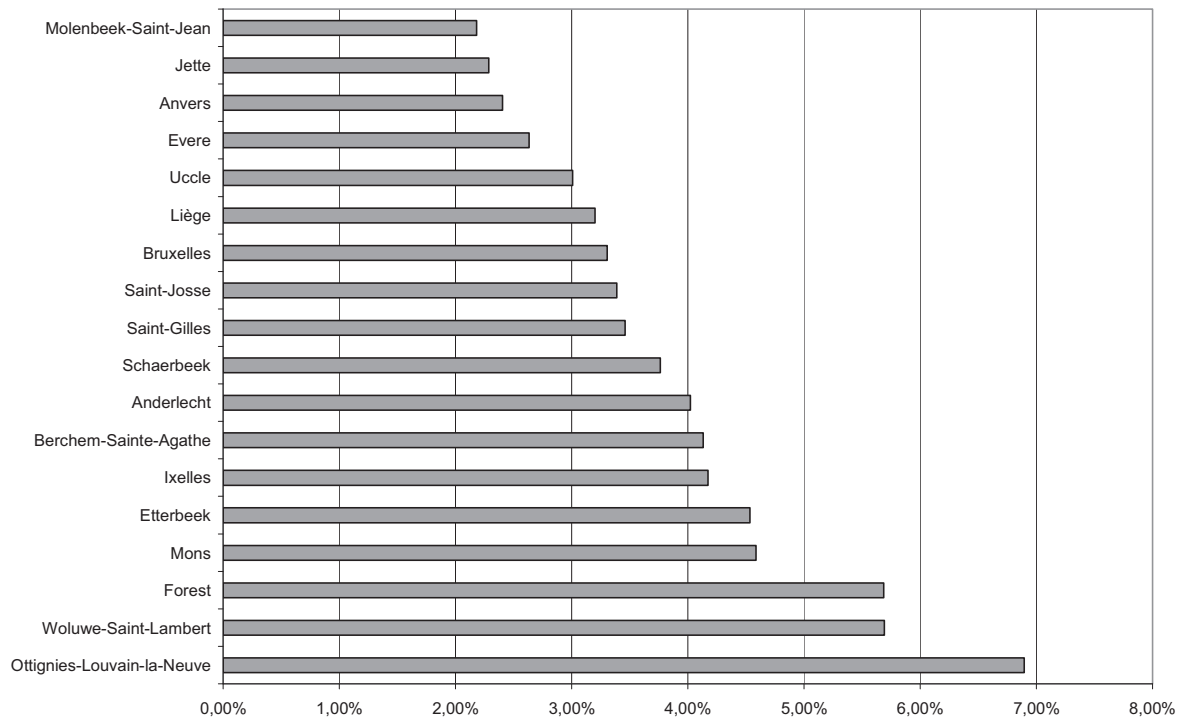
Outre cette localisation des émigrations, il est possible de calculer un taux d'émigration par commune pour les ressortissants congolais. Cet indicateur est en fait le nombre d'émigrants par commune dans une période donnée divisé par la population soumise au risque, c'est-à-dire la population de nationalité congolaise à mi-période dans la commune. Cela fournit donc un indicateur de mobilité qu'il est possible de comparer entre différentes entités géographiques. Précisons que ces taux sont calculés au niveau de petites entités et que les petits nombres nous ont contraint à considérer uniquement les communes dont les populations moyennes étaient les plus élevées⁵².

L'apport de cet indicateur de mobilité internationale montre que ce sont les Congolais qui résident à Ottignies-Louvain-la-Neuve qui ont la propension la plus élevée à quitter le pays. En effet, entre 2001 et 2005, c'est presque 7% de la population moyenne qui émigra chaque année, alors que cette propension s'élève à 5,7% pour les deux communes suivantes, à savoir Woluwe-Saint-Lambert et Forest. Le caractère universitaire de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ainsi que celle de Woluwe-Saint-Lambert n'est sans doute pas sans lien avec cette plus grande mobilité internationale. On peut dès lors supposer que les migrants venus étudier ont une probabilité plus élevée de quitter le pays, sans pour autant affirmer que ces derniers rentrent dans leur pays d'origine.

⁵¹ Pour les émigrations par commune, seules les émigrations déclarées ont été comptabilisées. Cela se justifie par le fait que les données des radiés par nationalité et par commune ne sont pas disponibles.

⁵² La population moyenne entre 2001 et 2005 et le dénominateur de notre taux se calculent comme suit : $(P_{2001} + P_{2005})/2$

Figure 33. Taux d'émigration annuel par commune des ressortissants congolais (en %), pour la période 2001-2005



Source : Registre National, DG-SIE

L'analyse des données sur la localisation des flux migratoires des ressortissants congolais a permis de mettre en avant plusieurs éléments : (1) les grands centres urbains et particulièrement la Région bruxelloise sont les principaux lieux d'installation et par conséquent d'émigration des migrants congolais. (2) Alors que la Flandre est la région qui accueille le plus grand nombre d'immigrants étrangers, les Congolais se caractérisent par un choix de localisation orienté d'abord vers la Région bruxelloise, et ensuite la Région wallonne. (3) Finalement, la comparaison de la mobilité entre communes nous a permis de poser l'hypothèse d'une plus grande mobilité internationale des étudiants congolais.

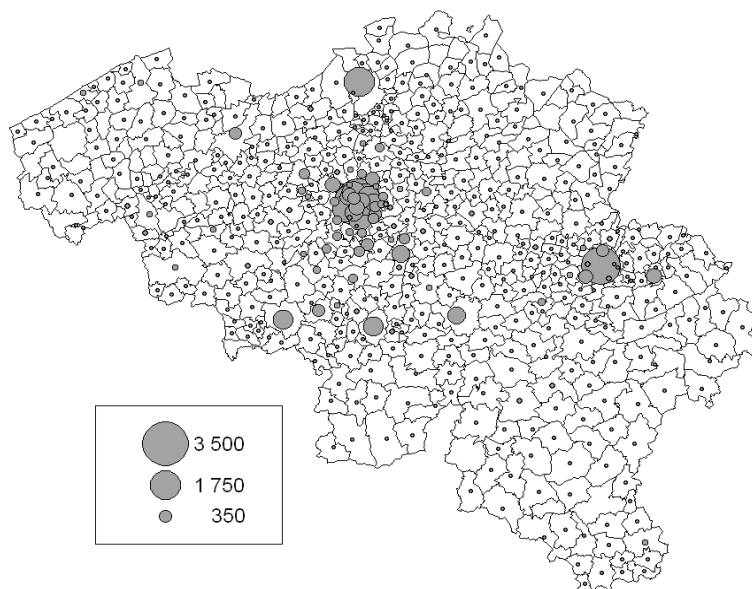
6.2. Des stratégies d'installation différentes pour les Congolais devenus belges

L'analyse de la localisation de la population congolaise est essentielle car elle reflète autant la géographie des immigrations actuelles que les stratégies d'installation de cette population. Ci-dessus, nous avons analysé les principaux lieux d'implantation de l'immigration congolaise récente. Il a été montré que certaines communes de la Région bruxelloise (Bruxelles, Ixelles, Anderlecht, Molenbeek et Saint-Josse) et les grandes villes wallonnes sont les principaux pôles d'attraction de l'immigration congolaise (voir 7.2). On peut dès lors se demander si la localisation des stocks de la population issue de l'immigration congolaise se différencie des lieux d'immigration.

Lorsque l'on regarde la concentration de la population issue de l'immigration congolaise, on constate que cette dernière reflète en partie les lieux d'installation des migrants. En effet, la population issue de l'immigration se retrouve dans la Région bruxelloise, dans les grandes villes wallonnes ainsi que dans la ville d'Anvers

(figure 40). Finalement, on ne constate pas de réelles divergences entre les lieux de destination de l'immigration récente et les lieux de résidence de la population issue de l'immigration congolaise. Cela peut s'expliquer, entre autres, par le fait que la population récemment immigrée est statistiquement incluse dans la population issue de l'immigration congolaise (ou population née congolaise).

Figure 34. Répartition par commune de la population issue de l'immigration congolaise au 1^{er} janvier 2006



Source : Registre National, DG-SIE

Afin de déterminer l'existence de logiques d'installations différentes en fonction de la durée de résidence, il est possible d'identifier d'autres groupes. En effet, pour l'analyse qui suit nous allons considérer deux populations distinctes, celle de nationalité congolaise (B) et celle née congolaise et devenue belge (C). Sur base des critères d'acquisition de la nationalité belge, nous supposons que la population devenue belge réside sur le territoire du Royaume depuis plus longtemps que les ressortissants congolais. En effet, l'acquisition de la nationalité par déclaration repose, entre autre, sur le critère de durée de résidences sur le territoire belge⁵³. Nous n'excluons pas que certains ressortissants de nationalité congolaise vivent dans le pays depuis un certain temps sans avoir acquis la nationalité belge. Toutefois, il semble pertinent d'approcher la durée de résidence par la nationalité des personnes nées congolaises en supposant que celles qui ont acquis la nationalité belge résident depuis plus longtemps dans le Royaume.

Le tableau 5 montre la répartition géographique de chacune de ces deux populations. Le premier constat est que la moitié de la population de nationalité congolaise vit dans la Région de Bruxelles-Capitale alors que 44% des Congolais devenus belges vivent dans une des 19 communes de la capitale. Pour ces deux populations, la Région bruxelloise reste la principale région d'installation. Dans cette Région, Bruxelles est la

⁵³ De 1992 à 1999 ce critère était d'au moins 7 ans de résidence, depuis 1999 cette période est descendu à 3 ans de résidence légale

commune où résident le plus de personnes nées congolaises (un peu plus de 8%), suivie des communes de Molenbeek, Schaerbeek, Anderlecht et Ixelles.

On observe que 29% des ressortissants congolais vivent en Wallonie, alors que presque 34 % des Congolais devenus belges y résident. La province de Liège et son chef-lieu accueillent une bonne part de la population née congolaise, viennent ensuite les provinces du Hainaut et du Brabant wallon. Le principal constat que l'on peut établir est que les grands centres urbains wallons restent les principaux lieux d'accueil pour les personnes nées congolaises, quelle que soit leur nationalité (belge ou congolaise).

La Flandre est la troisième région d'accueil des ressortissants congolais alors que selon les chiffres de la DG-SIE, c'est la Région où résident le plus de personnes étrangères. Ce sont donc 20% des Congolais et 22% des Congolais devenus belges qui résident dans cette région. Plus de la moitié de ces deux populations résident en Brabant flamand ou dans la ville d'Anvers.

Tableau 4. Répartition proportionnelle de la population congolaise (B), de la population née congolaise et devenue belge (C) et de la population issue de l'immigration congolaise (A) au 1^{er} janvier 2006

	Population de nationalité congolaise (B)	Population née congolaise et devenue belge (C)	Population issue de l'immigration (A=B+C)
Région bruxelloise	50,87%	43,92%	46,39%
dont			
Bruxelles	8,39%	8,63%	8,55%
Molenbeek-Saint-Jean	6,05%	4,40%	4,98%
Schaerbeek	5,35%	3,65%	4,25%
Anderlecht	4,79%	3,47%	3,94%
Ixelles	4,00%	2,84%	3,25%
Jette	2,79%	2,94%	2,89%
Uccle	2,60%	2,68%	2,65%
Evere	2,43%	2,36%	2,39%
Autres	14,48%	12,94%	13,49%
Région wallone	28,94%	33,86%	32,12%
dont			
Province de Liège	12,10%	13,46%	12,98%
dont			
Liège	7,75%	6,31%	6,82%
Verviers	1,10%	1,41%	1,30%
Seraing	0,77%	1,11%	0,99%
Autres	2,48%	4,63%	3,87%
Province du Hainaut	7,89%	8,88%	8,53%
dont			
Mons	2,35%	1,87%	2,04%
Charleroi	2,01%	1,86%	1,91%
La Louvière	0,88%	0,98%	0,95%
Autres	2,65%	4,16%	3,62%
Province du Brabant wallon	5,71%	7,03%	6,56%
dont			
Ottignies-louvain-la-Neuve	2,19%	1,35%	1,65%
Waterloo	0,74%	1,06%	0,95%
Wavre	0,41%	0,74%	0,62%
Autres	2,36%	3,89%	3,35%
Province de Namur	2,57%	3,36%	3,08%
dont			
Namur	1,65%	1,70%	1,68%
Autres	0,92%	1,67%	1,40%
Province du Luxembourg	0,67%	1,13%	0,97%
Région flamande	20,19%	22,21%	21,50%
dont			
Province du Brabant flamand	8,99%	10,80%	10,16%
dont			
Asse	1,14%	1,23%	1,20%
Vilvoorde	0,87%	1,28%	1,13%
Autres	6,97%	8,29%	7,82%
Province d'Anvers	6,55%	5,61%	5,95%
dont			
Anvers	5,21%	3,86%	4,34%
Autres	1,34%	1,75%	1,60%
Province de Flandre-Orientale	3,05%	3,61%	3,41%
dont			
Gand	0,92%	0,71%	0,78%
Autres	2,13%	2,91%	2,63%
Province de Flandre-Occidentale	1,35%	1,74%	1,60%
Province du Limbourg	0,25%	0,46%	0,38%
Population totale	14314	25987	40301

Source : Registre National, DG-SIE

L'analyse de la répartition de la population née congolaise montre les communes où les Congolais sont les plus présents. Toutefois, ces chiffres ne permettent pas d'appréhender la concentration d'une population.

Afin de mieux visualiser cette répartition de la population, nous allons utiliser un indice de concentration que nous allons ensuite cartographier. Dans un travail de synthèse sur les indices de ségrégation spatiale, Apparicio (2000) développe une formule qui permet de déterminer la surreprésentation ou la sous-représentation d'une population d'un territoire donné par rapport à une autre⁵⁴.

$$I = (x_i/t_i)/(X/T)$$

X_i = Population du groupe X dans l'unité spatiale dans la commune i

X = Population du groupe X en Wallonie

T_i = Population totale dans la commune i

T = Population totale en Wallonie

Si l'indice I est supérieur à 1, le groupe X dans la commune i est surreprésenté par rapport à la Belgique, et inversement s'il est inférieur à 1. L'avantage de cet indice est qu'il tient compte de la population totale des différentes entités géographiques sur base desquelles on calcule notre indice. Avec cet indice, c'est la commune de Saint-Josse-Ten-Noode qui connaît la plus forte concentration de ressortissants congolais, alors qu'en termes d'effectifs cette commune est la 9^{ème} plus peuplée de Bruxelles. On peut dire qu'à Saint-Josse, la proportion de Congolais dans la commune est 8,9 fois plus élevée par rapport à la proportion de Congolais en Belgique.

La Région Bruxelloise se caractérise par une très forte concentration de la population née congolaise et devenue belge. Pour la population devenue belge, l'indice de concentration est plus faible pour les communes de Saint-Josse, Ixelles, Koekelberg et celles du croissant pauvre (Anderlecht, Schaerbeek, Molenbeek). Alors que pour les autres communes (Evere, Jette, Bruxelles, Uccle, ...), l'indice de concentration ne présente pas de différences aussi marquées entre les deux populations considérées (voir figures 41 et 42 et tableau 6).

En ce qui concerne le reste de la Belgique, la population congolaise est surreprésentée dans les grandes villes wallonnes ainsi que dans certaines communes en périphérie de ces villes. Notons également une surreprésentation dans certaines communes du Brabant wallon (Waterloo, Wavre, Tubize, Chastre,...) et flamand (Asse, Drogenbos, Kraainem, Rhode-Saint-Genèse,...), ainsi qu'à Anvers. Notons également la très forte concentration de Congolais à Ottignies-Louvain-la-Neuve, ce qui peut s'expliquer par la présence de l'Université Catholique de Louvain⁵⁵. La population née congolaise et devenue belge est présente dans plus de communes belges (il y a moins de communes en blanc). On constate également beaucoup plus de communes avec une sous-représentation moins forte (en gris foncé). Le constat le plus marquant est la concentration plus forte dans la plupart des communes des deux provinces qui entourent Bruxelles (Brabant Flamand et Brabant Wallon). Enfin, on note également une

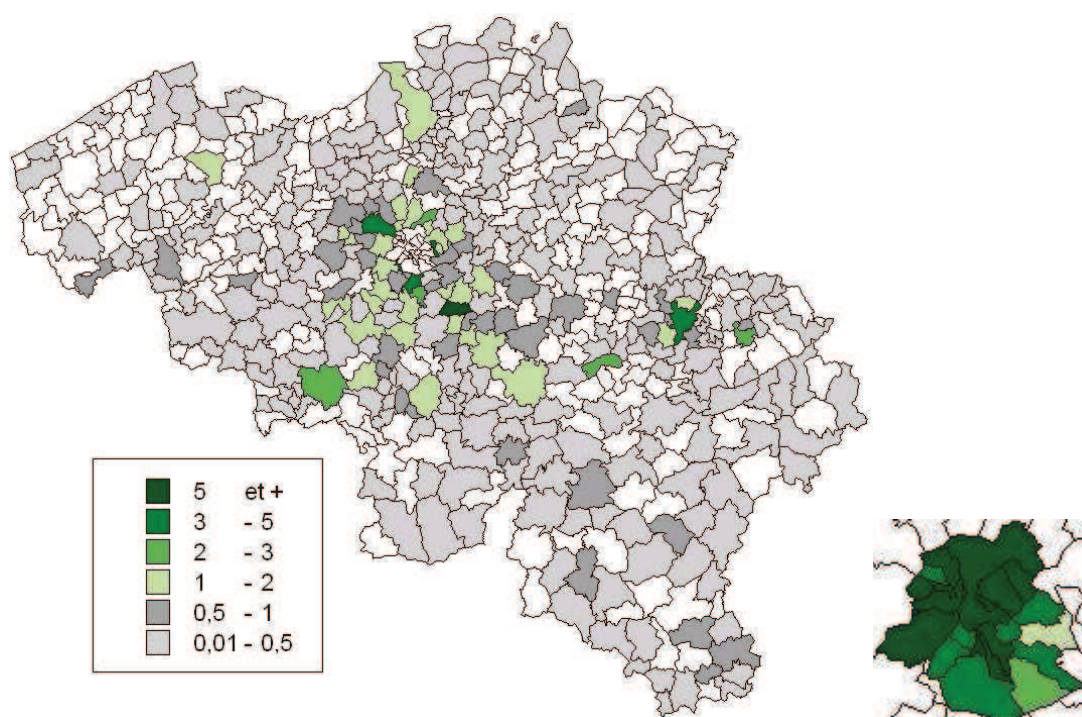
⁵⁴ Apparicio, Philippe, 2000, « Les indices de ségrégation résidentielle : Un outil intégré dans un système d'information géographique », *Cybergeo* 134. En ligne : <http://www.cybergeo.eu/index12063.html>

⁵⁵ Comme nous l'avons vu dans l'étude des flux migratoires, la migration motivée par les études est, encore à l'heure actuelle, un motif d'entrée non négligeable pour les Congolais qui viennent en Belgique.

diminution de la concentration des personnes nées congolaises et devenues belges dans de nombreuses villes comme Liège, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Mons, Charleroi, Huy, Anvers ou encore Kraainem.

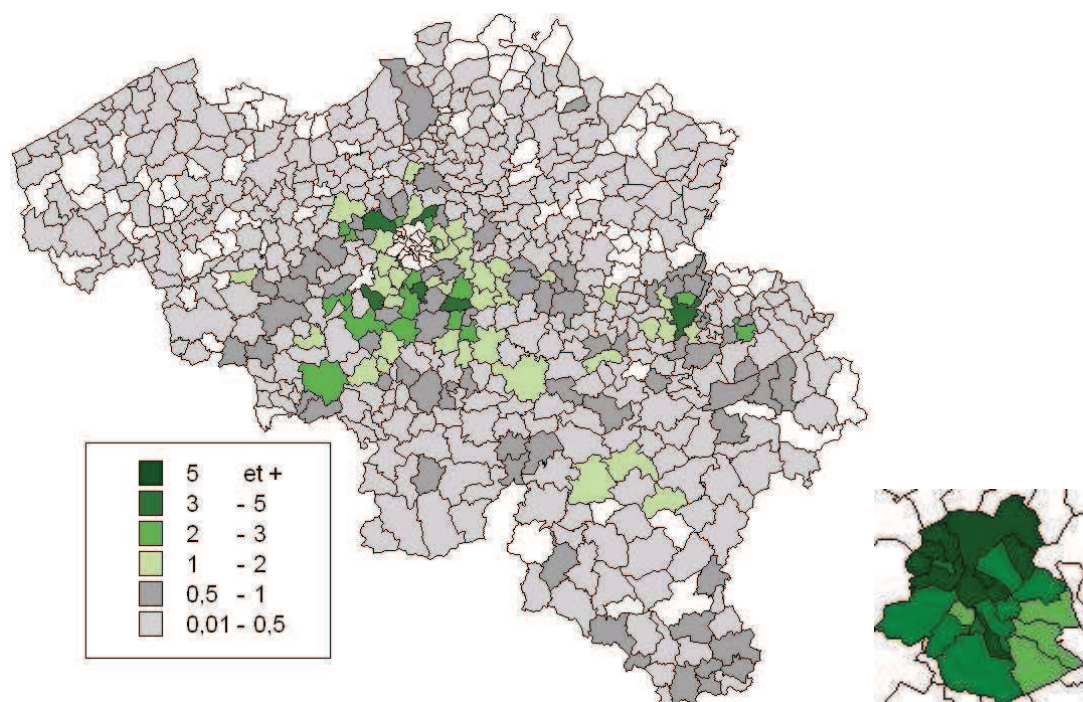
La comparaison de ces deux groupes permet de mettre en évidence certaines logiques de résidence pour ces deux populations. Premièrement, on constate que la population devenue belge se concentre moins dans les centres urbains et notamment dans certaines communes de Bruxelles. Deuxièmement, on constate que cette population est plus concentrée dans les communes qui entourent Bruxelles ainsi que dans certaines communes aux alentours d'autres centres urbains. Ces deux constats nous permettent de poser l'hypothèse que la population devenue belge, dont on suppose qu'elle réside depuis plus longtemps en Belgique, aurait tendance à quitter les centres urbains pour s'installer en périphérie de ces derniers. Toutefois, cela ne veut pas dire que la population née congolaise et devenue belge ne se concentre plus dans les villes, mais l'analyse que nous venons de faire laisse penser qu'une partie de cette population développe une logique d'installation différente. Il est donc essentiel de mener des investigations plus poussées afin d'essayer de déterminer certaines caractéristiques sociodémographiques des personnes qui s'installent hors des centres urbains.

Figure 35. Indice de concentration de la population de nationalité congolaise au 1^{er} janvier 2006



Source : Registre National, DG- SIE

Figure 36. Indice de concentration de la population née congolaise et devenue belge au 1^{er} janvier 2006



Sources : Registre National, DG-SIE

Tableau 5. Indice de concentration de la population née congolaise suivant leur nationalité (belge ou congolaise) au 1^{er} janvier 2006

	Population de nationalité congolaise (B)	Population née congolaise et devenue belge (C)
Région bruxelloise	5,248	4,532
dont		
Saint-Josse-Ten-Noode	8,892	5,816
Molenbeek-Saint-Jean	7,959	5,790
Evere	7,648	7,425
Jette	6,812	7,195
Brechem-Sainte-Agathe	6,171	6,682
Bruxelles	6,092	6,265
Koekelberg	5,646	4,621
Ixelles	5,424	3,854
Anderlecht	5,247	3,800
Schaerbeek	5,020	3,429
Etterbeek	4,594	4,069
Forest	4,328	3,958
Uccle	3,593	3,714
Région wallonne	0,891	1,043
dont		
Province de Liège	1,223	1,360
dont		
Liège	4,356	3,547
Verviers	2,160	2,768
Huy	2,242	1,717
Seraing	1,336	1,915
Herstal	1,542	2,574
Province du Hainaut	0,643	0,723
dont		
Mons	2,709	2,159
Enghien	1,354	2,910
Charleroi	1,048	0,973
La Louvière	1,204	1,339
Province du Brabant wallon	1,638	2,016
dont		
Ottignies-louvain-la-Neuve	7,795	4,806
Waterloo	2,667	3,789
Wavre	1,351	2,404
Tubize	1,717	3,049
Chastre	1,971	2,709
Braine-Le-Comte	1,889	2,455
Province de Namur	0,589	0,771
dont		
Namur	1,617	1,664
Province du Luxembourg	0,271	0,461
Région Flamande	0,349	0,384
dont		
Province du Brabant flamand	0,905	1,087
dont		
Asse	4,118	4,443
Drogenbos	3,176	4,406
Kraainem	3,421	2,250
Vilvoorde	2,450	3,595
Rhode-Saint-Genèse	3,168	2,985
Wemmel	1,797	2,113
Liedekerke	1,547	2,380
Province d'Anvers	0,408	0,349
dont		
Anvers	0,880	1,187
Province de Flandre-Orientale	0,230	0,273
Province de Flandre-Occidentale	0,125	0,160
Province du Limbourg	0,033	0,059

Source: Registre National, DG-SIE

7. Les caractéristiques socio-économiques de la population issue de l'immigration congolaise

A côté des principales données démographique, certaines données socio-économiques peuvent compléter l'étude de la population issue de l'immigration congolaise. Dans un premier temps, nous intégrerons l'individu dans un groupe social dénommé « ménage ». Nous verrons quelles sont les principales caractéristiques des ménages issus de l'immigration congolaise. Dans un deuxième temps, les analyses porteront sur le niveau d'éducation de la population née congolaise. Finalement, nous terminerons par quelques considérations concernant le statut d'occupation, en Belgique, de la population issue de l'immigration congolaise.

7.1. Une certaine fragilité des ménages issus de l'immigration congolaise

Jusqu'à présent l'unité de base de nos analyses a été l'individu, mais il semble pertinent de terminer cette étude en insérant notre population issue de l'immigration dans un groupe que l'on va appeler « ménage ». D'après les instructions données par la DG-SIE pour remplir l'enquête socio-économique de 2001, le ménage est constitué « soit d'une personne généralement seule, soit de deux personnes ou plus, unies ou non par des liens familiaux, occupant habituellement le même logement et y vivant ensemble »⁵⁶. Précisons que le concept de ménage est bien distinct du concept de famille qui est selon la DG-SIE « un couple marié légalement, avec ou sans enfant non marié, ou d'un père ou mère, avec ou sans enfant non marié »⁵⁷. L'utilisation de la notion de « marié légalement » fait que cette définition n'est pas en phase avec les évolutions sociologiques récentes. Toutefois, on perçoit mieux la distinction entre la famille et le ménage, ce dernier étant plus porté sur la notion d'espace de vie « commune », peu importe le nombre de personnes et les liens qui unissent ces dernières. L'intérêt d'étudier les ménages est donc d'intégrer l'individu dans un groupe qui est considéré comme l'unité de base des processus sociaux. En effet, ce dernier est essentiel « au processus de reproduction, mais constitue aussi la pierre angulaire de la production, de la consommation et de la fiscalité »⁵⁸.

L'analyse suivante porte sur les ménages privés dont le chef est issu de l'immigration congolaise (né congolais)⁵⁹. Le chef de ménage est en fait la personne qui se trouve habituellement en contact avec l'administration touchant au ménage. Sur base des données extraites du Registre National, il est possible de connaître la taille du ménage (de 1 individu à six individus et +), ainsi que le type de ménage parmi les ménages privés (isolé, couple, couple avec enfant, monoparental et autres). Cette typologie des ménages a été construite par le Groupe d'Etude de Démographie Appliquée (Gédap), centre de recherche de l'UCL. Précisons que les couples font référence aux personnes mariées mais également aux cohabitants. La catégorie « autres » regroupe des ménages avec des structures plus atypiques, comme les ménages

⁵⁶ Deboosere, P., Lesthaeghe, R. and al., 2009, *Enquête socio-économique de 2001, Monographie des Ménages et familles en Belgique*, n°4, publié par la DG-SIE, www.statbel.fgov.be, p.16.

⁵⁷ Ibidem, p. 1.

⁵⁸ Ibidem, p. 1.

⁵⁹ Précisons que notre analyse porte sur les ménages privés, mais qu'il existe également des ménages collectifs, dans lesquels sont repris les personnes vivant en maison de repos, dans les hôpitaux psychiatriques, dans les prisons, etc.

tri-générationnels, ou encore des frères, sœurs, cousins, cousines, oncles et tantes qui vivent ensemble.

Au 1^{er} janvier 1991, on dénombrait 6008 ménages dont le chef était né congolais. Si l'on tient compte de la taille des ménages, on peut considérer qu'au moins 15.209 individus vivent dans un ménage dont le chef est issu de l'immigration congolaise. Au 1^{er} janvier 2005, le nombre de ménages est passé à 13.845 ce qui correspond à au moins 35.996 individus vivant dans un ménage dont le chef est né congolais⁶⁰. Si l'on divise le nombre d'individus par le nombre de ménages, on peut connaître le nombre moyen d'individus par ménage. Pour les Congolais, le nombre moyen de personnes par ménage a légèrement augmenté entre 1991 et 2005, alors que pour les autres groupes ce nombre a diminué.

En comparaison aux groupes dont le chef de ménage est belge ou né étranger, les ménages issus de l'immigration congolaise présentent une nette surreprésentation d'isolés. Toutefois, entre 1991 et 2005, cette surreprésentation a diminué, alors que pour les autres groupes elle a augmenté. Cette diminution de la proportion d'isolés s'est essentiellement répercutée sur les ménages de deux personnes et, dans une moindre mesure, sur ceux de trois individus. Les ménages de 4 personnes et plus dont le chef est né congolais ont connu une certaine stabilité. À l'inverse, pour les ménages dont le chef est belge ou né étranger, ces ménages de plus de 4 personnes ont proportionnellement diminué entre 1991 et 2005. En comparaison aux deux autres groupes (belges et étrangers), les ménages de plus de cinq personnes dont le chef est né congolais étaient déjà surreprésentés en 1991 et ils le sont encore plus en 2005.

On remarque que c'est essentiellement dans le groupe des moins de 20 ans et celui des 20-44 ans que l'on trouve une surreprésentation des isolés parmi les ménages issus de l'immigration congolaise. Les chefs de ménages de nationalité ou d'origine congolaise de 45-64 ans ont encore une proportion de ménages isolés un peu plus importante, mais cette surreprésentation a totalement disparu chez les 65 ans et plus. Par contre, les ménages de 6 personnes et plus sont plus importants parmi les ménages congolais, et cela s'observe déjà chez les 20-44 ans. Les ménages de cinq personnes sont essentiellement surreprésentés chez les 45-64 ans.

Cette analyse de la taille des ménages a montré que l'augmentation, entre 1991 et 2005, du nombre moyen de personnes par ménage est principalement due à la diminution d'isolés et l'augmentation des ménages de deux personnes et dans une moindre mesure à ceux de trois personnes. Nous avons également mis en avant que les ménages dont le chef est né congolais se distinguent par une surreprésentation d'isolés et de ménages de plus de cinq personnes. Lorsque l'on intègre la variable de l'âge, on constate que la surreprésentation d'isolés diminue avec l'âge, à l'inverse des ménages d'au moins cinq personnes, dont la proportion augmente avec l'âge.

⁶⁰ Le chiffre de 35.996 est légèrement sous-estimé car, pour le groupe des ménages composés par 6 individus et plus, nous avons supposé que tous étaient composés de 6 individus.

Tableau 6. Evolution de la taille moyenne des ménages, 1991 et 2005

	1991	2005
Chef né congolais	2,531	2,601
Chef belge	2,487	2,317
Chef né étranger	2,685	2,531
Total	2,511	2,351

Source : Registre National, DG-SIE

Tableau 7. Répartition de la taille des ménages suivant la nationalité à la naissance du chef de ménage, 1991 et 2005

	Né congolais		Né étranger		Belges		Total	
	1991	2005	1991	2005	1991	2005	1991	2005
1	44,2%	37,0%	28,4%	31,6%	25,7%	30,3%	26,0%	30,5%
2	14,9%	20,6%	24,5%	26,6%	32,3%	34,5%	31,4%	33,2%
3	11,8%	13,9%	17,4%	16,0%	19,1%	16,1%	18,9%	16,1%
4	11,5%	11,3%	16,0%	13,8%	15,3%	13,1%	15,4%	13,2%
5	8,1%	8,1%	7,2%	6,7%	5,5%	4,5%	5,7%	4,8%
6 et plus	9,5%	9,1%	6,5%	5,3%	2,1%	1,5%	2,6%	2,1%

Source : Registre National, DG-SIE

Parmi les ménages dont le chef est issu de l'immigration congolaise, on constate une plus grande proportion de ménages isolés et monoparentaux, et ce par rapport aux ressortissants belges ou aux autres ménages dont le chef est né étranger. On observe également une certaine évolution dans le temps. En 1991, 44% des ménages congolais étaient isolés, en 2005, cette proportion est redescendue à 37%, ce qui reste très élevé en comparaison aux ménages dont le chef est belge ou né étranger. La proportion des ménages constitués d'un couple avec enfant(s) a également connu une baisse entre les deux dates (-6,9%). Bien entendu, ces diminutions ont entraîné une augmentation proportionnelle des autres types de ménages, et surtout des ménages monoparentaux (+12,3% entre le 1^{er} janvier 1991 et 2005). En 2005, les ménages congolais se caractérisent donc par une surreprésentation des ménages monoparentaux et dans une moindre mesure des ménages isolés⁶¹.

Quoi qu'il en soit, cette forte proportion de ménages monoparentaux n'est pas sans conséquence sur la vie sociale des individus. En effet, la littérature a montré que la monoparentalité est un indice de fragilisation sociale et économique. Cela se traduit, par exemple, par des conditions de logement plus précaires, une mobilité réduite et des restrictions dans la vie sociale (avec moins d'opportunité de partir en vacances ou de voir des amis, etc.). Il faut également préciser que la situation socioprofessionnelle et le niveau d'instruction influencent l'impact de ces carences⁶².

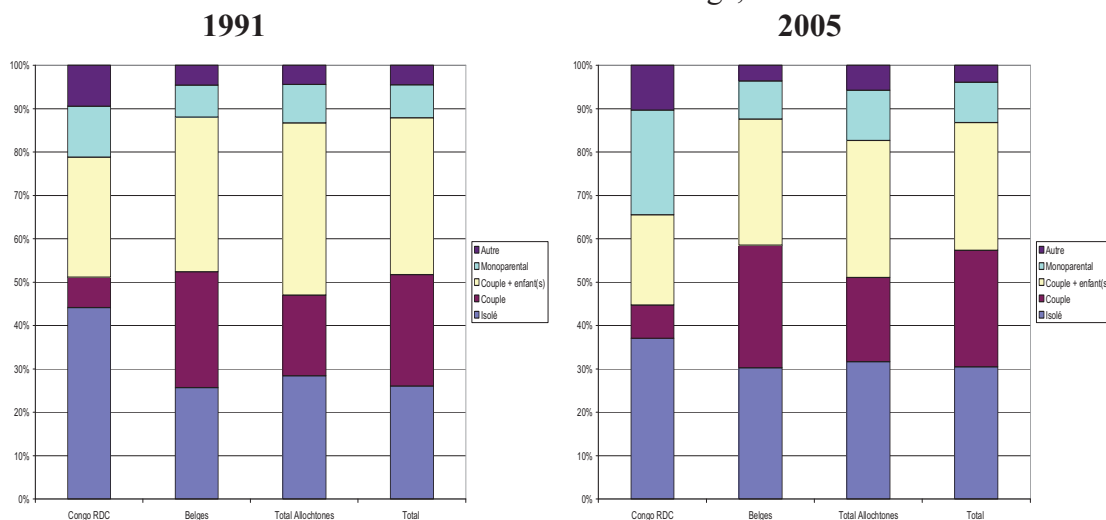
⁶¹ On peut également poser l'hypothèse qu'une part des ménages monoparentaux est constituée par un conjoint résidant illégalement en Belgique, ce qui a pour conséquence de ne pas inclure cette personne dans les statistiques des ménages. Cette hypothèse découle d'une discussion avec Sarah Demart, qui dans le cadre de sa thèse, a mené des entretiens qui lui ont permis de rencontrer ce type de ménage.

⁶² Eggerickx T., Gaumé C., Hermia J.-P., 2002, « Dissolution des couples et devenir des enfants : une analyse de cheminement migratoire », in *Enfants d'aujourd'hui. Diversité des contextes, pluralité des parcours*, Paris, INED, pp. 140-156.

À noter également que par rapport aux autres groupes de nationalité, on observe une forte proportion de ménages « autres » parmi les ménages congolais. Cette catégorie est difficilement interprétable, puisqu'elle regroupe des ménages avec des structures plus atypiques. Cependant, le constat est qu'elle représente, en 2005, un ménage sur dix dont le chef est né congolais. Il serait intéressant d'analyser plus en détails cette catégorie afin de déterminer quels sont ces groupes, surreprésentés chez les Congolais, qui partagent le même milieu de vie.

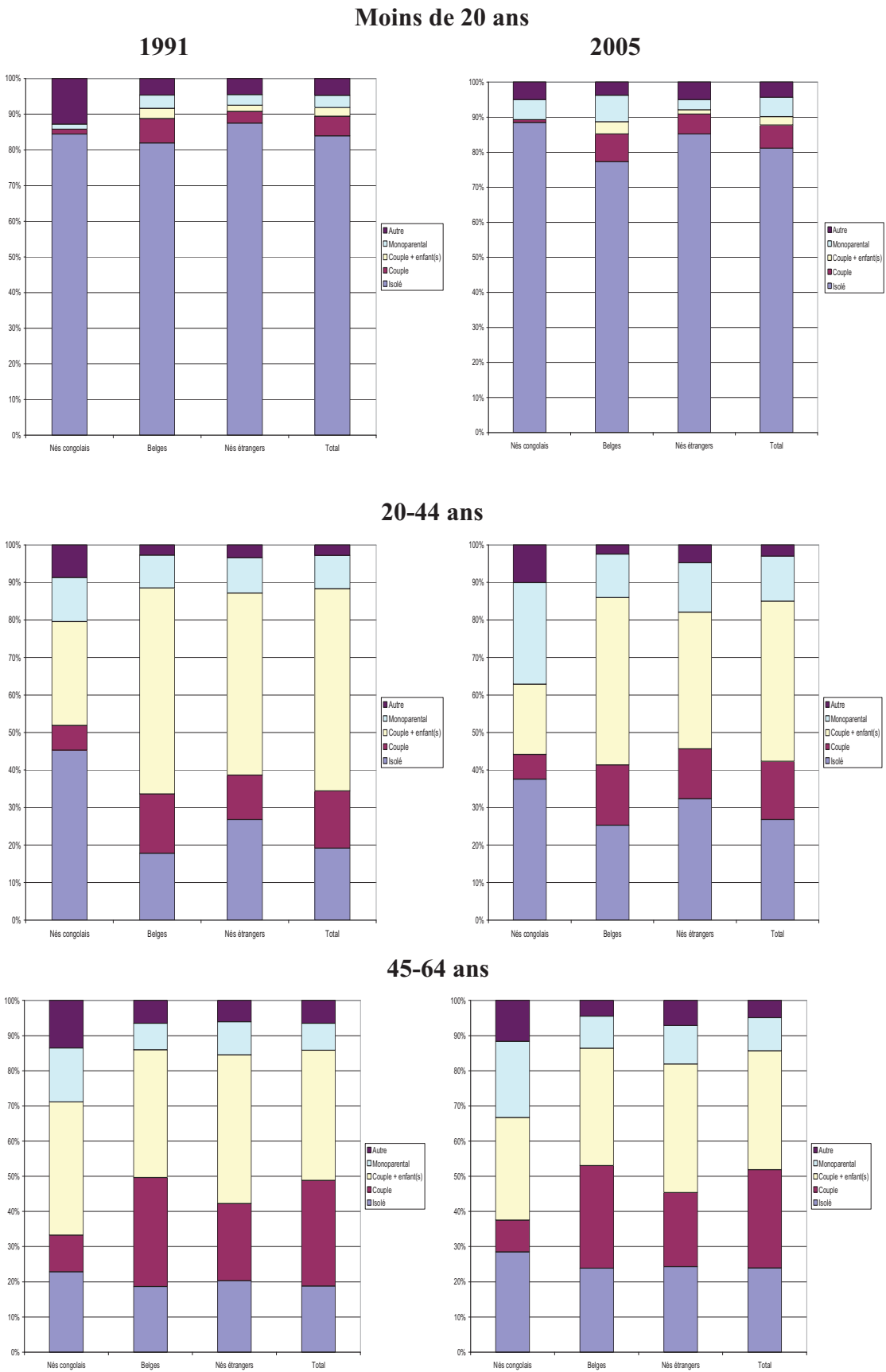
Si l'on tient compte de l'âge des chefs de ménages pour le groupe des Congolais, en comparaison aux autres groupes, on constate uniquement une surreprésentation de la catégorie « autres » au 1^{er} janvier 1991, et des isolés au 1^{er} janvier 2005. Les chefs de ménages nés congolais de 20-44 ans, étaient au 1^{er} janvier 1991, surreprésentés par des isolés et dans une moindre mesure par des monoparentaux. Au 1^{er} janvier 2005, la part des isolés et des couples avec enfants vont diminuer essentiellement au profit des ménages monoparentaux. Chez les 45-64 ans, on observe également, mais dans une moindre mesure, cette surreprésentation de ménages monoparentaux qui a également augmenté entre les 1^{er} janvier 1991 et 2005. Parmi les plus de 65 ans, les chefs de ménages nés congolais étaient, au 1^{er} janvier 1991, majoritairement isolés, alors que les monoparentaux étaient sous-représentés. Au 1^{er} janvier 2005, la part des isolés a nettement diminué, au profit essentiellement des ménages en couple.

Figures 37 et 38. Répartition proportionnelle des types de ménages sur base de la nationalité à la naissance du chef de ménage, en 1991 et 2005

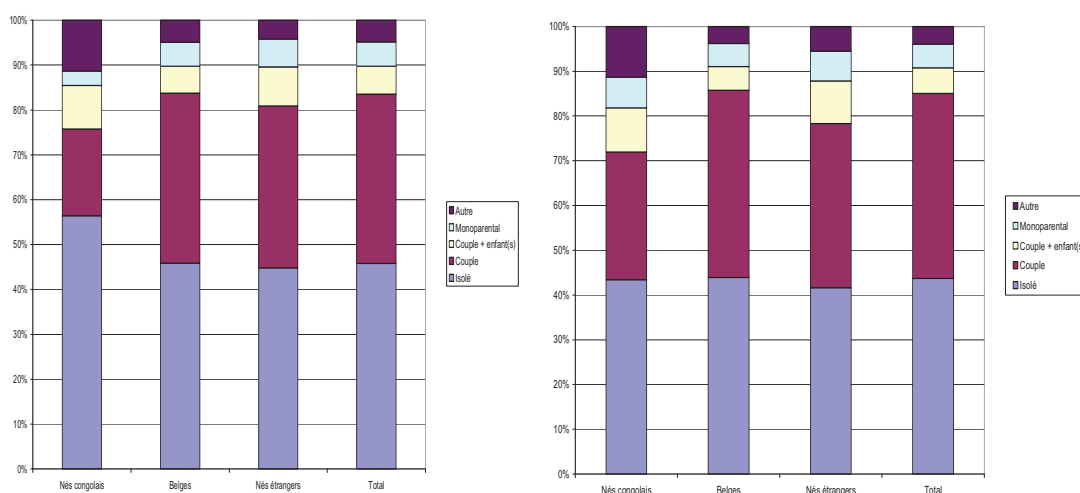


Source : Registre National, DG-SIE

Figures 39 à 46. Répartition proportionnelle des types de ménages sur base de la nationalité à la naissance et de l'âge du chef de ménage, en 1991 et 2005



Plus de 65 ans



Source : Registre National, DG-SIE

Cette analyse des ménages suivant la nationalité à la naissance du chef de ménage a permis de mettre en évidence la situation précaire des ménages issus de l'immigration congolaise. En effet, la surreprésentation de ménages monoparentaux suppose une fragilisation sociale plus importante de ces ménages, qui sont souvent de jeunes ménages (20-44 ans). Nous savons également que depuis le début des années 1990, cette situation s'est détériorée.

Ces différents constats nous amènent à nous interroger sur les processus qui conduisent à cette situation de monoparentalité. S'agit-il de dissolution de couple ou s'agit-il d'un parent qui migre avec son enfant ? L'évolution des caractéristiques démographiques des migrants congolais peut-elle expliquer cette situation ? Des investigations plus poussées devraient être menées afin de déterminer les processus qui conduisent à cette surreprésentation de monoparentaux parmi la population née congolaise.

7.2. Un niveau d'instruction élevé parmi la population âgée issue de l'immigration congolaise

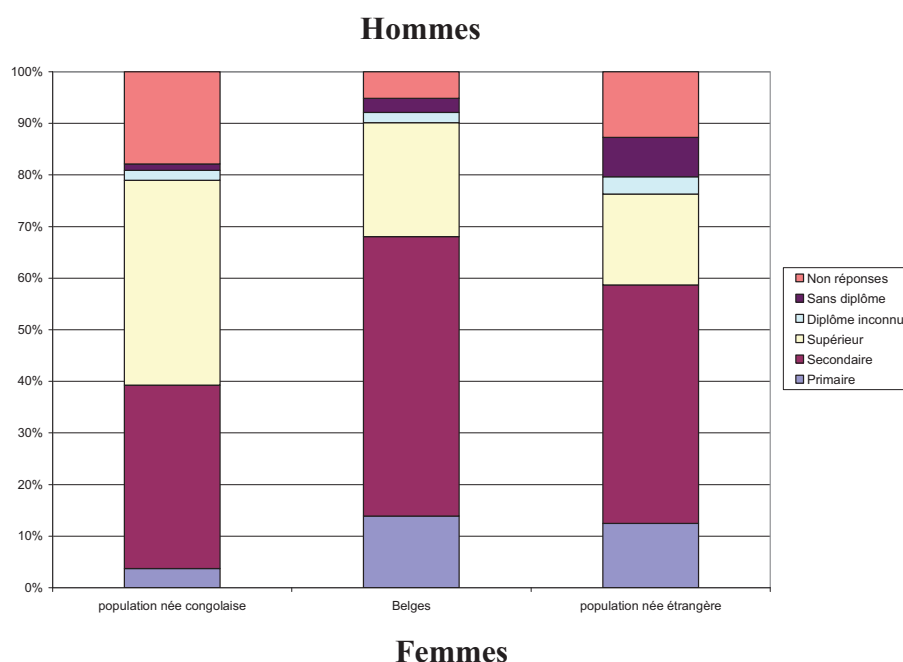
Finalement, nous terminerons cette étude par une analyse du niveau d'instruction de la population née congolaise. L'enquête socio-économique de 2001, fournit des informations sur le niveau d'instruction au travers deux questions: la question 7, qui permet de déterminer la population qui dispose ou non d'un diplôme ; et la question 9a qui permet d'identifier le diplôme le plus élevé obtenu parmi la population de 18 ans et plus (elle concerne donc les personnes qui ont répondu oui à la Q7). Sur base des réponses à ces questions, il est possible d'analyser le niveau d'instruction de différentes populations (allochtones, belges, etc.), au 1^{er} octobre 2001.

Parmi les réponses des personnes de plus de 18 ans vivant légalement en Belgique au 1^{er} octobre 2001, on constate une part non-négligeable de non-réponses, qui varie de 5% pour les hommes belges à 17% pour les hommes de nationalité et d'origine congolaise. Ajoutons que cette part de non-réponses est moins importante chez les femmes de nationalité ou d'origine congolaise (14%), ainsi que chez les autres femmes nées étrangères (11%). Si l'on regarde la répartition de ces non-réponses par âge, on

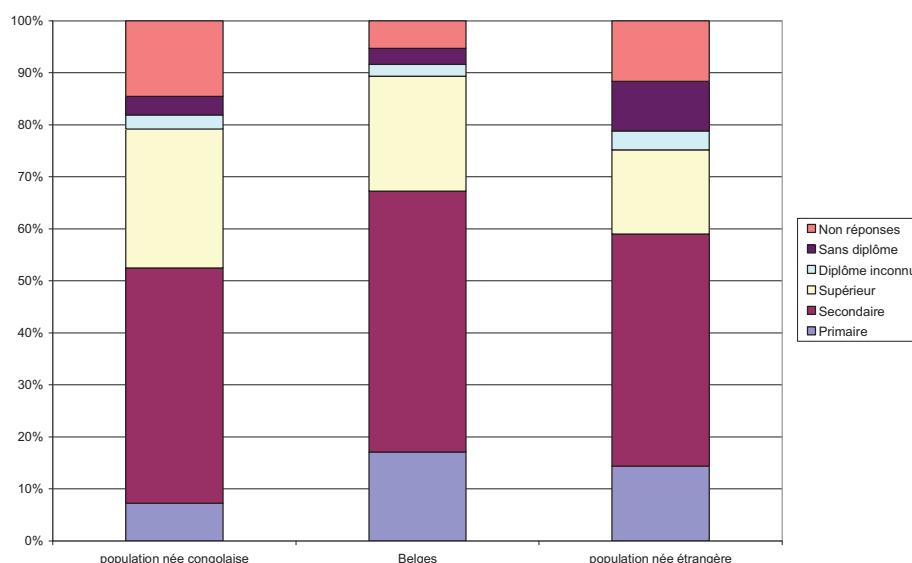
remarque que pour les Belges ces non-réponses sont plus nombreuses aux âges avancés. À l'inverse, pour les personnes de nationalité et d'origine congolaise, les non-réponses se concentrent essentiellement entre 30 et 44 ans puis entre 18 et 29. Cette répartition différente de non-réponses suivant l'âge, traduit très certainement des comportements différents dans les non-réponses des différents groupes de nationalités.

Parmi les personnes de plus de 18 ans, on constate une surreprésentation de personnes de nationalité et d'origine congolaise ayant un diplôme d'études supérieures, et ce de manière plus marquée pour les hommes. À l'inverse, en comparaison aux Belges et aux étrangers de naissance, on observe une sous-représentation des personnes dont le plus haut diplôme est un diplôme du primaire parmi les hommes et les femmes originaires de République Démocratique du Congo. La sous-représentation des personnes dont le plus haut diplôme est un diplôme du secondaire s'observe clairement chez les hommes congolais, alors que pour les femmes cette sous-représentation est moins nette, mais existe par rapport aux femmes belges. Il est évident que ces premiers résultats dépendent fortement de la structure par âge de chacun de ces groupes définis sur base de la nationalité. Nous allons donc présenter des résultats qui contrôlent l'âge des répondants.

Figures 47 et 48. Répartition du niveau d'instruction par grands groupes de nationalité en 2001⁶³.



⁶³ Les catégories « primaire », « secondaire », « supérieur », font référence au dernier diplôme obtenu. La catégorie « diplôme inconnu » reprend les individus qui ont répondu avoir un diplôme (Q7), mais qui n'ont pas donné de réponses à la question sur le dernier diplôme obtenu. Enfin les non-réponses reprennent les questionnaires non- renvoyés, ainsi que les non-réponses à la question Q7.



Source : Enquête socio-économique de 2001

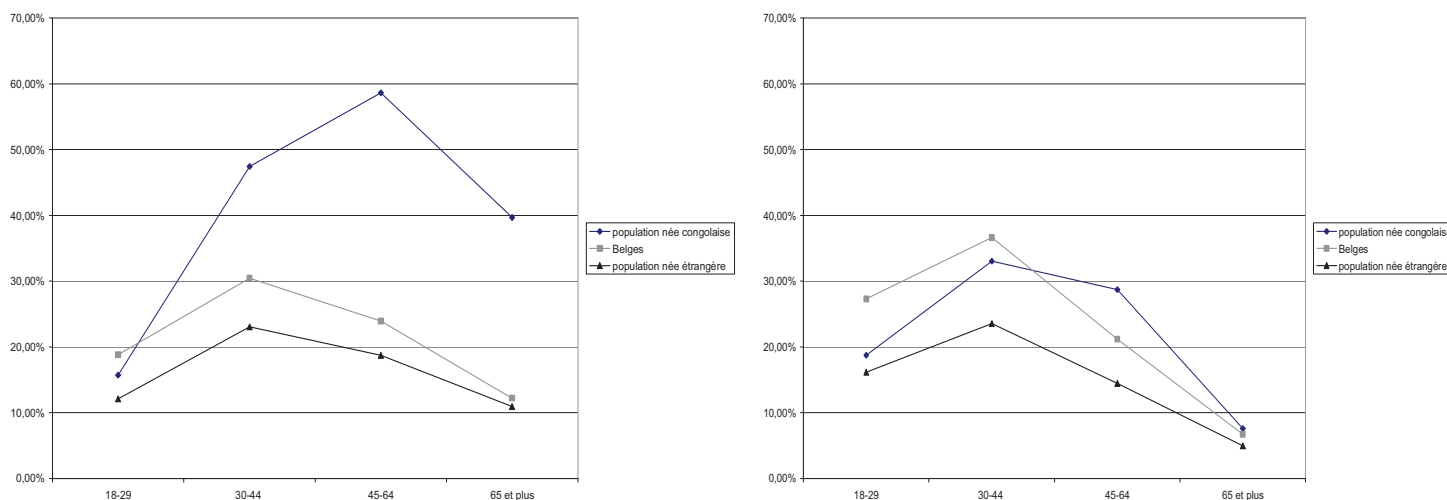
Lorsque l'on prend en compte la variable de l'âge, on constate que chez les hommes, 47% des 30-44 ans, 58% des 45-64 ans et 40% des plus de 65 ans nés congolais ont répondu avoir un diplôme d'études supérieures. Comparé aux Belges et aux autres allochtones, on observe donc une surreprésentation des hommes congolais ayant un diplôme d'études supérieures pour ces trois groupes d'âge. A l'inverse chez les hommes belges de 18-29 ans, presque 19% ont un diplôme d'études supérieures pour 16% chez les ressortissants originaires de R.D.C. Pour les femmes d'origine congolaise, la surreprésentation est beaucoup moins marquée, et s'observe uniquement pour les 45-64 ans et les plus de 65 ans.

Ces chiffres montrent que la population née congolaise possède proportionnellement plus de diplômes d'études supérieures que les autres groupes de nationalité. Ce constat ne contredit pas l'hypothèse d'une migration congolaise historiquement marquée par la poursuite d'étude en Belgique, qui à l'heure actuelle reste encore un motif de migration non-négligeable. L'âge de la population congolaise de naissance semble également influencer cette surreprésentation des diplômés d'études supérieures. La modification des motifs de la migration durant la décennie 1980 (voir 3.1) peut être une hypothèse explicative à cette situation. Toutefois, l'importance des non-réponses, essentiellement chez les plus jeunes, ainsi que le manque de données pour d'autres années, ne permettent pas d'effectuer une analyse détaillée de la question.

Figures 49 et 50. Répartition par âge et par groupes de nationalités des diplômes d'études supérieures

Hommes

Femmes



Source : Enquête socio-économique de 2001

L'analyse de ces quelques informations socio-économiques pose un certain nombre d'interrogations. La surreprésentation de diplômés du supérieur parmi la population congolaise pose question au vu du taux de chômage élevé de cette population. Quel est la part des diplômés du supérieur qui se trouvent au chômage ? Leurs diplômes sont-ils non-reconnus par les instances officielles ? Ces populations font-elles face à plus de discrimination sur le marché du travail ? Il est évident que l'ancienneté des données et le manque de profondeur temporelle ne permettent pas de répondre à ces interrogations. Toutefois ces quelques analyses ont le mérite d'ouvrir certaines pistes, qu'il serait intéressant d'approfondir sur base d'autres sources de données et d'autres méthodes d'analyses.

7.3. Activité économique

Le SPF Emploi produit des chiffres sur le statut d'occupation par nationalité, en utilisant plusieurs sources de données administratives (CIMIRE, ONEM, INASTI,...)⁶⁴. Dans son dernier rapport SOPEMI, le SPF Emploi définit la population active comme « des personnes âgées de 15 à 64 ans présentes sur le marché du travail »⁶⁵. Précisons que les chiffres concernant les ressortissants congolais ne concernent que ceux qui résident en Belgique et ce, qu'ils soient occupés en Belgique ou à l'étranger.

Selon le SPF emploi, «le taux d'activité donne une indication quant à l'intensité du désir de participation à la vie économique d'une population »⁶⁶. On remarque que depuis 2001, les ressortissants congolais ont un taux d'activité plus élevé que les étrangers et la population totale. Cela signifie qu'en 2006, approximativement 88,8% des ressortissants

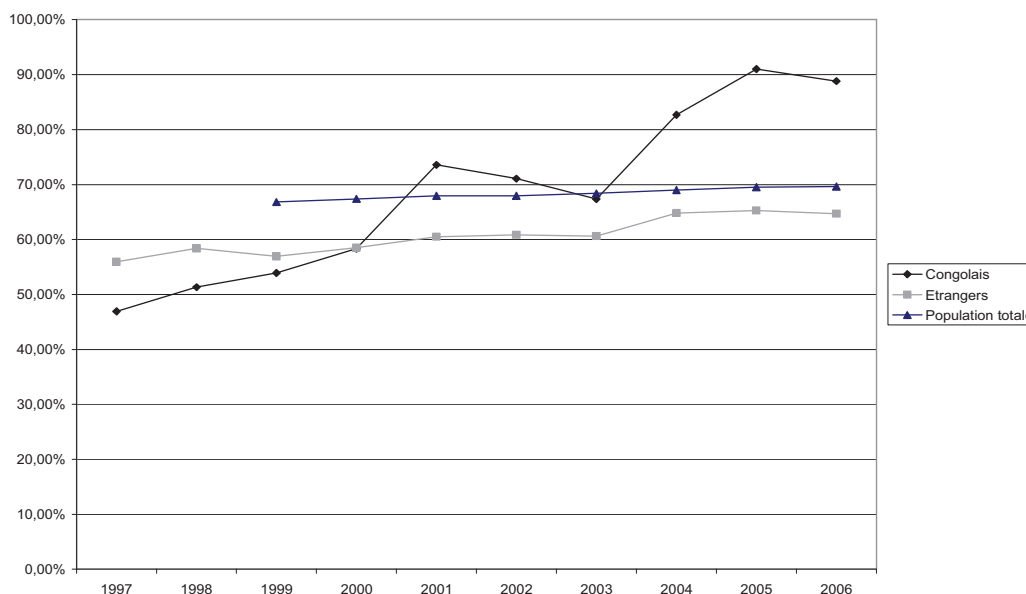
⁶⁴ Les statistiques sur l'emploi salarié se basent sur l'exploitation des comptes individuels de pension du CIMIRE. Les chiffres sur les demandeurs d'emploi proviennent de l'ONEM. L'INASTI, quant à elle, fournit les informations sur les travailleurs indépendants.

⁶⁵ Direction Général Emploi et Marché du Travail, 2008, *L'immigration en Belgique effectifs, mouvements et marché du travail*, Rapport SOPEMI, Bruxelles.

⁶⁶ Direction Général Emploi et Marché du Travail, 2008, *L'immigration en Belgique effectifs, mouvements et marché du travail*, Rapport SOPEMI, Bruxelles

congolais âgés de 15 à 64 ans étaient salariés, indépendants ou chômeurs, pour seulement 64,6% des étrangers et 69,6% de la population totale. Il convient de rester prudent quant à l'interprétation de cet indice, car il importe de pouvoir contrôler la structure par âge. En effet, une population avec une surreprésentation d'âges dits actifs aura inévitablement un taux d'activité plus important. En effet, il a été montré que la population de nationalité congolaise se concentrait essentiellement dans les âges actifs, ce qui peut expliquer ce taux d'activité élevé pour ce groupe (voir 5.1.2).

Figure 51. Évolution du taux d'activité⁶⁷ pour les Congolais, les étrangers et la population totale, 1997-2006

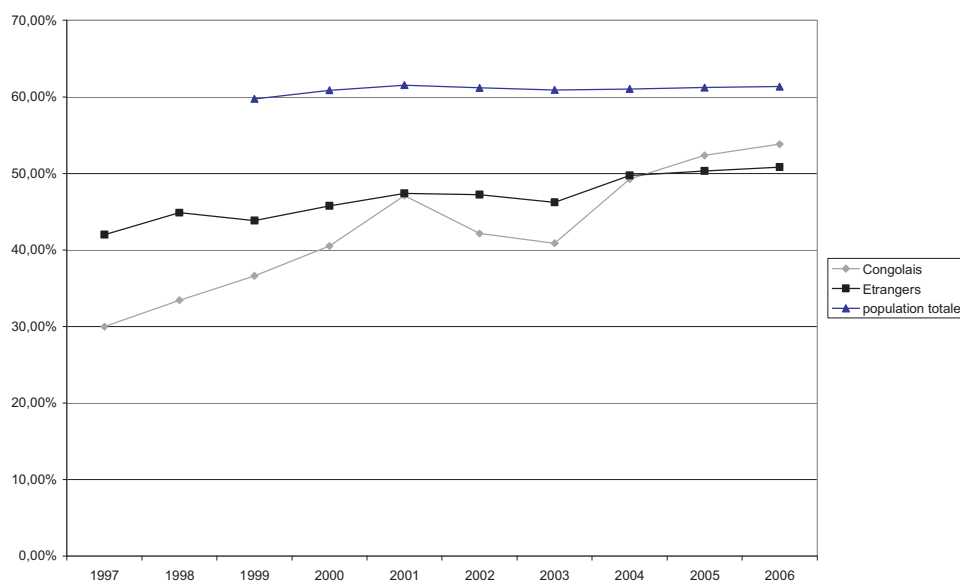


Source : CIMIRE, BNB, DG-SIE, ONEM, INASTI.

Le taux d'emploi donne la part des personnes qui exerce effectivement un emploi (salarié ou non) dans la population de 15 à 64 ans. Même si le désir des Congolais de participer à l'activité économique est non-négligeable, la part de ceux qui effectuent réellement une activité économique en 2006 est moins importante que la population totale. En effet, si 61% de la population totale de 15 à 64 ans travaillent (comme salariés ou indépendants), ce rapport chute à 53,8% pour la population congolaise. Soulignons qu'en 2005 et 2006, le taux d'emploi des Congolais est devenu plus important que celui de la population étrangère.

⁶⁷ Le taux d'activité se calcule de la manière suivante : Taux d'activité = Population active / population de 15 à 64 ans

Figure 52. Évolution du taux d'emploi pour les Congolais, les étrangers et la population totale, 1996-2006⁶⁸.

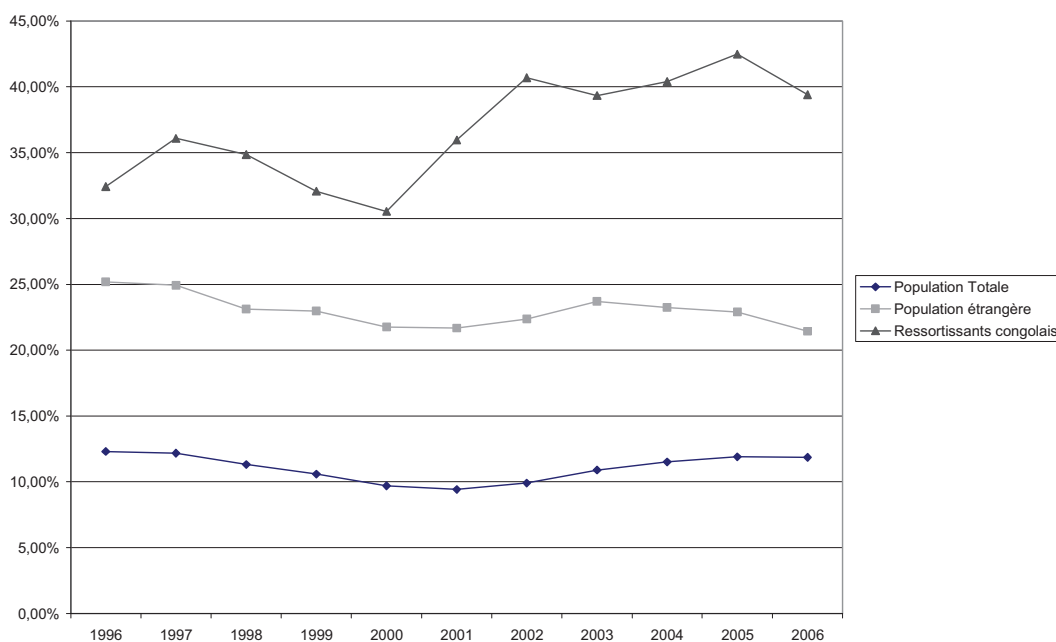


Source : CIMIRe, BNB, DG-SIE, ONEM, INASTI.

L'étude des taux d'activité et d'emploi nous a montré que, ces dernières années, la volonté des Congolais de participer à l'activité économique est importante. Cependant, la proportion de personnes qui travaillent réellement reste assez faible, ce qui laisse supposer un taux de chômage assez important. En effet, depuis 2002, le taux de chômage des ressortissants congolais avoisine les 40% alors que ce taux tourne autour des 22% pour les étrangers et de 12% pour la population totale.

⁶⁸ Le taux d'emploi se calcule de la manière suivante : Taux d'emploi = (Pop. Active – chômeurs) / population de 15 à 64 ans.

Figure 53. Évolution du taux de chômage⁶⁹ pour les Congolais, les étrangers et la population totale, 1996-2006.

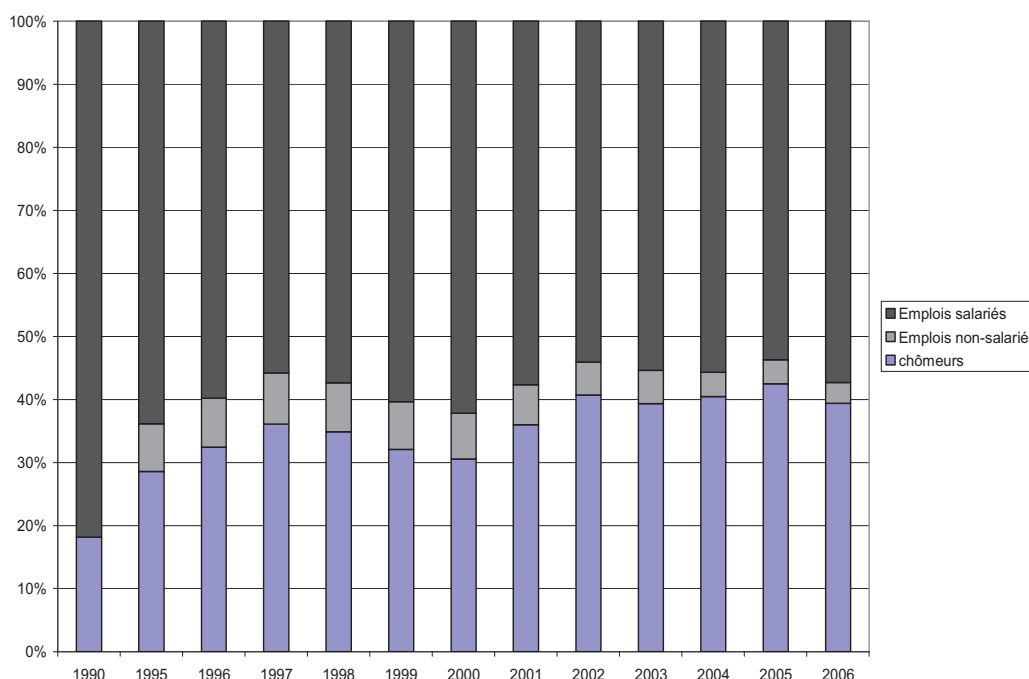


Source : CIMIRE, BNB, DG-SIE, ONEM, INASTI.

Les statistiques sur l'activité économique montrent que, entre 1990 et 2006, la proportion de ressortissants congolais au chômage n'a cessé d'augmenter. En effet, au début des années 1990, la population active était composée de plus ou moins 18% de chômeurs congolais, alors qu'en 2005, c'est approximativement 42% de cette même population qui est considérée comme chômeuse. À noter également, la baisse proportionnelle de l'activité indépendante ou des emplois non salariés.

⁶⁹ Le taux de chômage se calcule de la manière suivante : Taux de chômage= Chômeurs/population active

Figure 54. Évolution de la répartition de la population active de nationalité congolaise selon le type d'activité.



Source : CIMIRE, BNB, DG-SIE, ONEM, INASTI. Calculs SPF Emploi.

L'analyse de ces différentes données administratives montre que même si presque 90% des 15-64 ans se retrouve dans la population active et est désireuse de participer à l'activité économique, on estime que presque 2/5 de ces ressortissants congolais se trouvent être au chômage. Précisons que ces statistiques ne prennent pas en compte les Congolais devenus belges; ces derniers sont inclus dans le groupe des Belges et aucune information n'est disponible sur ce groupe. Ce constat montre l'importance d'affiner ces analyses en utilisant des variables qui intègrent les populations issues de l'immigration qui sont devenues belges.

L'enquête socio-économique de 2001 fournit une série d'informations qui se rapportent à la population née congolaise et plus largement née étrangère. Cette source de données permet d'avoir un aperçu du statut d'occupation de la population résidant légalement en Belgique au 1^{er} octobre 2001. Sur base des réponses des 15-64 ans sur le statut d'activité, nous avons créé plusieurs catégories: les personnes qui exercent un emploi, les chômeurs, les personnes inactives, la catégorie autre et les non-réponses⁷⁰. En regroupant ces différentes catégories sur base des définitions du SPF Emploi, nous pouvons calculer des indicateurs similaires à ceux du rapport SOPEMI publié par ce Service public fédéral.

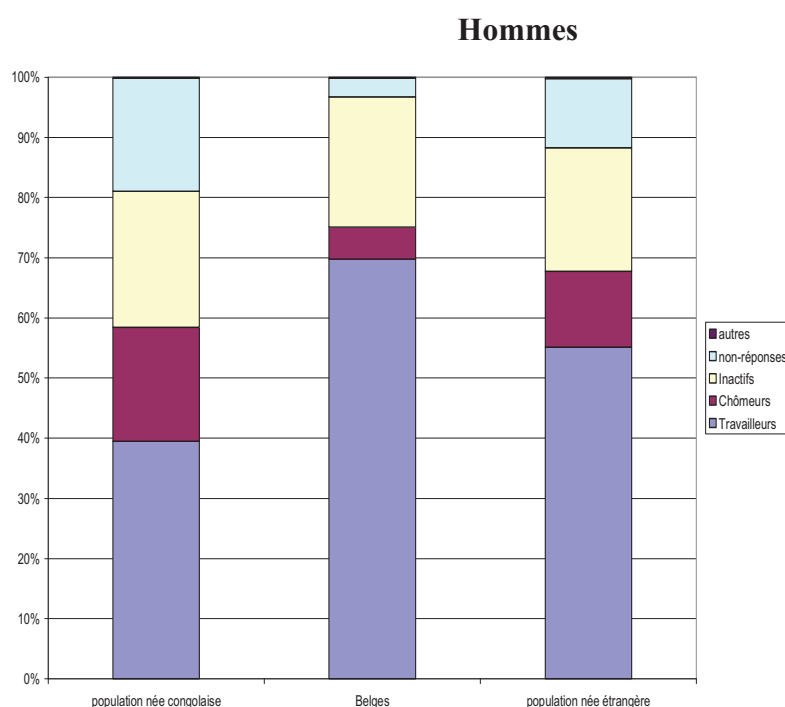
À première vue, il est frappant de voir la surreprésentation du nombre de non-réponses parmi le groupe des personnes nées congolaises. Pour les hommes, ces non-réponses se concentrent essentiellement entre 25 et 34 ans (presque 25% de cette tranche d'âge n'a pas répondu), suivi des 35-44 et 15-24 ans (plus ou moins 18% des hommes

⁷⁰ La catégorie des chômeurs regroupe les chômeurs, les personnes qui recherchent un 1^{er} emploi ainsi que les individus qui n'ont jamais travaillé. Les inactifs regroupent les étudiants, les pensionnés ainsi que les personnes que ne travaillent plus pour diverses raisons.

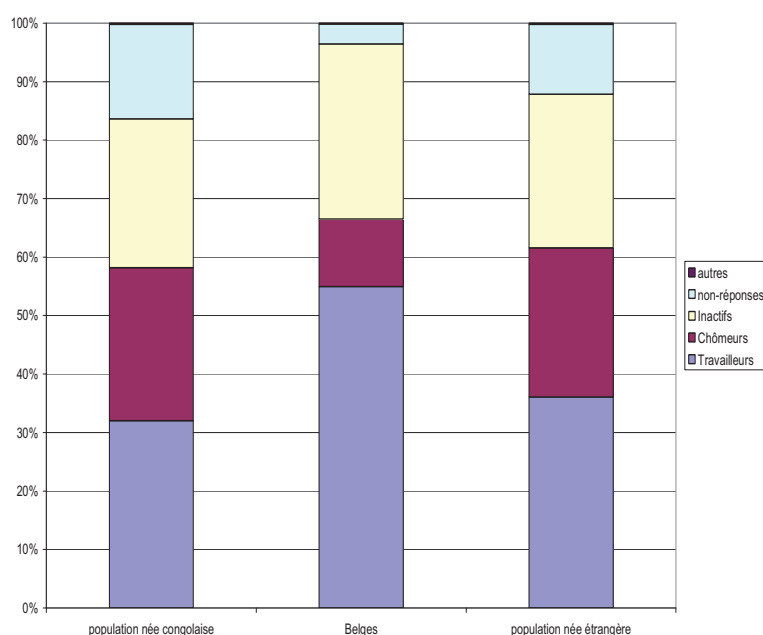
de ces groupes d'âges n'ont pas répondu). En ce qui concerne les femmes, l'intensité des non-réponses diminue avec l'âge, et varie de 19% de non-réponses pour les 15-24 ans à 10% pour les 55-64 ans.

Outre ce nombre important de non-réponses, il est frappant de voir que chez les hommes nés congolais, les chômeurs sont surreprésentés (19%) par rapport aux Belges (5%) et aux autres individus nés étranger (13%). Les hommes originaires de RDC qui travaillent sont largement sous-représentés (39%) par rapport aux Belges (70%) et aux étrangers de naissance (55%). En ce qui concerne les femmes, on observe également une surreprésentation de chômeuses parmi les femmes originaires de la RDC (26%) et cela uniquement par rapport aux femmes belges (11%). Par contre, le groupe des travailleuses d'origine congolaise (32%) est sous-représenté par rapport aux Belges (55%) et aux autres personnes d'origine étrangère (36%). Bien que ces résultats aillent dans les sens des observations faites avec les données du SPF Emploi, il est important de rester prudent dans l'interprétation de ces derniers chiffres, vu le nombre important de non-réponses.

Figure 55 et 56. Répartition du statut d'activité par groupes de nationalité à la naissance et par sexe.



Femmes



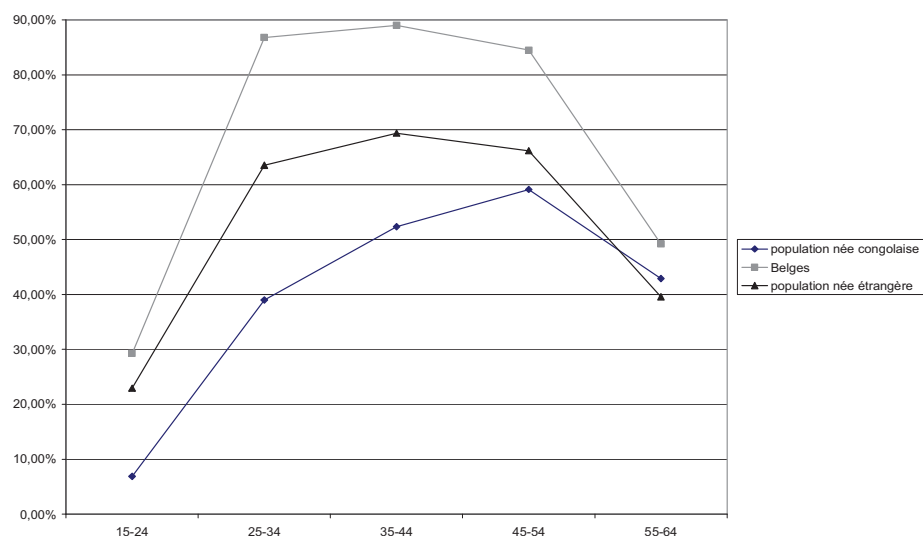
Source : Enquête socio-économique de 2001.

En essayant de reconstruire les mêmes indicateurs que les SPF Emploi, nous remarquons que le taux d'emploi des hommes nés congolais est le plus faible pour chaque groupe d'âge, excepté chez les 55-64 ans où ce taux est plus important que celui des autres personnes nées étrangères. Pour les femmes, la différence avec le groupe des personnes nées étrangères est beaucoup moins importante, et les ressortissantes originaires de RDC ont un taux d'activité plus élevé que la population née étrangère dans les deux derniers groupes d'âge. Cela signifie que la part des personnes qui travaillent parmi la population active est plus faible chez les ressortissants de nationalité et d'origine congolaise, et ce plus particulièrement dans les groupes d'âge plus jeunes. Notons que ce constat peut être tempéré par le fait que les Congolais de naissance se caractérisent par une surreprésentation des étudiants dans les deux premiers groupes d'âge (68% des hommes de 15-24 ans, et 14% des 25-34 ans se sont déclarés être étudiants ; et chez les femmes ces proportions sont de 66% et 11%). Il est également important de considérer l'influence des non-réponses dans la sous-estimation du taux d'emploi.

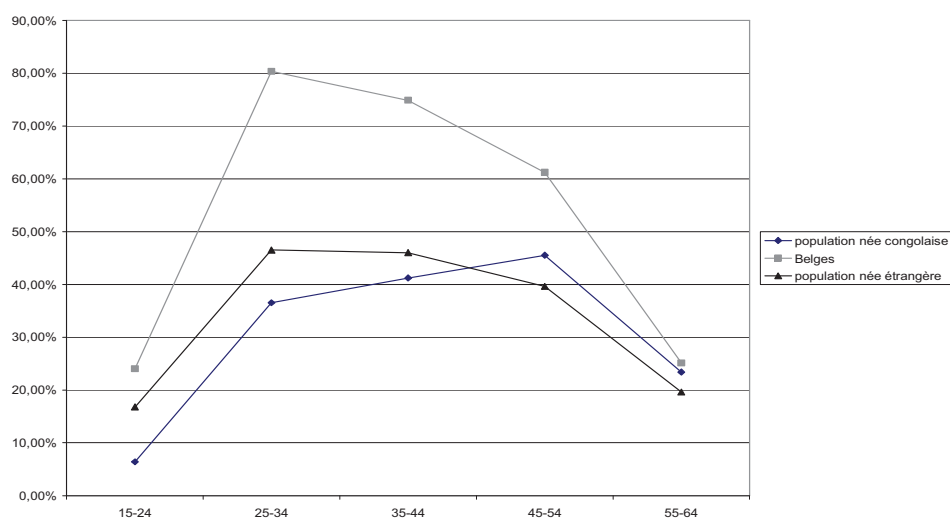
Figures 57 et 58. Taux d'emploi par âge, sexe et groupes de nationalité à la naissance, 2001⁷¹.

Hommes

⁷¹ Le taux d'emploi se calcule de la manière suivante : $\text{Taux d'emploi} = (\text{Pop. Active} - \text{chômeurs}) / \text{population de 15 à 64 ans}$, ce qui correspond à la part des personnes qui ont déclaré travailler. Le nombre de non-réponses influence donc cet indicateur, qui a plus de chances d'être sous-estimé si les non-réponses sont importantes.



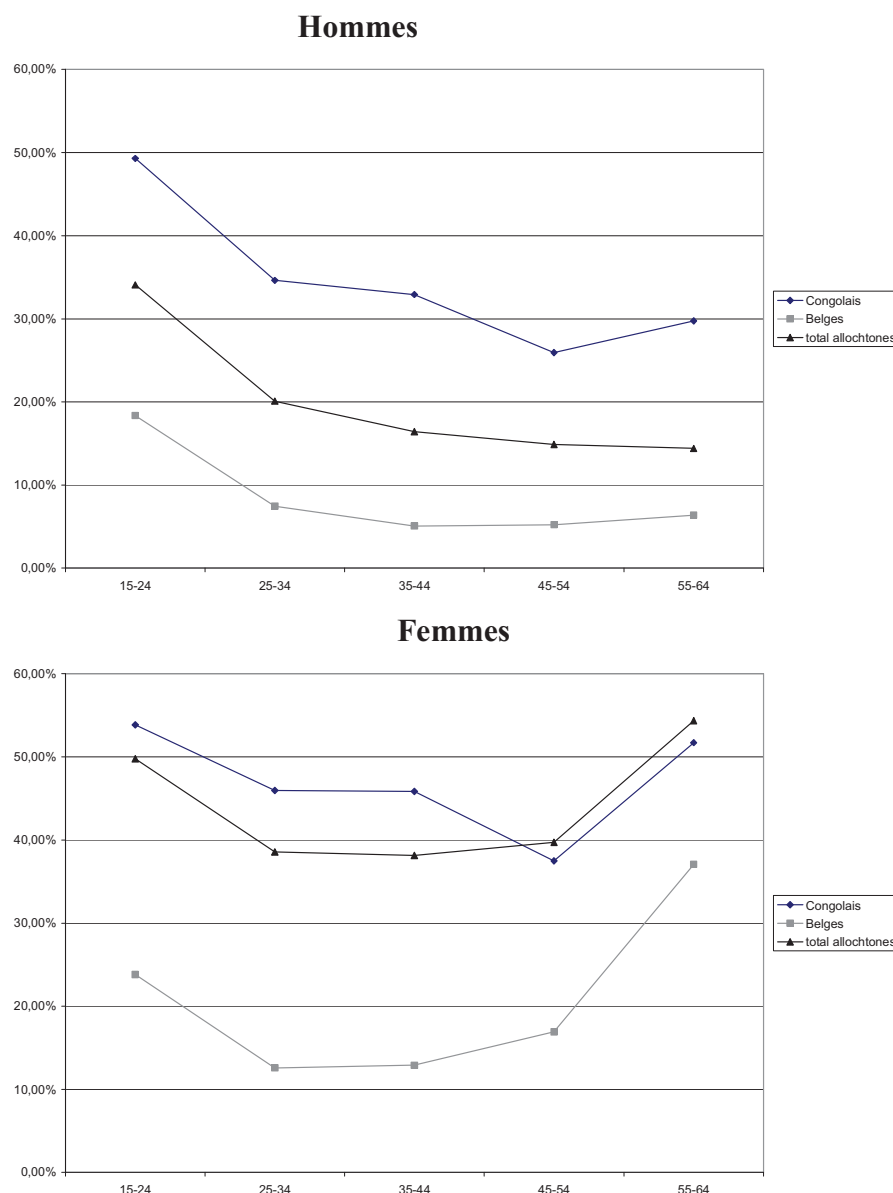
Femmes



Source : Enquête socio-économique de 2001.

L'analyse des taux de chômage montre que par rapport aux Belges et aux personnes nées étrangères, les taux de chômage sont plus élevés, dans tous les groupes d'âge, pour les hommes nés congolais. Les femmes d'origine congolaise ont également un taux de chômage plus élevé que les étrangers de naissance, excepté pour les femmes de 45 à 64 ans.

Figures 59 et 60. Taux de chômage par âge, sexe et groupes de nationalité⁷².



Source : Enquête socio-économique de 2001.

Malgré le nombre important de non-réponses parmi les Congolais, il est possible de dégager quelques considérations générales sur l'activité des ressortissants de nationalité ou d'origine congolaise. En effet, si l'on tient compte des données du SPF Emploi et de l'enquête socio-économique, il ressort que le groupe des personnes nées congolaises est caractérisé par un taux de chômage plus important que les Belges et que les étrangers de naissance. Il est bien évident que ce taux de chômage plus élevé se traduit par un taux d'emploi plus faible. Il est indispensable de poursuivre des investigations plus poussées afin de mettre en évidence les facteurs explicatifs de ce taux de chômage élevé. Pourquoi une telle situation alors que le niveau d'instruction semble plus élevé dans les tranches d'âges avancées ? Existe-t-il des discriminations à l'emploi pour cette

⁷² Taux de chômage= Chômeurs/population active. La population active renvoie à la population de 15 à 64 ans qui travaille ou qui est disponible pour travailler. Nous avons donc retiré les personnes qui ont répondu qu'elles ne travaillaient pas pour diverses raisons (familiales, de santé,)

population issue de l'immigration congolaise ? L'évolution démographique de cette population permet-elle d'expliquer cette situation ? Autant de questions qui méritent d'être investiguées en utilisant d'autres sources d'informations.

Conclusion

L'étude des données démographiques sur la migration et la présence congolaise en Belgique a permis de mettre en évidence une série d'éléments indispensables pour la compréhension de l'immigration et de la présence congolaise en Belgique. Ces différents apports ouvrent également de nouvelles pistes de réflexion ainsi que de nouvelles questions à approfondir.

Tout d'abord, l'analyse critique des bases de données a permis d'identifier une série de limites qu'il convient d'énoncer afin d'avoir une vision moins tronquée de la migration et de la présence congolaise. Premièrement, depuis 1995, le choix de ne plus considérer les demandeurs d'asile dans les statistiques officielles a des répercussions, tant sur les flux que sur les stocks. En effet, cela a contribué à faire diminuer le nombre d'entrées annuelles alors que, entre les 1^{er} janvier 1995 et 1996, le stock de la population congolaise a connu une chute sans précédent. L'étude des stocks de la population de nationalité congolaise a permis de mettre en évidence la nécessité d'intégrer les changements de registre (le passage du Registre d'Attente au Registre National) comme un flux bien distinct. En effet, la quantification, entre 1996 et 2007, de ces changements de registre approcherait les 12.000 personnes. Pour avoir un ordre de grandeur, cette population reconnue «réfugiée» ou régularisée représente approximativement un quart de la population née congolaise au 1^{er} janvier 2008. Cela montre l'importance de la migration d'asile parmi la population congolaise, et la nécessité d'améliorer la connaissance statistique de cette population particulière.

Une deuxième limite inhérente aux sources de données est la non prise en considération des migrants illégaux et de la population résidant illégalement sur le territoire. Toutefois, certains constats permettent de mettre en avant une présence non-négligeable de ressortissants congolais illégaux. Il s'agit notamment de l'opération de régularisation organisée par la loi du 22 décembre 1999, qui a montré que le groupe des congolais était celui qui avait effectué le plus de demandes. À côté de cela, nous avons également identifié, à plusieurs reprises, l'impact de cette régularisation, tant sur les entrées que sur les sorties. À l'heure actuelle, aucune source statistique fiable ne permet d'appréhender correctement cette population particulière.

Après la critique des sources de données et l'identification de la population considérée par les statistiques, il convient de mettre en avant les principaux éléments qui sont ressortis de nos analyses et interprétations des données démographiques.

(1) Premièrement, l'étude des stocks de la population issue de l'immigration a mis en avant **l'importance de la dynamique des changements de nationalité** dans l'étude de la présence congolaise en Belgique. En effet, nous avons vu que les différentes réformes du code de la nationalité ont eu des conséquences non-négligeables sur l'évolution des stocks des populations étrangères, et plus particulièrement sur la population de nationalité congolaise. L'utilisation de la variable nationalité est devenue obsolète pour appréhender la présence congolaise comme une modalité de la migration. Il est donc indispensable de développer de nouveaux outils statistiques qui intègrent des variables comme celle de la nationalité à la naissance. À l'heure actuelle, cette variable est l'outil statistique qui permet d'appréhender le plus efficacement les populations issues de l'immigration. Toutefois, il s'avère de plus en plus indispensable de

développer de nouvelles variables, basées sur l'origine des parents, afin d'appréhender les populations issues de la seconde, voire de la troisième, génération d'immigration.

(2) Dans un second temps, la contextualisation de l'immigration congolaise dans l'histoire migratoire de la Belgique nous a permis d'identifier des évolutions et des logiques spécifiques à cette migration, du moins jusqu'à la fin des années 1980. Contrairement aux migrations d'autres groupes comme les Italiens, les Espagnols, les Turcs ou encore les Marocains, la présence congolaise ne répondait pas à une logique de recrutement de main-d'œuvre et d'intégration de ces travailleurs après la fermeture des frontières. **Du début des années 1960 à la fin des années 1980, les flux d'immigration de Congolais ont connu des évolutions différentes de ceux des autres groupes de nationalité.** Depuis la fin des années 1980, nous avons identifié une reprise non-négligeable des entrées de Congolais, notamment due à la migration d'asile. Nous avons également identifié les motifs légaux de la migration en Belgique, qui montrent l'importance du regroupement familial et, dans une moindre mesure, de la poursuite d'études. L'intensité des flux semble montrer **une nouvelle dynamique migratoire depuis la fin des années 1980.** Toutefois, il semble pertinent d'utiliser d'autres sources de données, comme les enquêtes, afin de mieux appréhender les motivations des migrants congolais au cours du temps.

(3) L'étude des émigrations a confirmé l'hypothèse d'une évolution de la migration congolaise durant la fin des années 1980. En effet, **entre le début des années 1960 et la fin des années 1980, un nombre non-négligeable de retours était enregistré en comparaison aux entrées.** Depuis le début de la décennie 1990, on a identifié que les cohortes les plus récentes d'immigrants congolais ont tendance à moins émigrer (ou à être radiées). **On voit donc se développer une logique d'installation de plus en plus grande chez les nouveaux migrants.**

(4) L'étude de la répartition des flux migratoires par âge et par sexe a mis en évidence **une féminisation ainsi qu'un vieillissement de l'immigration** depuis le début de la décennie 1990. **Les émigrations sont, quant à elles, restées majoritairement masculines,** alors qu'elles ont également connu un certain vieillissement. Ces évolutions démographiques des flux migratoires ont eu une répercussion sur les stocks de la population née congolaise, qui ont connu la même évolution. On peut se demander si ce vieillissement et cette féminisation sont deux processus distincts, ou s'il est possible d'identifier des liens entre eux. Remarquons également que ce processus de vieillissement semble être moins important que pour des groupes d'immigrants tels que les Turcs et les Marocains, qui sont également arrivés en Belgique dans les années 1960. On peut poser l'hypothèse que ce constat est lié à l'installation plus tardive des migrants congolais.

(5) L'étude de la localisation des immigrations récentes nous a permis d'identifier les principaux lieux d'installation de ces immigrants, il s'agit essentiellement de **certaines communes de la Région bruxelloise ainsi que des principaux centres urbains wallons.** Lorsque l'on distingue la population devenue belge de celle ayant toujours la nationalité congolaise, on remarque certaines logiques d'installation différentes. En effet, **la population devenue belge tend à moins se concentrer dans les centres urbains** pour s'installer dans la périphérie de ces derniers. Une des hypothèses que nous avons retenu est que les personnes devenues belges résident depuis plus longtemps sur le territoire. On peut également supposer que cette durée de

résidence interagit avec d'autres critères, tels que le statut socio-économique. Afin de mieux comprendre ces stratégies d'installation, il convient de mener des investigations plus poussées qui intègrent le niveau d'éducation ou encore le statut d'occupation.

(6) L'analyse des ménages dont le chef est né avec la nationalité congolaise a permis d'intégrer les individus dans un groupe que l'on peut considérer comme l'unité de base des processus sociaux. Nous avons pu identifier une **surreprésentation des ménages monoparentaux et isolés**. Entre 1991 et 2005, cette surreprésentation est devenue plus importante pour les ménages monoparentaux, et moins importante pour les isolés. **Si l'on considère la monoparentalité comme un indice de fragilisation sociale et économique, on constate que cette situation est plus marquée pour les ménages congolais**. On peut dès lors se demander si cela est dû à l'évolution de la migration congolaise ou si la monoparentalité est liée à d'autres phénomènes tels que la rupture d'union.

(7) Finalement, l'étude de certaines données socio-économiques a fait apparaître plusieurs constats. Premièrement, par rapport aux Belges et aux étrangers, les Congolais ont un taux de chômage plus élevé et un taux d'emploi plus faible, alors que la population désireuse de participer à l'activité économique est proportionnellement plus importante. Deuxièmement, l'étude du niveau d'instruction montre une surreprésentation des diplômés du supérieur. Il semble important de mettre ce constat en lien avec le caractère traditionnel de la migration estudiantine chez les Congolais. Finalement, nous avons ouvert certaines pistes de réflexion, afin de mieux éclairer, notamment, les raisons d'un taux de chômage assez important alors que la population issue de l'immigration congolaise se caractérise par une surreprésentation des diplômés du supérieur.

Pour terminer, il convient d'énoncer de nouvelles pistes de travail afin d'améliorer la connaissance de notre sujet d'étude. Tout d'abord, si l'on part du constat que la présence congolaise s'est également développée dans de nombreux autres pays européens, il serait également intéressant d'effectuer ce type d'étude démographique pour ces pays à forte présence congolaise (par exemple la France). L'objectif étant d'apporter des éléments de comparaison en ce qui concerne les caractéristiques de la migration et de la présence congolaise.

Ensuite, cette recherche a essentiellement porté sur des données et des outils démographiques qui ont leurs propres limites. Il serait enrichissant d'approfondir nos analyses par l'apport d'autres sources de données (par exemple plus qualitatives) et de nouvelles méthodes inspirées d'autres disciplines.

Bibliographie

- Akokpari, J., 1999, « The political economy of migration in Sub-Saharan Africa », *African Sociological Review*, 3 (1), 15 p.
- Apparicio, Philippe, 2000, « Les indices de ségrégation résidentielle : Un outil intégré dans un système d'information géographique », *Cybergeo* 134. En ligne : <http://www.cybergeo.eu/index12063.html>
- Arango, J., 2000, « Expliquer les migrations : un regard critique », in « la migration internationale en 2000 », *Revue internationale des sciences sociales*, septembre 2000, n°165, Unesco/7res, p. 329
- Bazenguissa-Ganga, R., 2000, *Democratic Republic of Congo (Congo-DRC) and Republic of Congo (Congo) Country Study. A part of the report on international Remittance Systems in Africa, Caribbean and Pacific (ACP) countries*, ESRC Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS), Oxford, 22 p.
- Belgian Contact Point of the European Migration Network, 2005, *Illegally Resident Third Country Nationals in Belgium (State approaches towards them and their profile and social situation)*, September 2005, Bruxelles, www.dofi.fgov.be, 137 p.
- Bitumba Tipo-Tipo, M., 1995, « Migration Sud/Nord, levier ou obstacle ? Les Zaïrois en Belgique », in *Cahiers africains*, n°13, l'Harmattan, Paris, 167 p.
- Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 2009A, *Rapport annuel Migration 2008*, www.diversite.be, Bruxelles, 178 p.
- Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 2009B, *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique*, www.diversite.be, Bruxelles, 171 p.
- Courgeau, D., Lelièvre, E., 2003, « Les motifs individuels et sociaux des migrations », in, Caselli G., Vallin J. et Wunsch G., *Démographie : analyse et synthèse, les déterminants de la migration*, Vol IV, L'institut National d'Etudes Démographiques, Paris, pp. 147-169.
- Dassetto, F., 2001, *Migrations, sociétés et politiques : Belgique, Europe et les nouveaux défis*, Coll. Sybidi Papers n°25, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 143 p.
- Deboosere, P., Lesthaeghe, R. and al., 2009, *Enquête socio-économique de 2001, Monographie des Ménages et familles en Belgique*, n°4, publié par la DG-SIE, www.statbel.fgov.be, 187 p.
- Demart, S., 2008, « De la distinction au stigmat. Matonge : un quartier Congolais à Bruxelles », *les cahiers de la Fonderie*, n°38, pp. 58-59

- Demart, S., 2009, « Présence congolaise en Europe », extrait d'une thèse de doctorat (à paraître)
- Eggerickx, Thierry, Christian Kesteloot, Michel Poulain et al., 1999, *La population allochtone en Belgique*, Monographie n°3 du recensement du 1er mars 1991, Institut National de Statistique : Bruxelles, 260 p.
- Eggerickx T. et Perrin, N., 2004, Les comportements de fécondité des populations de nationalité étrangère en Belgique (1992-1996), in Brunet, G., M. Oris et A. Bideau, *Les minorités. Une démographie culturelle et politique, XVIIIe-XXe siècles*, Bern, Peter Lang, pp. 287 à 322 (Population, Famille et Société, vol 2)
- Eggerickx T., Gaumé C., Hermia J.-P., 2002, « Dissolution des couples et devenir des enfants : une analyse de cheminement migratoire », in *Enfants d'aujourd'hui. Diversité des contextes, pluralité des parcours*, Paris, INED, pp.140 à 156.
- Gauthier, A., 1999, « Isolement social et santé mentale », in Bawin-Legros, B. (ed.), *Familles, mode d'emploi. Étude sociologique des ménages belges*, De Boeck Université, pp. 219 à 240.
- Gildas, S., 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Collection U, éd. Armand Colin, Paris, pp. 120 à 122.
- Kagné, B., Martiniello, M., 2001, « L'immigration subsaharienne en Belgique » in *Le courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1721, Bruxelles, 50 p.
- Kaizen, J., Nonneman, W., 2007, "Irregular migration in Belgium and organized crime: an overview", in *International Migration*, IOM Journal Compilation, vol. 45, 146 p.
- Martiniello, M., Rea, A., Dassetto, F., 2007, *immigration et intégration en Belgique Francophone. Etat des savoirs*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 590 p.
- Malu-Malu, J-J, 2002, *Le Congo Kinshasa*, Ed. Karthala, Paris, pp. 202-203
- Ngandu, L., « Quand la dimension du genre s'ajoute à celles de l'exil et du grand âge : femmes d'Afrique subsaharienne », in *Revue l'Observatoire : Vieillesse et migration*, n°61, pp. 54 à 56
- Perrin, Nathalie, « Vieillesse de la population et phénomène migratoire.... Chiffres et évolution », 2009, in *vieillesse et migration, Revue l'Observatoire*, n°61
- Perrin, Nicolas, 2008, *Demandeurs d'asile, réfugiés et apatrides en Belgique : un essai de démographie des populations demandeuses ou bénéficiaires d'une protection internationale*, rapport produit pour le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte Contre le Racisme, 90 p. www.diversité.be

- Perrin, N., 2007, « Aperçu des données statistiques disponibles sur la délivrance et le refus des visas », *Revue du droit des étrangers*, n°143, p138 à 146.
- Perrin N., Dal L. et Poulain M., 2007, *Appréhender « objectivement » les origines en Belgique : alternatives méthodologiques et implications statistiques*, acte de colloque : Statistiques sociales et diversité ethnique : doit-on compter, comment et à quelles fins?, Montréal, 20 p.
- Perrin, N., Poulain, M., 2002, *Italiens de Belgique : Analyses socio-démographiques et analyse des appartenances*, Coll. Sybidi Papers n°25, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 143 p.
- Perrin, N., Schoonvaere, Q., 2009, *National Data Collection, Systems and Practices: Belgium Country report*, www.prominstat.eu, 22 p.
- Peemans, J-P., 1997, *Le Congo-Zaïre au gré du 20^{ème} siècle. Etat, économie, société 1880-1990*, collection Zaïre-Histoire et Société, l'Harmattan, Paris et Montréal, 279 p.
- Schoumaker, B., Vause, S., Mangulu, J., 2009, *Political Turnoil, economic crises, and international migration in DR Congo*, acte de colloque : IUSSP International Seminar on Demographic Responses to Sudden Economic and Environmental Change, Kashiwa, Chiba, Japan, 27 p.
- Tabutin, D., 1984, *La collecte des données en démographie*, Ordina, Liège, 258p.
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Direction Général Statistique et Information Economique, 2009, *les statistiques démographiques relatives aux migrations internationales et aux populations issues de l'immigration : description des statistiques actuelles et proposition de redéfinition*, document de travail élaboré dans le cadre du groupe de travail du conseil supérieur de la statistique relatif aux migrations internationales, 96 p. (à paraître).
- Zlotnik, H., 2003, « Théories sur les migrations internationales », in, Caselli G., Vallin J. et Wunsch G., *Démographie : analyse et synthèse, les déterminants de la migration*, Vol IV, L'institut national d'études démographiques, Paris, pp. 55 à 78.